Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU

9 DECEMBRE 2021

PROCÉS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2021-1475 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, qui prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, ainsi que de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, la séance s'est tenue en public ; le port du masque est obligatoire.

Etaient présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, Mme VERBEQUE Sandrine (jusqu'à 15h18), M. PRINCE Patrick (jusqu'à 16h15), Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle (jusqu'à 16h37), M. MALLET Eric, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. HADAD Hubert, Mme LEFEBVRE Concetta (jusqu'à 16h17), M. FITAMANT Alain, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. LABRO Philippe, M. BANCEL Nathanaël.

Absents, représentés : Mme VERBEQUE représentée par M. MALLET (à partir de 15h19), M. PRINCE représenté par M BIYOUKAR (à partir de 16h16), M. GERBAUD Jean-Christophe représenté par M. ZARLOWSKI Serge, Mme VENACTER Jeannine représentée par Mme SERONDE Françoise, Mme LEFEBVRE Concetta représentée par M. HADAD (à partir de 16h18), M. AVRAMOVIC Jovan représenté par Mme POLONI Françoise, Mme GALEY Louise représentée par Mme HECK Isabelle (jusqu'au départ de Mme HECK à 16h37), M. LE MASSON Gilbert représenté par M. CALMÉJANE Patrice, Mme LEFEVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme LECOEUR Anne représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise.

Absent : Mme HECK qui représente également Mme GALEY (à partir de 16h37).

Secrétaire de séance : M. BANCEL.

SOMMAIRE

- Élection d'un(e) secrétaire de séance 4
- Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 23 septembre 2021 4
- Questions orales 7

1. Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire 26

2. Avis du Conseil municipal sur la liste des dérogations au repos dominical accordées aux concessionnaires automobiles, aux commerces de produits surgelés et aux commerces de détail alimentaire pour l'année 2022 à Villemomble 28

3 à 13. Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2022 29

14. Approbation de la délibération cadre pour l'année 2022 portant approbation de la liste des biens meubles d'un montant inférieur à 500 € ttc constituant des immobilisations par nature 32

15. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2022 34

16. Avance de subvention au centre communal d'action sociale, au titre de l'année 2022 34

17. Remplacement de conseillers municipaux au sein des commissions municipales 35

18. Election d'un nouveau délégué suppléant de la ville de Villemomble a la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de l'EPT « Grand Paris Grand Est » 37

19. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Compagnie d'Arc de Villemomble, au titre de l'année 2021 38

20 à 27. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec 8 associations percevant de la ville une subvention annuelle supérieure à 23 k€ et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions 39

28. Dénomination du foyer du théâtre Georges Brassens en « Espace Roger Carel » 49

29. Approbation de la fin de l'expérimentation des trottinettes partagées 50

30. Autorisation donnée à monsieur le maire de solliciter toute demande de subvention en lien avec le projet de rénovation du marché de l'Epoque 55

31. Autorisation donnée à monsieur le maire de solliciter toute demande de subvention en lien avec le projet de construction d'un poste de police municipale 57

32. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter toute demande de subvention en lien avec le projet de restauration du clocher et de réfection des chéneaux, des gouttières et des souches de cheminée défaillants de l'Eglise Saint-Louis (hormis la chapelle Saint-Genest) 59

33. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme 60

34. Modification de la délégation des droits de préemption urbain et de priorité consentie par l'EPT à la commune de Villemomble 68

35. Mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) et adhésion au service "FranceConnect" de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat 71

36. Rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2020 72

37. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) relatif à l'année 2020 72

38. Rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2020 72

39. Création de poste entrainant la modification du tableau des effectifs fixe au 1er janvier 2021 76

40. Organisation du temps de travail et des cycles de travail 77

41. Création de divers emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2022 81

42. Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour les opérations du recensement rénové de la population en 2022 84

43. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne d'Ile-de-France 85

- Liste des décisions et contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville 85

- Vœu 94

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 10 h 02.)

M. le MAIRE.- Je vous propose de démarrer notre séance du Conseil municipal du 9 décembre 2021, qui se tient en public. Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, néanmoins l'orateur pourra s'exprimer sans masque pour des raisons de compréhension, conformément à la loi n° 2021 1465 promulguée le 10 novembre dernier portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

La séance fait l'objet d'un test pour le vote électronique. Un panel d'élus de la majorité et de l'opposition a été choisi afin de tester l'application, en collaboration avec le service informatique ici présent et que je remercie au moins au titre de son chef M. SAJEBA.

Les élus concernés par le test voteront sur tablette à l'issue du vote à main levée. Les résultats seront retransmis en temps réel sur les différents écrans de la salle.

Je rappelle que seul le vote conventionnel à main levée sera pris en compte pour encore cette séance.

Dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, il est possible que nous nous réunissions au tiers des membres de l'Assemblée et que chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs.

(M. le Maire procède à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.)

Le quorum étant largement atteint, je vous propose de démarrer notre séance du Conseil.

Élection d'un(e) secrétaire de séance

M. le MAIRE.- Avant toute chose, notre Assemblée doit désigner en son sein un secrétaire de séance. Traditionnellement, il est demandé que ce soit le benjamin de l'Assemblée. Monsieur BANCEL, puis-je me permettre de vous redemander votre année de naissance ?

M. BANCEL.- 20 janvier 1993.

M. le MAIRE.- Je propose donc M. BANCEL, benjamin de notre Assemblée, pour être notre Secrétaire de séance.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 23 septembre 2021

M. le MAIRE.- Nous avons à approuver le compte-rendu *in extenso*, je remercie Mme MICHEL, une nouvelle fois parmi nous en tant que sténotypiste, ce compte-rendu *in extenso* qui est son œuvre a été établi pour notre séance du 23 septembre et appelle votre approbation.

M. MINETTO.- Avant de commencer, je souhaite revenir sur l'horaire du Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, je parle du compte-rendu du 23 septembre dernier. C'est ce sur quoi je veux vous entendre. Je vous permettrai d'exprimer des propos liminaires, comme je le ferai moi-même par la suite mais, là, nous sommes sur l'approbation d'un compte-rendu.

Avez-vous des remarques sur ce compte-rendu ?

M. CALMÉJANE.- J'ai des observations à savoir :

- page 4, il n'a pas été donné de réponse à mon intervention, ce qui pose tout de même un problème dans la rédaction ;

- page 7, des questions ont été posées clairement et vous indiquez que, rapidement, vos services me répondraient, ce qui n'a pas été fait ;

- page 27, je pense qu'il y a une petite coquille dans l'intervention de M. ACQUAVIVA concernant le territoire et la CLECT, il est signifié par exemple que nous aurions déclaré en termes de transfert de personnel un poste à 1/1000ème. Je pense que c'est 0,1, voire deux zéros de trop par rapport aux chiffres qui ont été donnés. Transférer un poste 1/1000e frise le ridicule. Il y a donc une correction à faire par l'auteur.

Pour les deux points des pages 4 et 7, nous n'avons pas de réponse de votre part ou de vos services.

M. le MAIRE.- Nous avons parfaitement entendu vos propos, il est inutile que vous vous répétiez.

Concernant les documents que vous avez demandés, tour à tour, vous avez été soit destinataire de ceux-ci, soit il vous a été invité à venir consulter certains documents. Vous comprendrez que l'on ne puisse pas vous envoyer toute une bibliothèque lorsque vous réclamez des documents.

Monsieur CALMÉJANE, cela ne sert à rien que l'on parle en même temps puisque vous n'avez pas la parole.

Je dis simplement que vous avez eu soit les documents soit le loisir de venir les consulter...

M. CALMÉJANE.- Non.

M. le MAIRE.- Concernant la coquille, erreur que vous soulignez, elle sera bien prise en compte dans ce compte-rendu afin de corriger la précédente séance.

M. MINETTO.- Je reviens sur les comptes rendus. Il y a maintenant un peu plus de trois mois, nous avons soulevé le fait que les comptes rendus exhaustifs n'étaient pas affichés sur le site Internet de la Ville pour les mois de mars et d'avril. Nous avions également fait la remarque de la liste des commissions. Hier, enfin, la liste des commissions a été modifiée. Pour autant, les comptes rendus des mois de mars et avril ne sont toujours pas à la disposition des Villemomblois.

Pourquoi ? Alors que nous les avons approuvés. Le.pdf existe puisqu'on nous l'a envoyé et il n'y a pas de problème informatique puisque la liste des commissions a bien été modifiée. Vous êtes maintenant maire, ce n'est plus M. MAGE.

Monsieur Le Maire, pourquoi ces comptes rendus exhaustifs de mars et avril ne sont pas en ligne sur le site Internet alors que les autres le sont ?

M. le MAIRE.- L'obligation légale et réglementaire est de mettre en ligne ou de communiquer, donc d'afficher les décisions du Conseil municipal. Néanmoins, vous relèverez que nous vous écoutons et que nous corrigeons. Comme vous le soulignez, désormais, la constitution des commissions thématiques est maintenant à jour. Nous prenons donc en compte vos remarques.

Avez-vous d'autres éléments sur le compte-rendu de la séance du 23 septembre dernier ?

M. MINETTO.- Je poursuis pour préciser que les comptes rendus exhaustifs des mois de février et juillet sont publiés, il y a un trou avec ceux de mars et avril.

M. le MAIRE.- Nous parlons du 23 septembre. C'est sur cela que nous souhaitons vous entendre. Avez-vous d'autres remarques ? Sinon, je le mets aux voix.

M. MINETTO.- Si nous votons un compte-rendu, c'est bien pour dire qu'il est sincère et correct. On peut encore remercier la dame qui est là pour ces comptes rendus absolument exhaustifs. Pour autant, pourquoi affichez-vous ceux des mois de février et juillet et pas ceux de mars et avril ? Vous ne m'avez pas répondu.

M. le MAIRE.- En tant que Conseiller municipal, vous avez été destinataire de ce compte-rendu. C'est cela la question. Vous avez pris connaissance de ce compte-rendu et, comme le précise le CGCT, il importe qu'à la séance suivante nous approuvions le compte-rendu, ce que je fais maintenant.

Qui s'exprime contre le compte-rendu de la séance ? J'ai 7 voix contre du groupe Union pour l'Avenir de Villemomble.

M. MINETTO.- Je n'avais pas fini.

M. le MAIRE.- Je sollicite vos voix. Je rappelle que, pour ce procès-verbal, nous ne sommes pas encore dans la configuration du vote électronique. Le premier point sera celui de l'installation d'un Conseiller municipal. Nous votons simplement à main levée.

M. MINETTO.- Une explication de vote Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Nous vous écoutons, monsieur MINETTO, pour votre explication de vote sur l'approbation ou non du compte-rendu du 23 septembre.

M. MINETTO.- Si vous nous présentez des comptes rendus, c'est bien pour que les Villemomblois puissent les lire. Ils ne sont pas dédiés aux conseillers municipaux, ils sont à destination de tous les Villemomblois.

M. BANCEL.- J'ai une petite question pour connaître l'article du CGCT auquel vous faites référence.

M. le MAIRE.- Premièrement, il importe que, comme j'ai la police de l'Assemblée, je donne la parole. Deuxièmement, je mets aux voix. En tant que président de groupe, je vous ai cédé la parole pour exprimer votre orientation.

Qui est pour ?

M. BANCEL.- Article L21-25, dans un délai d'une semaine le compte-rendu de la séance du Conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la commune lorsqu'il existe.

M. le MAIRE.- Monsieur BANCEL, il est inutile de crier.

M. BANCEL.- On ne peut pas avoir la parole !

M. le MAIRE.- La sollicitez-vous ?

M. BANCEL.- Oui.

M. le MAIRE.- Je vous la cède bien volontiers.

M. BANCEL.- J'aurais apprécié que nous puissions avoir ce débat avant de voter. Vous avez dit qu'il n'était pas obligatoire de le publier. Je suis donc curieux d'avoir l'article puisque j'ai trouvé, en cherchant rapidement, l'article L.2129-25 : « dans un délai d'une semaine... »

M. le MAIRE.- Exprimez-vous lentement et respirez, je vous en prie.

M. MINETTO.- Voulez-vous que l'on repasse les vidéos du conseil départemental afin de voir de quelle manière vous vous comportez ? Un peu de respect.

M. BANCEL.- Vous me demandez de ne pas me couper la parole, je vous demande de faire de même : « *dans un délai d'une semaine, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal est affiché à la mairie ou mis en ligne sur le site Internet de la Commune lorsqu'il existe.* »

Je veux bien que ce ne soit pas une obligatoire réglementaire mais pouvez-vous nous indiquer sur quel article exactement vous vous basez pour affirmer que ce n'est pas obligatoire ?

Mme POCHON.- Et de choisir celui que vous voulez afficher ou pas. Avez-vous des choses à cacher, monsieur BLUTEAU, dans les comptes rendus des séances d'avril et mai ?

M. le MAIRE.- Monsieur BANCEL, à notre tour, nous allons faire une recherche rapide sur Internet pour vous donner l'article de loi. Je sais en revanche que ce qui importe aux Villemomblois est de voir dans quel sens la majorité ou les oppositions portent leurs décisions.

J'avais donc mis aux voix : j'ai 25 pour, 7 voix contre. Voulez-vous tout de même prendre part au vote ?

M. MINETTO.- Nous voterons pour puisque ce compte-rendu est sincère. Pour autant, nous vous demandons de l'afficher sur le site Internet de la Ville.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)***

Questions orales

M. le MAIRE.- Il convient à ce stade d'aborder, comme d'habitude, les questions orales avant de prendre l'ordre du jour.

Avant d'entamer cette traditionnelle session des questions orales, je veux vous dire ces mots :

Nous débutons aujourd'hui notre dernière séance de l'année avec un ordre du jour chargé et important. Par conséquent, je veillerai à ce que les prises de parole soient les plus constructives possible. Je n'hésiterai donc pas à faire appliquer l'article 26 de notre règlement intérieur, que seule la majorité a voté, pour recadrer nos débats.

Je vous remercie de votre attention. Nous allons donc passer aux questions, en commençant par le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble. C'est à Mme BERGOUGNIOU à qui je cède la parole.

→ *Jumelage avec l'Allemagne*

Mme BERGOUGNIOU.- Après une longue période de crise sanitaire, il est évident que le jumelage avec Bonn-Hartberg a été mis en veille.

Néanmoins, nous avons été saisis par le nouveau maire de la ville, M. Christian TRÜTZLER, quant à son impossibilité d'échanger avec les services ou élus de l'équipe municipale. Ainsi, il nous signale que, malgré de nombreux mails adressés aux services de la Ville, tous sont restés sans réponse. Aucune possibilité de prise de contact, mise en relation avec l'élu en charge du jumelage, ni indication de la nouvelle collaboratrice des services suite au départ de Michelle WILLUTH.

Nous souhaiterions donc connaître la position de la municipalité quant à la poursuite des échanges avec l'Allemagne et les projets pour 2022, année des 55 ans de notre jumelage avec Bonn-Hartberg ?

M. ZARLOWSKI.- Je vous remercie d'avancer les éléments de réponses dans vos questions, ce qui nous fait gagner un temps considérable.

Vous évoquez en effet la crise sanitaire mais, contrairement à votre introduction, nous ne sommes malheureusement pas dans l'après...

L'Allemagne a même décidé de durcir, depuis la semaine dernière, les restrictions visant les personnes non vaccinées contre la Covid-19, leur imposant un quasi-confinement, sans accès aux commerces non essentiels, restaurants, lieux de culture ou de loisirs. De même, en France, nous n'avons aucune visibilité sur les prochains mois et vous le savez !

Dans ce contexte, l'organisation de grands projets pour l'année 2022 reste une nouvelle fois plus qu'incertaine.

Je suis par ailleurs surpris par les propos que vous me rapportez. Il y a encore quelques mois, nous avons appris l'hospitalisation de M. Christian TRÜTZLER. Cette indisponibilité explique, en partie, un ralentissement de notre coopération.

Plus récemment, nous avons été sollicités financièrement dans le cadre d'échanges scolaires, pour lesquels nous avons répondu favorablement même si la concrétisation de ce projet semble maintenant difficile.

Nous engageons une réflexion sur l'organisation du jumelage entre nos deux communes. Puisque lors de notre arrivée, nous avons constaté une certaine baisse d'activité du comité en place ; un comité dont le nombre de membres n'a cessé de baisser ces dernières années avec un réseau peu animé et n'impliquant que peu de Villemomblois. Les échanges ne doivent pas selon nous se résumer à un voyage ou un accueil d'officiels mais bien de faire en sorte que cela puisse bénéficier au plus grand nombre de Villemomblois.

Enfin, il est fort de café de prendre des leçons de coopération internationale alors que vous avez montré votre grand intérêt en supprimant le comité dès que vous en avez eu l'occasion.

M. CALMÉJANE.- Ce type de réponse me semble tout de même un peu particulier. Je rappelle que, demain, à l'occasion de l'installation du nouveau chancelier, qui succède à Angela MERKEL, les deux exécutifs vont se rencontrer. C'est traditionnel dans les échanges entre la France et l'Allemagne, cela a été initié il y a très longtemps par le général de GAULLE et Konrad ADENAUER et permet à nos deux pays de vivre en paie depuis maintenant 75 ans. Puis, le Covid-19 n'explique pas tout.

Si votre réflexion sur le jumelage est appliquée à l'ensemble du fonctionnement des services dans notre pays ou dans la Commune, vous n'avez pas programmé grand-chose. Toutefois, c'est votre habitude, nous en reparlerons tout à l'heure sur d'autres sujets. Notre question porte sur les prévisions. Si des animations sont mises en place et doivent être annulées du fait des restrictions sanitaires dans un des deux pays ou dans les deux, nous comprendrons. Là, c'est le vide intersidéral.

Enfin, puisque vous avez aussi terminé de cette manière, je rappelle tout de même que le dernier Président du comité de jumelage, que nous avons supprimé faute d'utilité, s'agissant essentiellement de transferts de fonds entre la Commune et ce comité de jumelage, sachant que tous les frais étaient pris en charge par la Commune, était M. ACQUAVIVA qui fait partie de votre groupe. S'il y a eu une diminution des activités, peut-être devriez-vous regarder du côté de chez vous ?

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet du jumelage ? Je n'en vois pas.

→ *Sécurité, Délinquance*

M. CALMÉJANE.- Contrairement à votre magazine spécial bilan où vous affirmez avoir réalisé 25 % de vos projets, sans énumérer la liste desdits projets et leur degré de réalisation, le sujet de la sécurité sur la Commune inquiète bon nombre de nos concitoyens qui nous interpellent fréquemment.

M. le Préfet vous transmet chaque mois des données concernant les principaux éléments de la délinquance sur la Commune (cambriolages, vols de véhicule, homicides, coups et blessures, vols à la roulotte, destructions, dégradations, autres délits, etc.).

Pour nous permettre de mesurer l'éventuelle efficacité de la Police Municipale que vous avez mise en place l'année dernière, pouvez-vous nous donner les principaux chiffres et leur évolution sur un an ?

Sachant que la période 2020/2021 a été une année particulière à cause de la Covid-19 avez-vous aussi comme éléments de base ceux de 2019 ?

M. MAHMOUD.- D'après la Préfecture, en prenant en compte les chiffres cumulés de janvier à octobre 2020 et ceux de janvier à octobre 2021, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 11,8 % et les atteintes aux biens ont baissé de 1,45 %.

Je pense que vous prenez le sujet dans le mauvais sens car on observe fréquemment, dans un cas identique au nôtre, à savoir la création d'une Police Municipale, une augmentation dans un premier temps des chiffres. Et cela, pour une raison simple, la présence policière supplémentaire contribue à rendre visible statistiquement ce qui ne l'était pas mais qui avait pourtant lieu auparavant. Cette année, leur présence a permis de mettre fin au trafic de vente de cigarettes de contrebande en gare du Raincy, que vous ne pouviez pas traiter avec une PM à un seul agent.

Concernant les chiffres de 2019, j'imagine que vous les avez déjà puisque vous étiez proches de l'ancien Maire, à défaut d'être éligible.

De manière générale, nous estimons, contrairement à vous, qu'il est trop tôt pour tirer un bilan tangible et exhaustif du travail de notre Police municipale tant ses missions sont plurielles. Il est en effet important de lui laisser le temps de travailler en toute tranquillité, de se faire connaître des Villemomblois et de travailler en synergie avec les différents acteurs : la Police nationale, la Préfecture, et tant d'autres.

J'en profite également pour saluer le travail effectué par notre Police municipale au quotidien dans les rues de Villemomble dans l'intérêt des Villemomblois.

M. CALMÉJANE.- Premier constat par rapport à la question que j'ai posé au nom de mon groupe : sur les différents indices que j'ai demandés, je n'ai que deux facteurs. Je pense que vous en avez plus. Donc nous aimerions avoir des réponses un peu plus détaillées. D'un côté, vous indiquez une augmentation de 11 %, de l'autre une diminution de 1,45 % ; ce n'est pas très lisible.

Pour la transparence et l'ensemble des Villemomblois, j'aimerais avoir ces chiffres de façon claire et nette, et non pas simplement deux chiffres lancés à la cantonade dans notre Assemblée.

Deuxièmement, concernant votre approche du sujet en nous demandant de vous laisser du temps, je suis désolé mais cela doit se voir rapidement. Il faudra aussi nous expliquer ce qu'est cette espèce de définition de la visibilité statistique. Je rappelle que ce n'est pas la Police municipale qui prend les plaintes, c'est la Police nationale, donc les plaintes restent les mêmes en fonction du travail de la Police nationale, qu'il y ait ou non une Police municipale. Les gens ne vont pas plus ou moins se déplacer à la Police si malheureusement ils ont été victimes de différents faits de délinquance.

Enfin, puisque cela fait un an et demi que vous avez pris la direction de cette Commune, de réunir le CLSPD, de faire un point avec tous les acteurs pour définir où l'on va. Encore une fois, si nous posons cette question, c'est parce que nous sommes interpellés par les Villemomblois sur un certain nombre de phénomènes de délinquance qu'ils ne voient pas réglés au quotidien. Nous avons même appris qu'un certain nombre de procédures était tombé parce que, en un an et demi, vous n'avez pas été capable de passer les conventions avec un certain nombre de bailleurs publics, privés, de copropriété vis-à-vis de l'intervention de la Police municipale. Vous êtes donc encore très loin de l'efficacité attendue au vu du montant que cela coûte dans le budget de la Commune.

M. le MAIRE.- Très bien, monsieur CALMÉJANE, vous avez parlé deux minutes.

Mme POCHON.- Monsieur le Maire, j'ai demandé la parole.

M. le MAIRE.- Si c'est dans le cadre du débat, M. CALMÉJANE a parlé deux minutes. Est-ce sur ce sujet ?

Mme POCHON.- Oui.

M. le MAIRE.- Dans ce cas, c'est non, vous reprendrez la parole à un autre moment puisque M. CALMÉJANE a pris tout le temps de débat. Que voulez-vous que je vous dise ?

Je lui cède à nouveau la parole puisque je pense qu'il parle au nom de M. LE MASSON pour la troisième question de son groupe.

→ *Entretien des voies et des trottoirs de la Ville*

M. CALMÉJANE.- Nous vous interpellons à nouveau sur ce sujet à la demande de nombreux Villemomblois.

Vous vous étiez engagé dans votre programme à améliorer notablement la propreté des voies et trottoirs de la Ville. Après 18 mois de votre gouvernance, le constat n'est pas brillant.

Si des poubelles de rues ont été ajoutées, cela ne règle pas le problème des déchets et des feuilles.

Là aussi, c'est non pas la volonté et le travail du personnel communal que nous respectons, qui est en cause, mais plutôt l'organisation et le suivi du travail par vos élus qui semblent ne pas être à la hauteur des ambitions affichées pendant votre campagne. Par exemple, des rues sont nettoyées plusieurs fois dans le même mois, alors que d'autres ne font l'objet d'aucun passage.

Il en est de même pour certains chantiers qui semblent à l'abandon (protections provisoires, installations de chantier non déposées à la fin du chantier, trous dans la chaussée ou les trottoirs non rebouchés).

Monsieur le Maire que comptez-vous faire rapidement pour que tous les Villemomblois retrouvent un environnement propre et correctement entretenu ?

M. le MAIRE.- Une fois de plus, je constate que vous n'êtes pas à la hauteur de la représentation municipale pour laquelle les Villemomblois vous ont confié mandat.

Vous avez même franchi un cap supplémentaire : vous ne vous contentez plus simplement de remettre en cause le travail des agents sur le terrain, vous remettez maintenant en question le travail des chefs de service en parlant de mauvaise organisation.

Et vous nous répondez oui, c'est vraiment parfait.

Pour autant, peut-être ne le savez-vous pas, mais il existe un cycle de quatre saisons au sein duquel se trouve l'automne. Au cours de cette saison, les feuilles tombent continuellement.

Alors nous serons d'accord sur une chose monsieur le Conseiller municipal : l'eau mouille, le feu brûle et les feuilles tombent en automne. Il convient donc d'assurer plusieurs passages pour s'assurer que les feuilles sont bien ramassées.

Les équipes de la propreté urbaine travaillent d'arrache-pied afin de faire en sorte que les rues de notre ville soient propres. Pour autant, la propreté est l'affaire de tous sans exception.

Pour cela, je suis certain que les Villemomblois se passeraient volontiers des particuliers, dans un quartier que vous connaissez bien, qui se permettent de peindre les trottoirs par leurs propres moyens pour empêcher du stationnement. Nous sommes d'accord ?

Alors, je vous invite à relayer autour de vous, au moins dans votre quartier, que la Ville sera propre par l'action de chacun et surtout par le respect de tous.

M. CALMÉJANE.- Je pense que vous n'avez pas lu la question. J'ai mis en cause non pas le personnel communal mais essentiellement le suivi du travail par vos élus. Je n'ai même pas parlé des chefs de service. C'est une première rectification.

Deuxième élément, nous connaissons tous le cycle des saisons. Le ridicule n'apporte pas beaucoup d'intérêt au sujet. C'est complètement ridicule d'aborder le sujet de cette façon. J'ai signalé que des rues étaient nettoyées plusieurs fois dans le mois quand d'autres ne faisant l'objet d'aucun nettoyage. Si vous voulez des photos, nous vous en donnerons. J'appelle cela de l'organisation et du suivi, cela peut être des chefs de service si vous l'entendez de cette manière mais, pour ma part, je considère que ce sont les élus qui sont dans la Ville et doivent voir s'il y a quelquefois quelques dysfonctionnements dans l'organisation du service en charge.

Il en est de même concernant les chantiers, des choses ne sont pas terminées. Vous prenez des arrêtés de février à avril mais, en octobre, le travail n'est toujours pas réalisé. C'est particulièrement choquant et, là, c'est votre responsabilité juridique. Vous pouvez éventuellement essayer de faire un peu de palabres, le jour où il y aura un accident parce que les arrêtés que vous prenez (qui doivent d'ailleurs être contrôlés par la Police municipale) ne sont pas respectés, ce sera votre responsabilité juridique.

C'est ce type d'alerte que je souhaitais porter à votre attention. Si vous n'en tenez pas compte, ce sera votre problème.

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre parce que, finalement, j'ai répondu à votre question et vous venez de répéter *stricto sensu* les mêmes arguments. Cela ne fera pas avancer le débat.

En revanche, il y a aussi une dimension écologique concernant la chute des feuilles. Nous avons opté pour le parti pris à notre arrivée de tenter de sauver nos arbres de voirie. Que se passe-t-il depuis un an ? Nous avons pris la décision de cesser la taille en rideau des arbres de voirie. Pourquoi ? Nous nous sommes fondés sur une analyse disant que ce type de taille favorise les maladies phytosanitaires et, rapport après rapport, indique que nos arbres sont en bien mauvais état et que, si nous poursuivons ainsi, il faudra *in fine* tous les remplacer.

Notre objectif tout au long de l'année a été d'arrêter la taille en rideau pour tenter de sauver nos arbres. Par conséquent, il y a plus de branchages qu'à l'habitude, c'est pourquoi l'ensemble de nos concitoyens, et moi le premier avons constaté un travail beaucoup plus conséquent à réaliser pour ramasser ces feuilles.

Je me permets de faire ce petit insert, je ne veux pas être plus long car nous avons largement dépassé les deux minutes mais il me semblait important en tant que Maire de la Commune de vous préciser dans quelle mesure nous voulons travailler pour une meilleure transition écologique.

Mme POCHON.- Il fallait peut-être commencer par cela.

→ *Médiateurs*

M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.- Cet été, nous avons pu rencontrer dans les principaux axes de notre commune des « médiateurs » (apparemment au nombre de 5) qui se rendaient d'un point à un autre de la Commune.

Au jour d'aujourd'hui, nous en apercevons 3 de temps en temps.

Pouvez-vous nous indiquer le fonctionnement, les objectifs et le coût de ce service ?

M. FITAMANT.- **Les objectifs :**

- Médiation : prévention des incivilités, des comportements à risque et des troubles à la tranquillité publique

- Pour cela, une équipe de 3 médiateurs professionnels assurent des déambulations pédestres pour faciliter les contacts et les échanges avec les habitants.

1ère objectif : « aller vers »

- Cela consiste à aller à rencontrer des habitants par nature éloignés des institutions pour écouter leurs attentes et besoins

- Repérer les personnes en difficulté pour les orienter vers les services d'entraide, ce que l'on peut appeler le dernier mètre dans l'action sociale

- Orienter les habitants qui éprouvent des difficultés vers les services appropriés : services sociaux, bailleurs, services médicaux, judiciaires, emploi, etc.

2ème objectif « faire avec »

- Participer aux évènements organisés par les associations ou les institutions (Commune, bailleurs, associations, territoire, établissements scolaires)

- Encourager et favoriser les actions et engagements en faveur de projets collectifs ou individuels

3ème objectif : veiller à la tranquillité publique

- Contribuer à apaiser les tensions entre les habitants et faire de la pédagogie pour éviter les incivilités

- Procéder à une veille technique en consignant tous les désordres constatés sur l'espace public afin qu'ils soient retransmis aux services concernés (bailleurs, services voirie/technique/propreté, etc.)

Le fonctionnement :

- L'équipe est composée de 3 médiateurs professionnels : 1 homme et 2 femmes.

- Les déambulations sont assurées du mardi au samedi (mardi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 20 h 00, mercredi de 10 h 00 à 18 h 00 et samedi de 16 h 00 à 21 h 00)

- Les médiateurs envoient un compte-rendu journalier et participent à un point hebdomadaire qui peut être avec un partenaire : CCAS, centre social, intervenant sociale au commissariat, conseil citoyen, association, Police nationale, Police municipale, établissement scolaire, etc.

Les médiateurs pourront participer également aux réunions du futur conseil local de sécurité et de prévention de délinquance et de la radicalisation.

Enfin, le coût résulte d'un appel d'offres dont les montants n'ont pas vocation à être communiqués au public. Néanmoins, nous pourrons les communiquer par écrit aux membres du Conseil municipal qui le souhaitent.

M. le MAIRE.- Qui veut prendre la parole ? Monsieur CALMÉJANE.

Mme POCHON.- Excusez-moi mais j'avais demandé la parole. Je n'en ai pas pour longtemps, monsieur CALMÉJANE, je ne prendrai pas les deux minutes.

J'apprécierais que, dans de tels domaines, on sorte des fiches techniques et des choses lues et relues pour plutôt rentrer dans le vif du sujet. C'est très bien qu'il y ait des médiateurs, je trouverais intéressant que ce soit vraiment personnalisé à la Ville et d'avoir des retours plus personnalisés que des tableaux. Pour l'instant, cela reste extrêmement technique et survolé.

M. CALMÉJANE.- Effectivement, j'allais faire la même remarque : lire des documents ou des papiers qui viennent de la formation que vous avez suivie, c'est une chose monsieur FITAMANT mais la réalité est nettement différente. À vous entendre, on a l'impression que ces médiateurs sont magiques, qu'ils règlent tous les problèmes, qu'ils permettent aux gens de se rapprocher de tous les services. Malheureusement, la réalité de nos concitoyens des secteurs d'habitat social ou d'autres est nettement différente.

J'ai même entendu de la bouche d'une de vos collègues que l'on voit venir dans certains secteurs des gens qui ne sont pas du secteur et que l'on a du mal à faire évacuer, qui se livrent à un certain nombre de trafics. D'ailleurs, il faudra nous expliquer l'interface des médiateurs avec la Police municipale ou éventuellement la Police nationale puisque vous dites qu'ils remplacent la Police sur les désordres.

Enfin, une question technique : ont-ils les autorisations pour circuler à l'intérieur des locaux des bailleurs sociaux ou doivent-ils se contenter de circuler sur la voie publique ?

M. le MAIRE.- Nous sommes arrivés aux deux minutes de notre échange.

Je vous présente mes très sincères excuses car j'ai abordé la question n° 5 alors qu'il aurait fallu aborder la question n° 4 de votre groupe.

M. CALMÉJANE.- C'est maintenant que nous sommes à deux minutes, vous avez coupé avant.

M. le MAIRE.- Il est inutile de crier.

Madame BERGOUGNIOU, je vous cède la parole, vous pouvez la prendre, peut-être pour vous exprimer mais surtout pour poser la question de Mme Laura LEFEVRE.

Mme BERGOUGNIOU.- J'ajoute simplement que, cet été, ils étaient cinq, peut-être est-ce normal en période estivale, cela ne pose pas de problème, et qu'ils circulaient sur la rue de Neuilly en trottinette électrique et sur le trottoir.

→ *Ordures ménagères et déchèterie*

La collecte, le traitement des ordures ménagères et la gestion des déchèteries ont été transférés à Grand Paris Grand Est il y a maintenant 5 ans.

À l'occasion du nouveau contrat de collecte de GPGE qui doit débuter en mars 2022, des modifications significatives de secteur et donc de jours de collecte sont envisagés, de même la collecte des encombrants sera profondément modifiée : un nouveau système avec prise de rendez-vous remplacera la collecte mensuelle.

À ce jour, aucune information ou calendrier n'a été donné aux Villemomblois. Aucune date pour la collecte des sapins de Noël début janvier 2022.

De plus, si nous sommes satisfaits de la réouverture de la déchèterie rue du Plateau après un an de fermeture, de mauvaises habitudes ont été prises dans ce secteur quant au stationnement de camions ou autocars à proximité de son accès ; ainsi l'entrée mais surtout la sortie sont extrêmement dangereuses du fait des nombreux véhicules stationnant aux abords de l'entrée de la déchèterie.

Globalement, monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quand une véritable information sera diffusée aux Villemomblois concernant les collectes et comment comptez-vous améliorer la sécurité de la déchèterie ?

M. ACQUAVIVA.- Il faut poser cette question au Territoire dont c'est la compétence. Les communes n'ont qu'une notion de relais de l'existant.

Pour ma part, j'élargis un peu le débat. D'abord, votre Président de groupe siège à la CAO du Territoire, où a eu lieu l'appel d'offres désignant le candidat pour la collecte. Élément intéressant par rapport à la prévision, nous avons -1 M€ de dépenses. En revanche, il faut régler le problème du traitement du SYCTOM. En effet, quand les déchets sont mal triés, des pénalités nous sont appliquées, entre 7 % et 10 % par rapport au coût de la collecte.

D'après ce que je sais, puisque l'appel d'offres a eu lieu très récemment, dans la mise en place de la communication, deux priorités ont été définies par le Territoire : augmentation des performances de la qualité du tri et la diminution des gisements des déchets ménagers.

Je ne veux pas donner trop de chiffres mais un domaine reste très important : la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLBMA), document qui nous permettra d'essayer d'avoir moins de collectes par ménage.

Aujourd'hui, l'objectif considéré est de 46 kg par habitant d'ici 2025 avec une référence 2010 à 458 kg et un ratio en 2020 à 435 kg. Il y a une obligation d'améliorer la qualité du tri et de diminuer l'importance des déchets ménagers. Pour ce faire, la prévention sera organisée, ainsi que des ménages testeurs.

Tout cela entrera dans la communication de GPGE qui mettra en place l'ensemble des différents éléments.

Quant à la notion du calendrier précis, il est en cours de mise en place. Je n'ai pas plus d'informations à ce jour mais je ne saurais que conseiller au Président de groupe Union pour l'Avenir de Villemomble de poser la question au Conseil de Territoire qui aura lieu mardi pour savoir quand la communication aura lieu de façon précise, il aura ainsi une réponse précise du Territoire.

M. CALMÉJANE.- C'est bien de nous parler des futures diminutions des volumes, etc., mais ma question portait plutôt sur les prochaines semaines.

J'ai déjà posé ma question à Grand Paris Grand Est, c'est pourquoi je la repose en Conseil municipal, nous avons un Vice-président, un représentant de la commune de Villemomble siège également à ce Territoire ; tout le monde ne vient, pas, lors de la dernière séance plénière nous n'étions que deux sur six avec M. FITAMANT. Nos concitoyens doivent aussi le savoir.

J'ai posé la question de la communication à la commission d'appel d'offres mais je n'ai pas eu de réponse, encore une fois, je repose la question en Conseil municipal afin qu'il reste des éléments et des traces pour les Villemomblois. Je reposerai la question en Conseil du Territoire, comme lors d'une précédente séance : que va-t-il se passer, il y a un véritable problème ?

Vous répondez sur beaucoup de sujets beaucoup plus lointains, je dis qu'à partir de mars des choses importantes vont changer pour nos concitoyens concernant les encombrants, les collectes, éventuellement les limites de Commune. Vous n'avez pas répondu non plus sur la sécurité aux abords de la déchetterie.

C'est extrêmement dangereux à cause des masques créés par les véhicules. Encore une fois, je signale des sujets, si un jour il arrive un accident, ce sera votre responsabilité, peut-être partagée avec Grand Paris Grand Est mais ce sera tout à fait dommageable. Vous faites du bla-bla au lieu d'agir.

M. ACQUAVIVA.- Vous pouvez remarquer que je suis toujours présent au Conseil de Territoire. Au dernier, j'ai eu une impossibilité majeure liée à un problème de santé. Je trouve donc un peu bas de s'amuser à faire ce genre de commentaires alors que je suis présent à toutes les réunions, y compris celles, nombreuses, de commissions. Je veux que ces propos soient rectifiés parce qu'ils laissent supposer que nous ne faisons pas de notre travail au Territoire.

En ce qui concerne la dangerosité avec les camions, c'est problème non pas du Territoire mais de zone d'activité avec un problème, vis-à-vis de la partie privée, de non-respect de la notion de stationnement. Cela n'a rien à voir avec les ordures et avec la déchetterie.

S'agissant de la réouverture de la déchetterie, nous avons obtenu un financement hors CLECT de 270 000 € par le Territoire parce qu'un endroit avait été mal conçu et posait des problèmes de fondation, le sous-sol était un gruyère. On a bâti une déchetterie sans respecter les règles normales de précaution et on a failli la voir fermer. On a réussi à la sauver, bravo au Territoire pour cela.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, nous avons légèrement dépassé le temps d'échange, cela nous conduit sans transition à passer à la question suivante de M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.

→ *Stationnement cimetière nouveau*

M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.- Depuis plusieurs années, un problème de stationnement est récurrent aux abords du nouveau cimetière de la Commune.

Il est souvent impossible de stationner, principalement en semaine, les emplacements sont occupés soit par des véhicules de riverains, de personnes déposant leur véhicule pour prendre les autobus, voire des véhicules des garages du secteur.

Cette situation est très dommageable pour les personnes se rendant au cimetière, souvent âgées et/ ou chargées de pots de fleurs, tant pour les Villemomblois que pour les familles venant quelquefois de très loin et profitant d'une visite dans la région pour venir se recueillir sur la tombe d'un proche.

La précédente majorité que nous avons eu l'honneur de conduire a mis en place une zone bleue devant le cimetière pour favoriser la rotation des véhicules.

Le constat au quotidien est que cette zone bleue n'est pas respectée, des véhicules restent toute la journée, voire plusieurs jours.

Il est dommageable de constater votre désintérêt pour les personnes qui fréquentent ce secteur de la Commune.

Avez-vous donné des instructions à la Police municipale pour qu'elle puisse verbaliser les contrevenants sur ce secteur, si oui quand, si non pourquoi ?

M. MAHMOUD.- Lors de notre arrivée aux responsabilités, nous avons également constaté ce problème au niveau du nouveau cimetière.

Notre Police Municipale intervient régulièrement à notre demande sur ce secteur pour fluidifier cette zone bleue que vous avez instaurée mais que vous n'avez pas su faire respecter.

Nous menons une réflexion sur une modification globale du secteur autour de plusieurs projets d'amélioration.

Pour avoir observé depuis plusieurs années, voire dizaines d'années, si je parle de l'entrée de Ville, il y avait des véhicules épaves, parfois des camions avec des pneus crevés qui ne faisaient pas très joli à l'entrée de Villemomble. Tous ces camions ont été retirés. Donc des choses ont tout de même été faites dans ce secteur. Nos agents y vont.

Devant l'Escarcelle, il y a trois voies, normalement une servant au 145 pour serrer à gauche et éviter d'attendre deux voire trois feux pour faire demi-tour, nous avons rendu cette voie aux véhicules.

Devant la piscine, il y avait un effet entonnoir avec la voie de gauche sans cesse appropriée par le stationnement. Nous l'avons également libérée.

Même si j'entends qu'il reste beaucoup à faire, cela fluidifie tout de même la sortie de Ville.

M. CALMÉJANE.- J'entends vos paroles mais le constat est loin de là réalité. Je suis passé jeudi la semaine dernière et encore hier matin, puisque nous n'avons pas l'habitude de poser des questions pour nous faire plaisir, et il y a à nouveau des véhicules qui ne bougent pas.

Par exemple, un véhicule qui appartient à un paysagiste est garé devant le garage Renault et ce, depuis trois semaines. Nous avons des photos si vous les voulez, nous sommes quelques-uns à passer dans ce secteur.

Donc entre vos affirmations et la réalité, il y a un vrai problème. Encore une fois, je le dis par rapport à des personnes souvent âgées, qui ont des difficultés pour aller au cimetière, il y a besoin de fluidifier. En avant de nous renvoyer à une réflexion ou à une étude sur je ne sais quelle fluidité ou modification des dispositions de stationnement, il existe déjà une réglementation, faites-la appliquer pour le bien des Villemomblois et pour les familles qui viennent voir les personnes enterrées dans le cimetière nouveau de Villemomble. Ne reportez pas toutes vos actions à une prochaine étude ou réflexion.

M. MAHMOUD.- Ils sont verbalisés. Si les gens paient les amendes et s'ils continuent à se garer, tant pis pour eux. Maintenant, ce service appartient à tous les Villemomblois, donc si vous constatez, n'hésitez pas à appeler directement, le véhicule sera enlevé. J'insiste sur le fait que la Police municipale se rend régulièrement dans ce secteur.

Mme POCHON.- Il y a de toute façon un problème de circulation pour arriver à ce cimetière, y compris la circulation piétonne. Je pense qu'un jour nous pourrons ravoir le débat sur des éléments que nous avions proposés il y a très longtemps.

La navette municipale n'a-t-elle jamais au moins un ou deux rendez-vous par semaine ? Cela permettrait d'amener les personnes âgées qui ne conduisent plus jusqu'au cimetière.

M. le MAIRE.- Nous retenons cette idée, chère collègue, cela peut être quelque chose à retenir.

→ *Propos liminaires*

M. MINETTO.- J'ai un propos liminaire avant les questions orales :

Monsieur le Maire, avant le Conseil municipal, vous nous avez envoyé un message indiquant « *afin d'honorer notre mandat, je vous serais gréé de bien vouloir prévenir vos troupes pour leur mobilisation à cette dernière séance* ». Nous avons trouvé ce message un peu déplacé alors que, au dernier Conseil municipal, sauf erreur, pour plus de 10 membres, votre équipe n'était pas au complet. Bien sûr, nous pouvons comprendre que l'horaire de convocation à 10 h 00 ne soit pas très favorable aux gens qui travaillent ou qui ont des activités. Pour votre part, vous êtes payé à plein temps pour cela mais ce n'est pas le cas de la majorité des personnes ici.

Pour faire très court, à titre d'exemple, j'aimerais donner à nos collègues et aux Villemomblois les horaires des conseils municipaux des villes voisines :

- Gagny a réuni 8 conseils municipaux le samedi entre 11 h 00 et 10 h 30, le jeudi, le vendredi et le lundi à 19 h 30 ou 20 h 30 ;

- Neuilly-sur-Marne a réunion 8 conseils municipaux le mercredi à 20 h 30 ;

- Rosny-sous-Bois : le samedi à 10 h 00, mercredi ou mardi à 19 h 00 ;

- Bondy, que connaît bien votre directeur de cabinet, a réuni 7 conseils municipaux le samedi à 9 h 15, le mercredi ou le mardi à 19 h 00 ;

- votre amie Mme COPPI à Pavillon Sous-Bois : le lundi chaque fois à 20 h 00 ;

- Villemomble : le jeudi à 17 h 00, 14 h 00, 9 h 00, à 15 h 00 ou 10 h 00.

Monsieur le Maire, pourquoi continuez-vous à jouer avec la démocratie en mettant en difficulté les conseillers municipaux d'opposition et de la majorité ? Nous aimerions que vous puissiez prendre attache de vos collègues de droite puisque je n'ai cité que des villes de droite qui, elles, sont bien plus respectueuses des élus et des électeurs.

Autre question, les gens nous disent qu'aujourd'hui le Conseil municipal n'est pas diffusé sur le Facebook de la Ville, est-ce une erreur, même technique ?

Enfin, nous aimerions tout de suite voir les pouvoir des conseillers municipaux absents.

M. le MAIRE.- Vous posez votre question ensuite ?

M. MINETTO.- Je vous laisse répondre, c'était mon propos liminaire.

M. le MAIRE.- Tour à tour, il apparaît en vous entendant que l'herbe est plus verte ailleurs. S'il apparaît qu'il fait meilleur temps d'être élu aux Pavillons-Sous-Bois, à Bondy ou à Gagny, oui, je pense qu'il faut que vous candidatiez sur ces communes. Si vous considérez que les choses ne sont pas bonnes ici, je ne peux qu'y souscrire. C'est de l'ironie mais, vous le savez, l'ironie est l'humour du désespoir. En effet, je suis vraiment désespéré quand je vous entends longuement et, ma majorité me le dit, fort longtemps, vos prises de parole qui sont longues, répétitives. Je renvoie donc votre propos liminaire au mien où je demandais que les interventions soient constructives ; vous ne cessez de vous répéter.

Mme POCHON.- Parce que vous êtes constructif peut-être ?

M. le MAIRE.- Vos interventions sont tellement longues que, pour une séance courte de 14 délibérations, nous avons tout de même eu quatre heures trente de débat. Et là, tous mes collègues que vous venez de citer me disent « *que se passe-t-il à Villemomble ? Pourquoi est-ce aussi long ?* »

Je vous cite l'exemple d'une commune du Département non loin d'ici, et que j'apprécie particulièrement : séance de Conseil municipal hier soir. Autant de points à l'ordre du jour, 45 minutes, tout a été voté à l'unanimité. N'est-ce pas beau ?

Mme POCHON.- Ils ont peut-être un meilleur maire.

M. le MAIRE.- Tant que vous prolongerez nos débats inutilement, je demanderais non seulement aux élus mais aussi aux fonctionnaires de la Ville de venir à un horaire décent pour ces derniers.

Mme POCHON.- Vous vous fatiguerez plus vite que nous.

M. le MAIRE.- Ce matin, en commission permanente du Conseil départemental, j'entendais mon collègue de Montreuil qui, très simplement, disait « *hier, on a fini à 2 h 00, on n'en pouvait plus* ». Je ne veux pas en arriver là, ni pour vous ni pour les membres de la Collectivité.

M. MINETTO.- Faites-le le samedi matin.

M. le MAIRE.- À partir du moment où vous avez réclamé et tapé des pieds pour réclamer une indemnité, je considère que, nos journées de travail étant compensées de la sorte, cela nous permet d'être présents à 10 h 00.

Monsieur MINETTO, je vous écoute sur votre question, sinon c'est moi qui la prononcerai.

Mme POCHON.- Et qu'en est-il des pouvoirs ?

M. le MAIRE.- Ils sont à votre disposition, c'est l'administration qui en dispose puisque, visiblement, la confiance règne.

M. MINETTO.- Je pense que vous appréciez la réponse de venir de bonne heure et de ne pas pouvoir aller travailler. Les autres Villes organisent aussi les conseils municipaux le samedi matin à 9 h 00, ce qui permet à tout le monde de travailler. Chacun appréciera, à chacun ses responsabilités.

→ *Attribution des logements sociaux*

M. MINETTO.- Vous nous avez présenté la charte de l'élu local au premier Conseil municipal de votre mandat. Elle mentionne :

« À l' Art 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

À l'Art 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

À l'Art 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. »

Certaines décisions municipales récentes nous interrogent quant au respect des principes de cette charte par vous-même et votre majorité dans l'attribution des logements de l'OPH de Villemomble.

C'est une commission, dite CALEOR, qui attribue sur des critères définis les logements de l'OPH de Villemomble. Les élus villemomblois qui y siègent sont vous-même, monsieur BLUTEAU, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme VENACTER, Mme LECOEUR et, précisons, aucun membre des deux groupes d'opposition.

Nous avons eu des informations sur les attributions décidées par cette commission depuis votre élection. Il s'avère qu'un logement T4 a été attribué sous votre présidence à un de vos adjoints, lui-même membre de la commission, qui a participé au vote d'attribution de son propre logement en disposant même d'un pouvoir supplémentaire d'un membre absent d'une ville voisine.

D'autres logements auraient été attribués à des demandeurs ayant des liens familiaux ou de proximité avec des élus de la commission, sans que nous identifiions les critères de priorité définis dans le règlement des attributions de logement de l'OPH.

Vous comprendrez que la situation nous alerte particulièrement. D'une part, notre ville fait l'objet d'une rénovation ANRU du quartier des Marnaudes qui impose le relogement prioritaire de ces Villemomblois qui souhaitent rester dans notre ville, et d'autre part le traitement des demandeurs de logement qui attendent leur tour depuis longtemps mérite de la justice et de l'égalité.

Monsieur le Maire vous présidiez cette commission de logement, Mmes VERBEQUE et VENACTER ainsi que M. BIYOUKAR étaient également présents, pourquoi avoir pris cette décision pour le logement d'un adjoint de la majorité ?

M. le MAIRE.- Comme à votre habitude, vous posez des questions qui partent d'informations parcellaires, partisanes et surtout imparfaites. Je vous l'ai déjà dit dans cette enceinte, il conviendrait pour représenter au mieux les quelque 1 400 Villemomblois qui votent pour vous, d'être plus précis, de travailler plus les sujets que vous soulevez et qu'enfin vous cessiez d'utiliser le conditionnel dans vos arguments.

Dès lors, il convient, pour l'intérêt général dont vous n'êtes pas le seul défenseur, que je rétablisse des faits.

L'OPH Grand Paris Grand Est, que j'ai l'honneur de présider depuis octobre 2020, dispose comme pour tout organisme bailleur social d'instances de décision. D'emblée, je rappelle pour tous que l'opposition municipale n'y est pas représentée par ses élus ; c'est un état de fait : votre liste, monsieur MINETTO, n'est pas assez représentative pour avoir pu obtenir un seul siège au Conseil de Territoire de Grand Paris Grand Est et, quant à M. CALMÉJANE, il est le seul opposant villemomblois parmi une assemblée de 80 élus. Ainsi, personne d'entre vous ne siège dans quelque commission que ce soit au sein de l'OPH et ne pourra - démocratiquement - le faire au cours de cette mandature. C'est ainsi : le principe majoritaire s'applique à tous.

Ensuite, l'attribution des logements sociaux détenus par l'OPH est encadrée par une commission dite CALEOL (Commission d'attribution des logements et d'examen de leur occupation), composée d'élus du Conseil d'administration et notamment de 4 maires du territoire ; elle se réunit à huis clos. L'administration de l'OPH instruit des dossiers de demandeurs en corrélation avec les logements à pourvoir et les propose en Commission. Je ne m'étends pas plus sur le fonctionnement de cette institution mais vous fais partager une information essentielle : le tout récent rapport de l'ANCOLS, qui est venu ces derniers mois au sein de l'OPH, nous a informés qu'aucun désordre n'était à constater dans son fonctionnement, que tout était réalisé dans les règles les plus strictes du droit à l'obtention du logement au sein de notre parc.

Une fois cela dit, je m'attarde sur votre propos, monsieur MINETTO : « *Nous avons eu des informations…* ». Je crois avoir lu par ailleurs que des lettres anonymes étaient glissées sous la porte de votre permanence : est-ce là vos sources d'information ? Avez-vous pratiqué l'effort simplissime de vérifier ?

Je ne vais pas gloser mais votre travail d'élu d'opposition manque de sérieux. Je l'ai été avant vous dans cette instance et je le suis ailleurs : il est vraiment préférable d'étayer que de délayer.

Très sérieusement, je vous le dis et vous réponds précisément. L'attribution de logements est rigoureusement cadrée. Qu'un élu de notre Assemblée soit locataire depuis plus de 10 ans d'un logement au sein de notre parc, comme l'était par exemple notre ancien collègue et votre ami Antoine RICHARD n'est pas irrégulier ; qu'un élu

au motif que sa situation familiale évolue et sollicite son bailleur pour avoir plus grand non plus ; qu'il soit le seul – et j'insiste pour que ce soit bien entendu – le seul éligible et surtout proposé par l'administration sur un appartement neuf, avec une certaine typologie de taille et présentant un loyer nominal fort conséquent (près de 1 000 €) ne remet pas en cause la probité, l'exemplarité de l'élu et ne démontre pas d'un quelconque avantage personnel tiré de son statut d'élu.

Je me répète : un élu de notre Assemblée a vu son dossier proposé par l'administration et était le seul à rentrer dans les cases pour se voir attribuer un logement au loyer particulièrement élevé pour un HLM.

Il ne pouvait y avoir que son dossier pour être validé. Car, monsieur MINETTO, si l'élu ne peut pas être au-dessus des lois, il n'a pas à être en dessous non plus.

En bref, aucune irrégularité d'aucune sorte ne réside en cette affaire.

Sachez enfin que, *a posteriori*, un examen annuel de la situation des bénéficiaires de logements sociaux se pratique au moyen d'une enquête sociale. Elle permet de vérifier l'occupation du logement, les ressources de ses occupants et, le cas échéant, à la CALEOL de se saisir d'éventuels écarts. Et elle l'a déjà fait.

En somme, rien d'obscure dans tout cela.

La seule parole de bon sens dans votre propos, monsieur MINETTO, repose sur le vaste relogement sur lequel nous devons réussir dans le quartier des Marnaudes. Je vous réitère les propos que j'ai tenus ici ou ailleurs : Villemomble prend toute sa part et plus encore dans les relogements à assurer. Elle va au-delà de la mobilisation qui lui est demandée. Nous avançons désormais à bon train pour remplir les objectifs afin de trouver une solution pour chacune des 205 familles à reloger lors de la première phase. Près de la moitié devrait pouvoir continuer à être Villemombloise. Je l'ai dit lors de la réunion de concertation dans le quartier le 18 novembre dernier, notre collègue Élisabeth POCHON était présente.

Mme POCHON.- Vous ne m'aviez pas invitée mais j'y suis tout de même allée.

M. MINETTO.- Les réponses bien longues pour un sujet qui, d'après vos dires, est si simple. Non, Antoine RICHARD n'a pas eu une attribution puisqu'il n'était pas élu quand il habitait avec sa mère.

Vous confirmez donc bien qu'un de vos adjoints célibataire a eu l'attribution d'un T4. Non, il ne s'agit pas simplement de lettres anonymes. Je n'ose demander aux personnes ici dans cette salle et de votre majorité de lever la main ceux qui sont venus me voir ou ceux qui nous ont envoyé les gens pour parler de cette situation en disant « *allez voir l'opposition* ». Je vous regarde tous en même temps de manière que ceux qui sont venus me voir n'aient pas à lever la main.

Vous avez raison, l'ANCOLS sera évidemment saisie, comme nous avons prévu de saisir Monsieur Le Préfet.

Parmi les personnes qui sont ici et qui étaient à la Commission, je pose la question : êtes-vous tous d'accord avec ce que vient de dire M. le Maire ? Vous sentez-vous à l'aise avec la manière dont s'est passée cette commission ? Quand Monsieur Le Préfet demandera le compte-rendu de cette commission, vous sentirez-vous à l'aise ? Vous sentez-vous à l'aise d'avoir voté ? La personne qui a eu ce logement se sent-elle à l'aise d'avoir voté pour son propre logement, avec en plus un pouvoir supplémentaire ?

Ecoutez, les Villemomblois jugeront, nous allons bien évidemment saisir Monsieur Le Préfet et l'ANCOLS. Vous avez répondu très longuement pour un sujet qui, d'après vous, est si simple, si transparente et si éthique que cela. Puisque vous parlez de charte éthique, permettez-nous d'avoir quelques doutes sur le sujet.

M. CALMÉJANE.- Brièvement, on en revient à « *je te tiens, tu me tiens par la barbichette* » ; vous vous tenez les uns les autres.

M. MINETTO.- Pas nous.

M. CALMÉJANE.- Je parle des élus de la majorité. Au moins, c'est clair.

M. le MAIRE.- Réponse brillante.

→ *Projet immobilier avenue Fredy*

Mme POCHON.- Vous nous avez présenté la charte de l'élu local au premier Conseil municipal de votre mandat. Nous nous répétons mais nous pensons que c'est nécessaire. Elle mentionne :

« À l' Art 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

À l'Art 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

À l'Art 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. »

Un projet immobilier avenue Freddy (70 logements dont des logements sociaux) est en cours. Les riverains se sont opposés au projet comme c'est leur droit mais les recours ont été rejetés et tous les recours ont été purgés. Le projet a donc été déclaré légal par le tribunal et le promoteur lance les travaux.

Monsieur BLUTEAU, vous avez reçu, en tant que riverain propriétaire voisin de ce projet, un courrier du promoteur indiquant les expertises préalables comme cela se passe pour tout lancement de projet.

Depuis, lors de conseils de quartier, deux de vos adjoints ont pourtant indiqué que le projet ne se ferait pas.

Le Maire de Villemomble, propriétaire d'un logement concerné, car voisin de ce projet, peut-il nous éclairer sur cette annonce faite par ses adjoints ?

M. le MAIRE.- Vous m'interrogez en tant que Maire de la commune de Villemomble en abordant une affaire privée. D'emblée, je vois quel est le niveau politique vers lequel vous vous destinez à compter de cet instant, surtout après deux lourdes défaites électorales de votre groupe, devant les électeurs, et où vos idées ne sont visiblement pas suivies par une large majorité de nos concitoyens. Faute d'argument pour l'intérêt commun, vous préférez désormais et pour la deuxième fois de notre séance, attaquer de manière personnelle. En faisant cela, votre attitude ne grandit pas ce que devrait être une opposition digne.

Vous abordez un sujet tout d'abord en utilisant des détails que peu connaissent. Il apparaît donc que vous êtes descendus tellement bas que nous sommes à la limite de l'intrusion dans la vie personnelle. Nonobstant, je vais vous répondre sereinement et ne pas manquer de démontrer l'intérêt de notre bonne commune de Villemomble à être défendue, singulièrement depuis la mise en application du Plan Local d'Urbanisme libertaire et permissif à la bétonisation de l'actuel président du groupe minoritaire UAV.

Un permis de construire N° PC9307718B0066 sur les parcelles du 7 au 11 avenue de Frédy a été délivré le 23/04/2019, signé par mon prédécesseur Monsieur CALMÉJANE, puis attaqué par des tiers en première instance auprès de la juridiction administrative. Cette procédure a été infructueuse et le Permis, et ses modificatifs signés par M. MAGE, sont désormais exécutables. La SCCV Frédy (du nom de l'avenue éponyme qui s'écrit avec un seul « d », madame POCHON) procède actuellement à la mise en œuvre de son chantier en simultané des dernières formalités administratives dont l'achat des parcelles aux propriétaires ayant signé un protocole avec clauses suspensives.

Ainsi, la SCCV n'est pas au moment où nous parlons propriétaire ; et dans cet objectif, le Notaire en charge de la vente saisit actuellement la Ville dans le cadre du Droit d'Intention à Aliéner. Autrement dit, la Ville – si elle y voit un intérêt public – est susceptible de préempter une ou plusieurs parcelles du terrain d'assiette de cette promotion immobilière. Et ce sera le cas.

Vous n'êtes pas sans savoir que la nouvelle majorité municipale que j'ai l'honneur de conduire a pour cheval de bataille (parmi d'autres) la préservation du caractère résidentiel de notre belle commune. Actuellement, elle se défend sur pas moins de 45 dossiers contentieux dans différentes juridictions pour éviter que Villemomble soit dénaturée. Notre commune que mes prédécesseurs (désormais dans l'opposition) ont laissée aux griffes des promoteurs ; notre commune que votre propre idéologie concentrationnaire voudrait voir écraser par des immeubles sans âme, sans perspective pour ses habitants, afin de paupériser une population pour qu'elle rentre dans le désespoir de l'idée du collectivisme que vous aimez tant.

Notre commune ne doit pas subir une transformation irrémédiable que certains ici ont laissé prospérer et que d'autres appellent carrément de leurs vœux.

La majorité use dès lors des moyens qui sont à sa disposition. C'est ce qui a permis au cours des 18 derniers mois le refus de 22 permis de construire, soit 636 logements mais aussi la révision de 5 permis supplémentaires et le rejet de 139 logements de plus. La majorité emploie toutes les possibilités pour argumenter, négocier, convaincre et empêcher. Elle le fait dans l'intérêt général. C'est ainsi que des procédures de préemption sont en cours :

- au 13 rue Saint Charles pour disposer d'une parcelle afin de réaliser un parking public à moins de 300 mètres de notre Cœur de Ville Outrebon ;

- elle le fait au 8 boulevard de Gaulle afin d'étendre le parking République et doubler sa capacité ;

- elle le fera sur le 8 avenue Detouche en réemployant une parcelle actuellement détenue par l'OPH pour permettre là encore la réalisation d'un parking en remplacement des 26 stationnements de la Place Ducatte en son centre. Cela nous dotera d'un espace reconquis pour mieux magnifier le Château seigneurial, emblème de notre ville.

Et donc la Ville va préempter avenue de Frédy afin – comme ailleurs et dans le respect de notre programme qui a été plébiscité par les électeurs – de réaliser un parking public à moins de 300 mètres de notre Cœur de Ville Époque.

Et oui, je suis devenu copropriétaire il y a 1 an d'un bien attenant aux parcelles avenue de Frédy qui font l'objet de votre question. C'est dire si ce projet personnel n'a en rien à voir avec la détermination de la majorité que je mène contre les promoteurs qui sont là pour enlaidir et scléroser notre commune. Cette détermination date depuis au moins 2017 et nos premières dissensions avec la majorité de l'époque. À l'inverse, il n'y a ni intérêt personnel ou encore vendetta de ma part. Car je vous rassure : je ne suis pas propriétaire de biens dans la rue St Charles, dans le boulevard de Gaulle, avenue Detouche ou bien partout où la Ville emploiera le droit d'aliéner dans le bien public.

J'ajoute toutefois que les informations que vous avez osé employer - à savoir un courrier que j'ai reçu à titre personnel du géomètre de la SCCV, dans le cadre du référé préventif – révèlent d'une chose évidente : sous couvert de vouloir loger tout le monde, vous incarnez ostensiblement le parti des promoteurs/bétonneurs de notre ville. Vous vous êtes arrogé cette information pour tenter de me mettre personnellement à mal. Vous avez en cela outrepassé les droits de l'opposition mais vous vous rendez surtout coupable aux yeux de toutes et tous de votre vraie nature, dévoilée au grand jour : pour aider un promoteur à éventuellement contester notre préemption, vous allez chercher des arguments fallacieux où j'aurais un intérêt personnel… Votre procédé n'est pas scandaleux, il est indigne. Fort heureusement, je démontre ici qu'il n'y a pas manœuvre de ma part pour me favoriser de quelque manière que ce soit mais que, bien au contraire, je suis là pour défendre les intérêts des

Villemomblois et je peux vous assurer que les premières annonces sur ce sujet et ma décision de préempter ravissent nos concitoyens. Et là, nous sommes bien sur l'intérêt de tous les Villemomblois.

Mme POCHON.- Nous avons bien deux minutes de réponse sur ma question ?

M. le MAIRE.- Oui mais M**.** CALMÉJANE s'est arrogé la parole.

M. CALMÉJANE.- Comme tout à l'heure madame POCHON. Ce sera court.

L'analyse va être vite faite :

Premier élément, j'ai été 19 ans Maire de cette Commune, je n'ai jamais eu de problème tel qu'évoqué par un élu de l'opposition.

Deuxième élément, il faudra expliquer aux Villemomblois, puisque vous dites être contre les constructions, pourquoi vous allez percevoir 120 600 € au titre des maires bâtisseurs. Il faut arrêter de dire n'importe quoi aux habitants.

Mme POCHON.- D'une part, il n'est pas compliqué de savoir que vous avez reçu la même lettre que toutes les personnes concernées par la question. Il n'y a donc rien de personnel dans cette affaire. Vous n'êtes pas le seul propriétaire de l'endroit.

D'autre part, le droit de préemption existe effectivement pour la Ville. Je constate que vous développez des parkings un peu partout dans la Ville, je ne sais pas si les Villemomblois seront tous incités à prendre encore plus leur véhicule puisqu'ils pourront se garer partout ; l'intérêt public de la Ville étant maintenant d'avoir des parkings partout.

Par ailleurs, si vous avez des projets de ce type que vous annoncez mais dont vous ne parlez pas, vous n'associez pas le Conseil municipal.

Puis, il me semble que nous avons voté des enveloppes budgétaires qui devaient servir à l'appréhension. Si je commence à faire les additions, je trouve que l'enveloppe commence à être sérieusement écornée voire dépassée, donc vous allez bien sûr nous expliquer comment.

M. le MAIRE.- Nous sommes arrivés aux deux minutes.

M. MINETTO.- Vive la démocratie !

M. le MAIRE.- Voulez-vous que je vous fasse la démonstration que vous ne travaillez pas ?

Mme POCHON.- Venant de vous, sûrement pas.

M. le MAIRE.- Vous disiez à l'instant découvrir des projets de préemptions. Je les cite une nouvelle fois : 13, rue Saint-Charles, 8, boulevard de Gaulle. Si vous aviez travaillé votre séance, madame POCHON, vous auriez regardé les décisions que nous avons en fin de séance, dans lesquelles ces deux dossiers sont présentés.

M. POCHON.- Cela fait cinq jours que vous nous avez donné l'information. Arrêtez, s'il vous plaît. Sur le plan de qui travaille ou pas, je pense que vous feriez mieux d'être léger.

M. MINETTO.- La rue Frédy ne figure pas dans les documents. On n'en parle surtout pas, ce sont vos adjoints qui en parlent en conseil de quartier, vous vous rendez compte ?

M. ZARLOWSKI.- Je sollicite la parole en dehors de ce débat de questions, donc en dehors des deux minutes.

M. BANCEL.- En avons-nous aussi la possibilité ?

M. ZARLOWSKI.- Vous verrez que ce n'est pas du tout hors-jeu, monsieur CALMÉJANE**,** sans vouloir me substituer au rôle de M. le Maire sur la police de l'Assemblée, je pense qu'il y a un point que l'on vient de relever et sur lequel je voudrais être sûr d'avoir bien compris : apparemment aux différents coins de la salle on a juste entendu une petite insulte à l'encontre de Monsieur le Maire.

M. CALMÉJANE.- C'était du vocabulaire.

M. ZARLOWSKI.- Je vous demande de bien vouloir soit revenir sur vos propos soit agir en conséquence.

M. CALMÉJANE.- Ce n'est pas enregistré.

M. ZARLOWSKI.- Il ne m'étonne qu'à moitié ensuite qu'il y ait des divagations ; c'est à la hauteur de vos propos.

M. MINETTO.- De quoi parlez-vous ?

Mme POCHON.- Il y a la vérité.

M. le MAIRE.- M. ZARLOWSKI parle simplement d'insulte en séance.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Qui a entendu l'insulte ? *(Une dizaine d'élus lève la main.)*

Mme POCHON.- Là, vous savez lever la main madame GUICHAOUA.

M. HADAD.- Un peu de respect.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, je propose d'aborder la troisième question du groupe RGE qui est prononcée par M. BANCEL.

Monsieur BANCEL, vous avez la parole.

M. BANCEL.- J'ai deux propos liminaires à ma question, qui sont hors du temps de parole.

Vous avez une remarque monsieur BOULON ? Je vous écoute.

M. BOULON.- Vous ne me faites pas peur. Allez-y.

M. le MAIRE.- Monsieur BANCEL, vous n'êtes pas encore Maire, donc ce n'est pas à vous de souhaiter entendre telle ou telle personne. Je vous ai cédé la parole afin que vous puissiez énoncer votre question.

M. BOULON.- Je n'ai pas l'intention de passer tout l'après-midi ici.

Mme POCHON.- Vous pouvez partir, vous ne nous manquerez pas.

M. BANCEL.- La porte est juste là.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, écoutons M. BANCEL.

M. MINETTO.- Restez au moins jusqu'aux trottinettes.

M. le MAIRE.- Notre règlement intérieur prévoit que ce soit le conseiller municipal porteur de sa question qui l'énonce et qu'il ne fasse que l'énoncer. Cela ne vous autorise pas à avoir des propos digressant.

M. MINETTO.- Dites à M. BOULON de se taire alors.

M. BANCEL.- Concernant les délégations de pouvoir que j'ai pu voir, la délégation de M. GERBAUD m'a été présentée à 11 h 16, quelques minutes après ma demande parce qu'elle n'était pas disponible tout de suite, m'a-t-on dit qu'elle était envoyée par mail. Je suis donc obligé de croire sur parole, je n'ai aucune preuve qu'elle n'a pas été faite au moment où nous l'avons demandée ; c'était pour revenir sur les délégations de pouvoir.

Mme POCHON.- La loi, c'est la loi.

M. BANCEL.- Je veux que ce soit enregistré pour que tout le monde le sache.

→ *P*
roblèmes de chauffage dans les établissements de la Ville

M. BANCEL.- Il semble qu'une malédiction frappe les chaudières des bâtiments de la Ville. Panne de chauffage à la piscine, panne de chauffage à la nouvelle crèche Saint-Charles, problème de chauffage gymnase Montgolfier, problème d'eau chaude quartier Michelet, problème de chauffage dans des écoles, problème de chauffage à la médiathèque... Nous espérons qu'il y a parmi vous un exorciste.

Monsieur le Maire, va-t-il falloir que les Villemomblois choisissent entre le coût de la Police municipale et l'entretien des chauffages municipaux ? Quelles procédures sont mises en place pour éviter, comme lundi 29 novembre, que les parents de la crèche reçoivent un mail à 7 h 50 leur indiquant que la crèche est fermée car le chauffage dysfonctionne ?

M. MALLET.- Je note une fois de plus le manichéisme de votre pensée. Vous considérez que l'aspiration de sécurité et de tranquillité que les Villemomblois ont manifestée n'est pas légitime. Vous considérez donc que les Villemomblois doivent faire l'impasse sur leur sécurité afin d'avoir d'autres services.

On voit bien là une vision largement floue de ce que doit être le service délivré par la puissance publique. Vous opposez donc Police municipale et chauffage.

Un sujet fondamental : nos prédécesseurs ont conçu ces équipements. Et depuis le départ, nous cumulons les malfaçons.

Plus encore, il semble effectivement qu'il y ait véritablement une malédiction sur les équipements de cette Ville : le fait d'avoir vu le jour sous la supervision de l'actuel président du groupe UAV.

- Le gymnase de l'est et ses défauts de drainage

- Le pôle st Charles avec ses défauts de programmation, de conception et son manque d'outil de gestion connecté

- La médiathèque et ses fuites de toiture qui n'ont jamais été réellement traitées depuis 20 ans

- L'école Anne Frank et ses portails trop petits pour laisser passer une balayeuse ou encore ses problèmes de terrasses ou de chaudière

Dois-je continuer ?

La réalité est que le sujet le plus important est le temps de réaction à la panne. Or, nous avons été particulièrement réactifs puisque la remise en fonction de la chaudière s'est faite 1 heure après la demande d'intervention, appel à 7 h 30, remise en service à 8 h 30 (elle a ensuite nécessité un temps de chauffe). Pour être précis, la panne résulte d'une coupure électrique du secteur qui a mis en sécurité la vanne gaz, malheureusement aucun report pour prévenir l'astreinte n'a été prévu dans ce bâtiment neuf.

Depuis que nous sommes arrivés, nous nous appliquons à réparer leurs erreurs et je ne vous cache pas que cela demande une certaine énergie et un temps fou.

La modernisation des installations, les outils de pilotage plus modernes, l'anticipation, la maintenance préventive n'étaient pas une priorité de l'ancienne équipe, malheureusement.

M. BANCEL.- Je vous remercie pour ces réponses. Je passe le procès d'intention, vous dites ce que je n'ai pas dit, il suffira d'écouter pour que chacun se fasse un avis.

Ma question va être très constructive. Je m'attendais à ce que vous mettiez tout sur l'ancienne majorité, je le voyais venir gros comme une maison pourrait-on dire.

Une petite question : vous avez parlé d'un délai de réactivité d'une heure, je ne sais pas ce qui était fait avant et ce qui est fait maintenant, un contrat d'entretien est-il prévu ? À titre personnel, j'ai un contrat d'entretien pour la chaudière, en cas de problème, on peut appeler, etc. J'imagine que la commune à ce type de chose à disposition, est-il possible *a posteriori* du Conseil municipal d'avoir des informations ou vos idées sur la suite de ces sujets pour que cela ne reproduise pas ? Même si on n'est jamais à l'abri d'une panne, que l'on se donne au moins les moyens d'y faire face.

M. CALMÉJANE.- J'ai été mis en cause dans la direction précédente de cette mairie, je signale que vous étiez aussi membre de la majorité. Donc n'oubliez pas que vous avez approuvé un certain nombre de dossiers récents. À l'inverse, dans un certain nombre de décisions, puisque nous avons travaillé les dossiers, nous constatons que vous avez changé de délégataire pour le chauffage, ce qui explique peut-être cela puisqu'il découvre les installations. Cela peut expliquer les pannes à répétition. C'est mon analyse du sujet. Par ailleurs, des chaufferies sont encore sous garantie, il faut travailler le sujet.

Je l'ai déjà dit ici, une ville, c'est compliqué à gérer, il ne suffit pas simplement de passer de temps en temps en mairie.

M. MALLET.- Première chose, monsieur CALMÉJANE, ce n'est pas parce que vous faites partie d'une municipalité, que vous êtes l'adjoint au maire et que vous prenez des décisions seul dans votre bureau.

Deuxième chose, oui, les installations techniques, c'est compliqué. Vous l'avez noté, un prestataire a été changé avec un périmètre plus large. Néanmoins, quand on conçoit une installation, d'autant plus lorsqu'elle est publique, il faut la penser et la réfléchir, notamment il faut mettre de la gestion technique des bâtiments de manière à recevoir des alertes ou de la GTC, c'est-à-dire une gestion centralisée de manière à la piloter. Je suis désolé de vous dire que rien n'est fait sur Villemomble dans ce cadre.

Concernant les pannes, malheureusement, cela peut se reproduire et, oui, on a prévu d'installer un certain nombre de choses. Maintenant, « y'a qu'à faut qu'on », ce n'est pas du jour au lendemain parce que c'est complexe. Les installations ont-elles été conçues pour recevoir cette GTC ? C'est encore un autre problème. Et oui, nous avons un parc. Dans la ville où nous étions contents de venir, pensant qu'elle était bien gérée, c'est avec stupeur que j'ai vu que la dette est dans le non-investissement d'un certain nombre d'équipements, sur des installations techniques et surtout elles n'ont pas été pensées à l'heure où on vit actuellement. Nous avons évité la chaudière au charbon sur Saint-Charles mais, à part cela, il y a de gros problèmes.

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour de la note d'information qui vous a été transmise et donc au vote des délibérations des points 1 à 43.

1. Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire

M. le MAIRE.- Par courrier du 29 novembre 2021, reçu en mairie le même jour, Mme PAGÉGIE Claudine a informé de sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau Conseiller Municipal, ainsi qu'à son installation en tout début de séance et de prendre acte du nouvel ordre du tableau du Conseil municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code Électoral, il est procédé à l'installation de Monsieur Philippe LABRO, candidat suivant sur la liste *Réussir Villemomble Ensemble* et il est pris acte du nouveau tableau du Conseil municipal, qui sera annexé.

Mon cher Philippe, tu es le bienvenu.

M. LABRO.- Merci Monsieur le Maire de me céder la parole, bienveillant à mon égard.

Mon cher ami Jean-Michel BLUTEAU, maire de Villemomble, mes chers collègues de la majorité, chers collègues de l'opposition, Mesdames et Messieurs les responsables administratifs de la mairie, Mesdames et Messieurs, rassurez-vous je ne ferai pas un grand discours. Je n'ai ni la prétention ni le temps, juste deux minutes pour vous faire part de mon émotion et ma fierté d'être parmi vous et d'endosser la fonction de Conseiller municipal.

Merci à Jean-Michel de m'avoir fait confiance lors de notre première campagne électorale en 2018.

Un grand merci à mon ami Serge ZARLOWSKI qui m'a mis le pied à l'étrier et de me lancer dans l'aventure politique en 2013, et surtout pour ses conseils et son précieux soutien.

Un immense merci à ma femme qui m'a permis de faire ce choix politique et qui, avec mes enfants, ont supporté mes absences pendant les diverses campagnes électorales, qui je pense vont continuer pour s'intensifier.

Merci aux 3 175 électeurs qui ont hissé notre liste RVE en tête de la Commune le 28 juin 2020.

Malgré les attaques et procédures administratives diverses de nos opposants, notre élection a été définitivement validée par le Conseil d'État dernièrement.

Je remercie également Claudine PAGÉGIE pour son travail effectué pendant ces sept mois.

C'est donc avec une grande joie que je rejoins mes 24 collègues de la majorité pour poursuivre le programme sur lequel nous avons été brillamment élus. J'espère être à la hauteur de la tâche et des responsabilités que l'on me confie aujourd'hui. Je resterai fidèle à mes valeurs gaullistes et républicaines de droite, qui m'ont été transmises par l'éducation de mes parents à qui je rends hommage.

Parmi vous, certaines personnes connaissent mon fort attachement à notre commune et à l'ensemble des composantes de celle-ci, c'est-à-dire aux habitants, au tissu associatif, très important et très actif pour la vie communale, dont les associations sportives ; à l'ensemble du personnel communal qui fait un travail immense souvent dans l'ombre pour le bien-être des Villemomblois et de leurs enfants. Ainsi qu'aux commerçants et artisans qui sont essentiels pour la Ville.

Je suis très attaché au respect humain et mutuel de chacun et ce, malgré nos différences diverses. Je veux être à l'écoute des soucis, des interrogations de chacun d'entre eux, ainsi qu'à la vie démocratique de la Ville, et plus particulièrement aux conseils de quartier. C'est ce à quoi je m'attacherai à faire et à défendre mon mandat d'élu afin de *Réussir Villemomble ensemble.*

Même si nos opposants politiques n'ont pas les mêmes idées, je pense et je suis sûr que nous devons faire le meilleur pour nos concitoyens, en laissant de côté nos idées partisanes, de vengeance, d'ego ou d'inculte. C'est avec ses valeurs, qui sont les miennes, que nous pourrons retrouver une Ville forte, puis une région et j'espère enfin une France forte.

Vive la République, vive la France et surtout vive *Réussir Villemomble Ensemble*. (*Des applaudissements.)*

M. le Maire remet l'insigne de Conseiller Municipal à M. LABRO.

M. CALMÉJANE.- Il s'agit du remplacement de Mme PAGÉGIE, j'ai une rectification à apporter à la note que vous avez lue. En effet, nous avons non pas procédé à l'élection mais à l'installation d'un nouveau Conseiller municipal. Toutefois, nous y reviendrons, la note d'information comporte plusieurs erreurs.

Puis j'ai une question : monsieur LABRO, exercerez-vous gratuitement votre mandat ? Nous n'avons pas de Conseil avant le mois de février pour traiter du nouveau tableau des indemnités versées puisque c'est une liste nominative.

M. le MAIRE.- Nous nous cotiserons.

M. MINETTO.- Qu'est-ce que cela signifie ?

2. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA LISTE DES DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉES AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES, AUX COMMERCES DE PRODUITS SURGÈLES ET AUX COMMERCES DE DÉTAIL ALIMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2022 A VILLEMOMBLE

M. le MAIRE.- Il s'agit là d'un « marronnier ». En effet, chaque année, il convient que notre autorité autorise les commerces et singulièrement les concessionnaires automobiles à ouvrir certains dimanches.

- Pour les commerces de détail alimentaire :

  Dimanche 3 et 10 avril 2022,
  Dimanche 29 mai 2022,
  Dimanche 19 juin 2022,
  Dimanche 4, 11 et 18 septembre 2022,
  Dimanche 2 et 9 octobre 2022,
  Dimanche 4, 11 et 18 décembre 2022.

- Pour les concessionnaires automobiles :

  Dimanche 16 janvier 2022,
  Dimanche 13 et 20 mars 2022,
  Dimanche 10 et 17 avril 2022,
  Dimanche 22 et 29 mai 2022,
  Dimanche 5 et 12 juin 2022,
  Dimanche 18 septembre 2022,
  Dimanche 9 et 16 octobre 2022.

M. BANCEL.- Une petite question « nous nous cotiserons », était-ce une plaisanterie ? J'essaie juste de comprendre le sous-entendu.

Ensuite, j'ai une question : vous indiquez que ces avis ont été demandés le 18 octobre au syndicat du groupement, en synthèse pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est ressorti ?

M. le MAIRE.- Tour à tour, je comprends monsieur BANCEL que vous venez d'arriver, ou en tout cas votre désormais statut de benjamin de notre séance fait que vous n'ayez pas compris l'humour. Donc je vous confirme que c'était bien de l'humour.

Ensuite, concernant l'avis des personnes sollicitées quant à l'accord pour ouvrir à ces commerces la possibilité du dimanche pour leurs clients, la réponse est oui, l'accord unanime permet que nous puissions voter sereinement pour la chose.

M. BANCEL.- Serait-il possible de voir ces avis ?

M. le MAIRE.- Attention, je vais faire de l'humour : je vois que la confiance règne.

Je mets aux voix...

M. BANCEL.- En démocratie, il y a ce que l'on appelle l'opposition qui est là pour contrôler le travail de la majorité.

M. le MAIRE.- ... le groupe RGE vote contre.

M. BANCEL.- Cela ne choque personne dans cette salle que l'on coupe la parole aux gens ? Vraiment ?

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, peut-être à votre collègue de votre groupe...

M. BANCEL.- C'est insupportable monsieur le Maire, c'est un non-respect de la démocratie. Après, vous nous faites des leçons de République. Vous coupez la parole à l'opposition mais sous quel principe ?

M. le MAIRE.- Sous le principe que je demande à pouvoir mettre aux voix la délibération.

M. BANCEL.- Vous coupez la parole. Votre collègue donne des leçons de moral ou de respect, la base du respect est de ne pas couper la parole. C'est inadmissible.

M. le MAIRE.- Vous relèverez que le vote est en cours. J'ai enregistré que votait pour le groupe RVE ainsi que le groupe UAV. Que fait le groupe RGE ?

M. MINETTO.- On vote pour.

M. le MAIRE.- Alors c'est un vote à l'unanimité, je vous en remercie.

Il est également procédé au vote électronique.

3 à 13. FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES A COMPTER DU 1er JANVIER 2022

M. le MAIRE.- Pour faire suite à la parution de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre 2021 pour l'ensemble des ménages hors tabac, il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs municipaux de 2.2 % pour l'année 2022.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les grilles tarifaires ci-après avec effet au 1er janvier 2022, tour à tour cette grille aborde les tarifs municipaux :

- de la médiathèque Robert Calméjane,
- de la participation forfaitaire individuelle aux frais de déplacement dans le cadre du jumelage,
- de location des salles,
- de location des tentes de réception dont nous disposons,
- du restaurant municipal à destination des personnels de la Collectivité et d'autres services publics qui œuvrent sur la Commune,
- des concessions et taxes funéraire des cimetières,
- de l'organisation de foires au grenier,
- des tickets de jeu de la Kermesse de printemps,
- du droit d'entrée aux spectacles et animations dans notre théâtre Brassens,
- de l'organisation des spectacles et animations et bals et droits d'entrée,
- des autorisations de tournage sur le territoire de la commune.

Mme POCHON.- D'une manière générale, nous considérons que ce n'est pas le moment d'augmenter compte tenu de l'atmosphère générale en France et des soucis des uns et des autres.

J'avais également des questions à vous poser car des éléments nous paraissent un peu étranges. Je prends l'exemple des tarifs du théâtre Georges Brassens : adultes Villemomblois, moins 18 ans Villemomblois. Les extérieurs ne sont pas du tout évoqués. Cela signifie-t-il que c'est gratuit ?

Ensuite, comme vous le dites, c'est récurrent mais, pour la Kermesse de Printemps, nous sommes très attachés au fait que des tickets gratuits soient systématiquement donnés aux enfants et qu'ils deviennent payants à partir d'un certain nombre, à définir.

Concernant le restaurant municipal, qui a le droit d'y aller ? Qu'entendez-vous par association locale ?

Mes trois questions étaient celles-ci : la gratuité de certains tickets à la Kermesse de Printemps, la précision sur les extérieurs au théâtre et qui a le droit d'aller au restaurant municipal.

M. CALMÉJANE.- L'année dernière, au moment de la présentation de ce même tableau, d'une part vous avez justifié que vous arriviez aux affaires et que vous n'aviez pas tous les éléments, d'autre part vous aviez proposé de ne pas réviser les tarifs. Or, là, vous prenez comme base la révision d'octobre 2020 à 2021 mais, si on prend le référentiel d'octobre 2019 à 2021, l'augmentation est non pas de 2,2 mais de 1,8 puisqu'il y a eu une période de déflation.

La réalité par rapport à l'origine des tarifs de 2019 que vous n'avez pas révisés est une augmentation de 1,8 et non pas de 2,2. C'est pour établir le cadre général. Il nous semble particulier de faire ce rattrapage. L'année dernière, si vous aviez pris les chiffres (ce que j'avais demandé en Conseil municipal), vous auriez même dû diminuer -mais le montant était relativement faible- les tarifs au vu de la légère déflation que notre pays subissait du fait du ralentissement de l'activité économique avec le Covid-19.

Après, nous avons constaté de petites erreurs, je pense que ce sont des fautes de frappe, elles sont corrigées dans les délibérations. Notamment au point 4, Portimão est porté à 51,90 dans la note d'information alors que c'est le même tarif que Droylsden à 80,90. C'est dommage que ce type d'erreur se glisse dans la note d'information.

Pour compléter la question de Mme POCHON concernant le restaurant municipal, vous m'opposerez peut-être que ce sont des petits chiffres mais il y avait peut-être un choix à faire. Le résultat, au regard de la faiblesse du ticket, est que, quand on passe de 0,29 à 0,30, cela fait une augmentation de 3,5 et non pas 2,2. Prendrez-vous l'engagement d'un lissage l'année prochaine sur ce tarif ? C'est relativement important, et il en va de même pour la foire au grenier. Si on applique votre 2,2, on devrait être non pas à 16,50 mais à 16,45, à 32,90 au lieu de 32,95. Je ne sais pas d'où viennent ces écarts de cinq centimes quand on applique le taux de 2,2.

Mme POCHON a posé la question concernant la fréquentation du théâtre Georges Brassens, je pense que vous aurez la réponse.

Voilà les éléments que je voulais vous soumettre. Globalement, vous devriez appliquer une augmentation non pas de 2,2 mais de 1,8, c'est la proposition que nous pourrions faire au titre de notre groupe pour reprendre la réalité de l'inflation des deux années puisque vous avez neutralisé la période 2019-2020 l'année dernière.

M. le MAIRE.- Concernant votre proposition à 1,8, je ne sais pas de quoi l'avenir sera fait. Vous n'êtes pas sans savoir que des coûts seront particulièrement importants sur les matières premières notamment. Je ne sais pas où nous allons. Il convient donc que l'on applique ce que nous dit l'INSEE sur les derniers chiffres envisagés et sur une période de référence qui nous semble être parfaitement opérante.

Nous maintenons donc la proposition d'une augmentation comme le propose l'INSEE à 2,2.

En ce qui concerne le restaurant municipal, je vous fais confiance pour être attentif l'année prochaine à savoir si ce lissage qui va au-delà des 2,2 d'augmentation fera que, l'année prochaine, il n'y ait pas de nouvelles augmentations.

Quant aux différents organismes susceptibles de fréquenter le restaurant municipal, madame POCHON, c'est bien évoqué : le personnel communal, le CCAS, l'OPH et les associations locales. Cela reste très discrétionnaire, c'est-à-dire que très peu de personnes sont susceptibles de venir fréquenter le restaurant municipal, c'est un fait mais il est à retenir que le règlement prévoit cette possibilité. Par ailleurs, sachez que cela peut concerner des personnels de l'État. Je pense notamment à une convention avec La Poste, qui fait que des agents sont susceptibles d'y venir.

Vous faites une très juste remarque chers collègues, j'avais évoqué l'expression que, pour la culture, nous sommes tous Villemomblois. Si la mention adulte ou moins de 18 ans Villemomblois est inepte, ce sera, si vous en êtes d'accord, retiré de la Délibération définitive puisque nous ne contrôlerons pas la domiciliation des gens venant fréquenter le théâtre Brassens.

Pour la Kermesse, il est de tradition, afin qu'un maximum d'enfants bénéficie de l'organisation de la Kermesse de printemps, un ticket gratuit soit donné via les accueils de loisirs. Cela fait une espèce d'amorçage pour leur venue à la Kermesse. Par la suite, c'est effectivement payant. Je vais être assez sincère, c'est certes payant mais le fruit de la Kermesse nous est nécessaire et ne couvre absolument pas le coût du service. Qu'il y ait une gratuité totale, vous connaissez mieux que moi la formule « *ce qui est gratuit n'a pas de prix* » et quelque part n'a pas de valeur, donc le principe est de conserver ce qui était établi et qui fonctionnait bien d'ailleurs, et pourvu que nous puissions de nouveau organiser les Kermesses avec cette situation sanitaire. Ce principe est bien expliqué : gratuité pour les enfants parce qu'un ticket leur est remis par leur animateur l'avant-veille. Après, c'est payant avec l'ouverture d'une régie.

Monsieur CALMÉJANE, vous avez sollicité la parole. Ce sera sans doute pour une explication de vote, je ne voudrais pas que le débat soit trop long sur le domaine. Il nous reste encore bien des sujets à voir.

M. CALMÉJANE.- Vous n'avez pas répondu à ma question concernant la variation sur les foires au grenier, nous devrions être à -0,05 € par rapport aux 2,2. C'est simplement pour la justesse de votre tableau.

Concernant l'explication de vote, nous nous abstiendrons puisque nous proposons 1,8 et que vous maintenez 2,2.

M. le MAIRE.- Monsieur BANCEL, nous approchons la phase fatidique du vote, si vous en êtes d'accord.

M. BANCEL.- Je suis complètement d'accord. S'agissant des avis des syndicats, je réitère ma demande de les voir. Je suis désolé que vous le preniez comme un manque de confiance, ce n'est pas le cas. (*Cf. débat sur la Délibération précédente.)*

Nous nous abstiendrons de voter cette Délibération pour les raisons qui ont été évoquées. Pour clarifier, nous précisons que nous proposions la gratuité de quelques tickets et non pas de la totalité.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)***

Il est ensuite procédé au test du vote électronique.

M. le MAIRE.- Vous relevez comme moi que le temps du vote est limité à deux minutes.

La technique propose de procéder à un vote groupé puisque chaque tarif fait l'objet d'une Délibération distincte.

Mme POCHON.- Vous dites que, à partir du moment où on déclenche le vote, il y a deux minutes pour voter. Il serait bien que vous ne déclenchiez le vote que lorsque les débats sont terminés. Sinon, ce serait un peu facile.

M. le MAIRE.- Vous vous méfiez.

Mme POCHON.- Ce n'est pas au vieux singe que l'on apprend à faire la grimace. Je vous demande dans ce cas d'afficher quand vous allez donner le droit au vote. Il serait simple de couper la parole et de lancer le vote électronique quand cela vous arrange.

Je vous demande donc d'annoncer quand vous procéderez au vote pour les deux minutes de façon que nous-mêmes soyons certains que les débats sont terminés.

M. le MAIRE.- Votre demande est maintenant formulée, ce sera retenu.

M. MALLET.- Monsieur le Maire, pour aller dans le sens de Mme POCHON, je propose une révision du règlement intérieur sur certains points, pour préciser les choses ou ajuster. Cela fait un an et demi maintenant, nous l'avons revu suite à des demandes et je pense que, collégialement, nous pourrions le revoir sachant que seule la majorité l'avait voté. Je pense qu'il est nécessaire de le revoir.

M. le MAIRE.- Tour à tour, il y a eu des paroles de vérité. Il est vrai que le vote électronique requerra une révision du règlement intérieur.

14. APPROBATION DE LA DÉLIBÉRATION CADRE POUR L'ANNÉE 2022 PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS MEUBLES D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 500 € TTC CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS PAR NATURE

M. le MAIRE.- Le principe de la nomenclature des biens meubles est de considérer, comme passé un an, on peut conférer le droit de ces biens, qui sont valorisés, et de les porter à la section d'investissement par Délibération du Conseil municipal.

Cette opération comptable permettra de récupérer, au titre du FCTVA, une partie de la TVA (16,404 %).

La liste donne l'impression d'être dans un magasin de bricolage :

- appareil photo numérique,
- caméra numérique,
- casque antibruit,
- chaînes pour les pneus,
- cloueuse manuelle et électrique,
- agrafeuse technique,
- défonceuse,
- agrafeuse bureautique,
- détecteur de métaux, thermique et d'humidité,
- digicode,
- diapason,
- escabeau,
- échelle,
- harnais de sécurité,
- meuleuse,
- niveau laser,
- plastifieuse,

- rabot,
- visseuse,
- vestiaires,
- vidéoprojecteur ?
- enceinte,
- tableau type Velléda ou liège,
- poubelle de bureau,
- poubelle extérieure (mobilier urbain),
- rayonnage,
- panneau de signalisation routière et accessoire en lien avec le panneau,
- éclairage festif,
- caisse à outils,
- coffre de chantier,
- tableau de conférence,
- chariot de ménage,
- vitrine d'affichage,
- chariot de support de matériel audiovisuel,
- panneau de rue,
- panneau signalétique de bâtiment ou de lieu public y compris les accessoires liés,
- coffre de stockage à sable ou à sel,
- matériel de sport,
- potelet,
- détecteur de stationnement,
- banquette enfants,
- fauteuil enfants,
- armoire à clés,
- armoire à pharmacie,
- sono portable,
- panneaux en liège,
- appareil audiovisuel : lecteur DVD, CD, enceintes et autres matériel de régie (son / lumière),
- brouette,
- lampe portable rechargeable,
- podomètre,
- tricycle.

M. CALMÉJANE.- Sur le même sujet l'année dernière, je vous avais proposé d'ajouter tous les matériels en dotation de la Police municipale. Vous aviez répondu que c'était trop tard et que vous n'aviez pas eu le temps. Je constate un *bis repetita* alors qu'un certain nombre de matériels pourrait nous permettre de récupérer de la TVA sur ces équipements et autres matériels à destination de ce nouveau service.

Je réitère donc ma demande : pouvez-vous ajouter l'ensemble des matériels qui pourraient faire l'objet d'un amortissement et donc d'une récupération de TVA sur un an ?

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je le soumets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est également procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- L'année dernière, la majorité ayant décidé de modifier le calendrier budgétaire, le budget sera voté le printemps prochain, il convient tout de même d'approuver certaines Délibérations dans ce cadre, les deux suivantes en témoignent.

15. OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022

M. le MAIRE.- Si nous reprenons par anticipation les crédits d'investissement, qui sont à hauteur de 4 378 515 €, pour que la Collectivité puisse continuer à investir dès le 1er janvier prochain, il est possible que 25 % de ces crédits soient mis à disposition de notre matrice budgétaire.

M. CALMÉJANE.- Le sujet a été un peu abordé tout à l'heure mais, comme on va passer quatre mois sans véritable budget, quel est le montant total des achats de terrain nus ou occupés qui ont fait l'objet de pression au 30 novembre ? Il serait important de voir si c'est pour l'exercice 2021 ou 2022.

M. MINETTO.- Nous voulions poser la même question. Retrouve-t-on dans vos crédits d'investissement les futures préemptions ou les actuelles préhensions, dont celle de l'avenue Frédy ?

M. le MAIRE.- Une nouvelle fois, nous sommes dans l'exercice budgétaire 2021 et, comme traditionnellement, des crédits étaient prévus pour des préemptions. Des décisions vous sont communiquées pour plusieurs préemptions dont deux que j'ai citées et que nous avons abordées tout à l'heure. Là, on est vraiment sur l'exercice 2021. En revanche, tout le monde a retenu que nous étions le 9 décembre, avec les délais d'application du droit d'intention d'aliéner, des choses seront sur le budget 2022.

J'ai parlé de Frédy et Detouche, en toute vraisemblance, ce sera en 2022 puisqu'il nous faut chaque fois attendre le travail du notaire, qu'il saisisse la Ville, ce qui nous permet ensuite d'aliéner ou non.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote pour (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)***

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

16. AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

M. le MAIRE.- En vertu de l'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est autorisé à engager, liquider, mandater les dépenses de la section de fonctionnement au 1er janvier 2022 dans la limite de celles inscrites au budget 2021 et ce jusqu'à l'adoption du budget.

Cela permet de travailler, nous le verrons plus loin dans l'ordre du jour, avec les associations mais, dans le cas d'espèce, c'est notre CCAS pour lequel il convient de réaliser une avance de subvention, là encore de 25 %. Cela nous permettra dans les prochains jours de début janvier de lui allouer une avance de 237 500 €. Cela ne préjuge pas du montant global qui lui sera alloué pour l'année 2022, ce sera lors du vote du Compte Administratif et des subventions à nos partenaires.

N'y voyez pas malice mais il apparaîtrait, me dit-on, que le téléphone portable de M. MINETTO créerait des perturbations faisant des larsens.

Mme POCHON.- Il apparaîtrait que le Conseil municipal n'est pas diffusé sur le site de la Ville.

M. le MAIRE.- À l'inverse, l'ensemble de vos commentaires, mes chers collègues, sont sur le Facebook de M. MINETTO.

Les quelques personnes qui suivent votre Facebook, on me dit qu'il n'y en a que 17 et qu'en plus on a l'ensemble de vos commentaires. Par rapport à ce qui a pu être prononcé tout à l'heure, je vous mets en garde.

M. BANCEL.- Quel propos vous semble déplacé monsieur le Maire ? Allez droit au but.

Mme POCHON.- Expliquez-nous pourquoi ce n'est pas diffusé sur le site de la ville comme vous vous y étiez engagé ? C'est plutôt cela qui nous intéresse.

J'avais pour ma part une question concernant la subvention au CCAS : de quelle manière votre décision sur l'insertion des personnes du RSA influera-t-elle sur la subvention ? Est-ce donc 25 % de quelque chose qui doit être changé ? Expliquez-moi, peut-être que je me trompe et que je compte mal mais je veux en savoir davantage.

M. le MAIRE.- Non. Comme je l'ai évoqué, l'article 1612.1 du CGCT permet d'allouer 25 % de la subvention de l'année dernière. C'est l'objet de la présente Délibération.

Si vous voulez parler de deux autres sujets connexes, je vais aller très vite car ce n'est pas l'objet de la Délibération : oui, il y a arrêt de la convention avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ; il y a néanmoins poursuite de l'activité dans les mêmes lieux, les mêmes personnes et quasiment dans le même périmètre, elle continuera à être assurée par le personnel du CCAS ; oui, actuellement nous travaillons sur la maquette financière et surtout avec nos partenaires associatifs, territoriaux pour continuer le même travail mais en faisant mieux. En tout cas, cela impactera une modification de la subvention ou pas.

M. CALMÉJANE.- Première question, le calcul de l'avance de subvention au CCAS est-il effectué sur la base du BP ou BP + DM1 ?

Deuxième question, puisque la commission d'appel d'offres s'est réunie et qu'un groupement de commande a été réalisé entre la Commune et CCAS, un nouveau contrat sera passé à partir du 1er janvier avec un nouveau prestataire concernant le portage de repas, les repas et RPA. Les calculs effectués en séance montrent que cela va générer un déficit de l'ordre du 40 000 € dans le budget du CCAS au vu de l'augmentation très forte des tarifs proposée par le prestataire, comment ce sera géré par le CCAS ?

Troisièmement, pour donner une information aux conseillers municipaux, puisque nous ne parlons pas souvent du CCAS ici, grâce à mon intervention et à celle de Mme POCHON, nous avons obtenu l'augmentation de 50 € des aides au chauffage. En effet, dans la présentation du Président du CCAS, on ne modifiait pas les montants des aides au chauffage pour l'année à venir alors que tout le monde est malheureusement conscient de la forte augmentation du coût du chauffage, électrique, gaz ou fuel.

Je souhaitais donner cette information à tous et j'attends les réponses sur les deux points (base du calcul et impact du nouveau contrat de restauration).

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, je veux bien que l'on digresse mais vous avez une Délibération. Qu'on le fasse, admettons si cela pouvait être utile, mais, monsieur CALMÉJANE, la subvention du CCAS n'a pas été modifiée à l'occasion de la Décision Modificative. Un montant nominal a été voté à l'issue du Budget Primitif (950 000 €) et il n'a pas été modifié.

Je veux bien que l'on glose mais restons concentrés. Je vous propose de mettre aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

17. REMPLACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le MAIRE.- Ce point concerne nos deux nouveaux collègues.

Dans le cadre du fonctionnement des 10 Commissions municipales, que j'appelle thématiques, il convient dans un premier temps de pourvoir le siège laissé vacant par M. Antoine RICHARD. En effet, M. Antoine RICHARD a démissionné de ses fonctions de Conseiller municipal le 26 août dernier.

Mme Danielle SOULAT, suivante de liste *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes*, a aussi démissionné de ses fonctions dès le 18 août 2021.

M. Nathanaël BANCEL, candidat suivant de la liste *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes*, a donc été installé lors du Conseil municipal du 23 septembre 2021.

Dans un second temps, il convient de pourvoir le siège laissant vacant par Mme Claudine PAGÉGIE, qui a démissionné de ses fonctions le 29 novembre 2021. M. Philippe LABRO, candidat suivant de la liste *Réussir Villemomble Ensemble*, a été installé en début de séance.

Dans ce cadre, il y a lieu de procéder au remplacement :

- de M. Antoine RICHARD au sein des Commissions des Affaires Familiales, Technique et de la Transition Écologique,

Et

-
de Mme Claudine PAGÉGIE au sein de la Commission des Affaires Familiales.

Voilà la présentation telle que la tradition nous y conduit. C'est un vote de personne, néanmoins, il vous est proposé de remplacer poste à poste.

M. BANCEL.- J'ai parfois du mal à saisir votre humour, donc à bien saisir ce qu'il se passe.

Premier élément, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait la dernière fois pour moi ? Est-ce un oubli ? L'erreur est humaine, cela ne pose pas de problème, c'est juste pour comprendre.

Deuxième élément, j'avais suggéré au dernier Conseil que je reprenne la Vice-présidence de la Commission Affaires familiales. Je ne vois rien qui revienne sur cette proposition, à l'époque, vous n'aviez pas semblé dire le contraire, je pense que c'est toujours bon mais cela va toujours mieux en le disant.

Troisième élément, je n'ai malheureusement pas pu être présent à dernière commission technique, à ma demande, on avait confirmé qu'il y aurait un compte-rendu mais, à ce jour, je n'ai toujours rien reçu. Où cela en est-il ?

Dernière remarque, il y a des commissions que j'aimerais voir réunies un peu plus souvent.

Je vous remercie, monsieur le Maire, de m'avoir laissé m'exprimer jusqu'au bout.

M. le MAIRE.- D'une part, je vous confirme que c'est un oubli, nous aurions pu le faire dès le 23 septembre. Erreur et faute réparées.

D'autre part, s'agissant de votre Vice-présidence, mes chers collègues qui siègent dans cette commission, s'est-elle réunie depuis ? En effet, conférer le rôle de Vice-président se fait en interne, il faut donc que la commission se réunisse pour désigner son Vice-président.

Y a-t-il eu une réunion de cette commission thématique depuis lors ?

Mme POCHON.- Non.

M. le MAIRE.- Cela me permet de passer à votre troisième point. Je suis tout à fait favorable à ce qu'elles se réunissent plus souvent. Dès la prochaine commission, que j'appelle de mes vœux rapide, on pourra reconstituer le Bureau de la commission thématique.

Concernant le compte-rendu de la commission technique, je me tourne vers M. MALLET, qui opine du chef, donc il va y avoir compte-rendu. S'il est réclamé ici, là encore, j'appelle de mes vœux pour que ce soit produit et diffusé rapidement.

M. CALMÉJANE.- Pour aller dans le sens de ce qui vient d'être évoqué concernant les comptes rendus et les réunions des commissions, on constate que certaines ne sont pas réunies depuis le début de la mandature alors que c'est dans le règlement intérieur, que vous nous renvoyez régulièrement comme étant votre élément de gestion principale de ce Conseil municipal. Nous avons eu une commission bâtiment le 22 octobre et on n'a toujours pas le compte-rendu. Il en est de même des commissions urbanisme, on n'a jamais eu de compte-rendu alors qu'elles se sont réunies.

Si vous pouvez remettre un peu d'ordre dans la diffusion des comptes rendus des différentes commissions, nous vous en remercions.

M. le MAIRE.- C'est dit.

Je soumets maintenant aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

18. ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÈGUE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE VILLEMOMBLE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DE L'EPT « GRAND PARIS GRAND EST »

M. le MAIRE.- Le CGCT instaure une Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT), chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'Établissement Public Territorial en lieu et place des communes.

Cette commission a été créée le 16 juillet 2020 par le Conseil de Territoire, à l'issue du renouvellement de ses instances au terme des élections de mars et juin 2020.

Sa composition a été fixée à 14 membres, dont un titulaire et un suppléant par commune membre de l'EPT.

Lors du Conseil municipal du 21 septembre 2020, ont été désignés M. Guy ROLLAND en qualité de représentant titulaire et M. François ACQUAVIVA en qualité de représentant suppléant.

M. ACQUAVIVA a démissionné de ses fonctions le 6 septembre 2021, parce qu'il siège au sein de la CLECT en tant que Conseiller territorial. Nous aurons donc, ce qui est assez rare, deux représentants villemomblois au sein de la CLECT. Néanmoins, si M. ROLLAND à qui on a conféré le fait d'être délégué titulaire à cette CLECT venait à être empêché, il convient que l'on désigne un nouveau membre suppléant au sein de cette CLECT.

M'a été transmise la candidature de M. Hubert HADAD pour le groupe réussir *Villemomble ensemble.*

Monsieur CALMÉJANE, avez-vous un candidat ?

M. CALMÉJANE.- Oui, je me porte candidat.

M. MINETTO.- De toute façon, nous connaissons le résultat du vote par avance. Nous avions tort puisque nous pensions qu'il s'agissait d'une démission supplémentaire. Mais non c'est une création.

M. le MAIRE.- Vous voilà rassurés.

Dès lors pour la forme, quelqu'un voit-il un inconvénient au vote à main levée ?

M. CALMÉJANE.- Je demande un vote à bulletins secrets.

M. le MAIRE.- Très bien.

Nous soumettons au vote les candidatures suivantes : M. HADAD Hubert et M. CALMÉJANE Patrice.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BANCEL et M. LABRO, les groupes du Rassemblement de la Gauche et des Écologistes ne participant pas au vote.

La Délibération n° 18 voit élu M. Hubert HADAD par 25 voix, M. CALMÉJANE ayant obtenu 7 voix.

Félicitations mon cher collègue.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A l'ASSOCIATION COMPAGNIE D'ARC DE VILLEMOMBLE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

M. le MAIRE.- La Compagnie d'Arc de Villemomble est l'association la plus ancienne de la Ville puisqu'elle a fêté très récemment ses deux cents ans.

Depuis avril 1948, elle est propriétaire d'un pavillon et d'un jardin sis 40 rue Lucien Berneux à Villemomble, dont la parcelle entière fait 828 m².

Le bâtiment a malheureusement connu un dégât des eaux et des travaux de rénovation sont nécessaires. Étant propriétaire, cela lui est dévolu. Cette charge est néanmoins conséquente puisque le coût total des travaux hors assurance s'élève à la somme de 16 000 €. La Compagnie d'Arc de Villemomble a provisionné une partie du coût des travaux mais a besoin d'un soutien financier complémentaire afin de pouvoir entreprendre ces travaux d'urgence.

Afin d'aider la Compagnie d'Arc de Villemomble à réaliser les travaux de rénovation et d'étanchéité du toit dans les meilleurs délais, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

M. CALMÉJANE.- C'est une pratique que nous avons déjà exercice précédemment concernant cette association, qui est propriétaire de ses installations et s'autogère sans autre subvention particulière et annuelle de la Commune. Il a été rappelé que cette structure a été créée même avant les statuts des associations 1901 puisqu'elle remonte à 1821.

Ils ont 16 000 € de travaux et la Commune donne l'impression d'être « chiche » dans sa subvention, les 1 000 € paraissent peu au regard du montant total. Pouvons-nous avoir des détails qui expliqueraient pourquoi on ne donne une subvention exceptionnelle de 1 000 € par rapport aux 16 000 € de coût ?

M. MINETTO.- C'est une vieille association villemombloise, il faut effectivement l'aider mais, sauf erreur, on a déjà fait une dotation exceptionnelle il y a deux ou trois conseils municipaux. Pouvez-vous rappeler le montant de cette dotation ?

Peut-être pourrait-on demander en contrepartie à cette association qu'elle fasse des interventions ciblées dans les centres de loisir ou les écoles ? Je sais que c'est du tir à l'arc mais cela se fait aussi avec les enfants, cela ne pose pas de problème, cela se fait en sécurité. Il me semble que la précédente subvention visait justement à

mettre en sécurité le pas de tir. Cela me semble de bonne guerre de proposer à cette association de faire des interventions auprès des élèves des centres de loisirs ou des écoles.

Dernière chose, vous n'avez pas répondu : pourquoi le Conseil municipal n'est-il pas diffusé sur le site de la Ville ?

M. ROLLAND.- Cette association est régulièrement aidée. Je rappelle que l'on a voté en avril une subvention dite ordinaire de 3 000 €, niveau que l'on donne régulièrement. Puis, nous avions voté une première subvention exceptionnelle de 3 000 € pour engager un certain nombre de travaux. Cette association, qui est très bien gérée, a refait un arbitrage pour essayer de prioriser les travaux. Là, elle nous a demandé 2 000 €, parce qu'elle n'arrivait pas à boucler y compris en sollicitant des subventions auprès d'autres collectivités et partenaires, pour faire face de façon immédiate à ces problèmes de travaux. Elle a opté de nouveau optimiser sa demande et boucle *in fine* avec 1 000 €.

Au global, pour répondre à la question de M. MINETTO et M. CALMÉJANE, cela porte la contribution de la commune en termes de subvention à cette association de 6 000 € à 7 000 €.

Je tiens à redire qu'elle a un soutien régulier de 3 000 € et qu'elle est extrêmement bien gérée. Elle a fait un effort d'arbitrage de ses priorités de travaux face à cet incident. Peu d'associations disposent d'un fonds de roulement qui provisionne correctement leur gestion.

M. MINETTO.- Cela confirme ma question. On peut encore faire un peu de progrès, une association comme A3P a eu 21 000 €, une nouvelle association qui attaque les permis de construire.

Monsieur ZARLOWSKI, je pense qu'il peut être intéressant d'envisager des interventions dans les centres de loisirs ?

M. ZARLOWSKI.- On est complètement favorable à la pratique du sport dans les centres de loisirs et en milieu scolaire. Je rappelle l'intervention d'éducateurs sportifs et qu'on travaille avec mon collègue au Sport pour qu'il y ait, notamment dans le Plan Mercredi, des interventions sportives. Ce sont des choses que l'on va retravailler dans le cadre du nouveau plan à déployer.

Je n'ai absolument rien contre la pratique du tir à l'arc puisque je l'ai même autorisée dans des colonies à Corrençon. C'est une nouvelle activité qui a été lancée en toute sécurité, et qui a été très appréciée par les enfants.

M. MINETTO.- C'est gagnant-gagnant entre l'association et l'école.

M. CALMÉJANE.- Pour compléter, je rappelle qu'il y a déjà eu des initiatives avec les enfants, notamment pendant les périodes scolaires en utilisant les cibles installées au gymnase Hebert. Un travail a donc déjà été effectué entre la Ville et la Compagnie d'Arc. C'est juste la connaissance des dossiers.

M. le MAIRE.- Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

20 à 27. APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS À INTERVENIR AVEC 8 ASSOCIATIONS PERCEVANT DE LA VILLE UNE SUBVENTION ANNUELLE SUPÉRIEURE A 23 K€ ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LESDITES CONVENTIONS

M. le MAIRE.- Le champ des subventions est défini par l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La conclusion d'une convention d'objectifs est obligatoire lorsque le montant de cette subvention est supérieur à 23 000 €. C'est le cas de 8 organismes associatifs de notre commune :

- Villemomble Sports,
- Villemomble Handball,
- Association pour le Développement Économique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble (ADEV)
- Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les Pavillons-sous-Bois,
- Centre Médico-Social Marcel Hanra,
- Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV),
- Club G. Bergougniou « Loisirs Retraités »,
- Villemomble Partage.

Les conventions passées entre la Ville et ces associations ont pour objet de déterminer les modalités d'attribution et de versement de la participation communale ainsi que les obligations réciproques de chacun.

Le montant des subventions de fonctionnement sera celui qui résultera de la Délibération du Conseil municipal portant approbation du Budget Primitif 2022.

Toutefois, afin de faciliter le fonctionnement des associations pour la période de janvier à avril 2022 et dans l'attente du vote du Budget 2022, il est prévu le versement de 4/12ème de la subvention 2021 qui a été allouée à chacune d'entre elles.

M. MINETTO.- Une première proposition d'ordre général : si ce seuil de 23 000 € correspond à une obligation légale, nous proposons d'augmenter la subvention d'A3P à 23 000 €, ce qui nous permettra d'avoir une convention avec elle et de savoir ce qu'elle fait exactement.

Nous allons prendre les associations une par une, nous souhaitons un vote séparé des conventions.

Villemomble Sports : rien à dire sur la convention si ce n'est qu'il manque le chapitre III. Quand on compare aux autres conventions, on a l'impression que le chapitre III est celui des missions et des objectifs de l'association. Nous sommes donc surpris de la disparation de ce chapitre.

Autre chose, ce sera vrai pour d'autres associations, nous relevons le fait que, dans une grosse association villemombloise, le président ou la présidente est en même temps l'élu lié à cette association. Dans le renouvellement du fonctionnement et de l'éthique de votre groupe, certains de vos élus et de vos adjoints m'avaient dit que ce serait modifié. Je comprends que ce ne soit pas changé la première année mais nous en sommes à la deuxième année, vous commencez à être installés et je crois que ce serait le moment de revoir ce genre de chose. Le fait que le président soit aussi l'élu nous gêne un peu.

Hand-ball : nous n'avons pas de remarque.

ADEV : même remarque, le président de l'ADEV est élu, sans la fonction d'adjoint mais il en a les indemnités. Ce mélange nous gêne un peu : non pas que, quand on est élu, on ne puisse pas faire partie d'une association, que l'on soit même au Bureau mais que le président qui signe la convention soit lui-même l'élu nous gêne un peu.

Page 1, on parle d'interventions dans le cadre de la Politique de la Ville, entre autres auprès de jeunes de moins de 26 ans. Combien de jeunes ?

On parle également d'un Club de chefs d'entreprise. Existe-t-il ? J'en connais un à Gagny, c'est quelqu'un de ma famille qui le gérait, qui avait d'ailleurs sollicité à l'époque l'hôtel d'entreprises. Je ne le connais pas à Villemomble, en tout cas il ne m'a pas sollicité en tant que chef d'entreprise.

J'en arrive au centre Marcel Hanra. Quelqu'un note-t-il les questions ou voulez-vous que l'on s'arrête maintenant avant de continuer après ?

M. le MAIRE.- C'est comme avant avec le CCAS, nous sommes dans une séance du Conseil municipal qui, tout simplement, permet à ces associations pour lesquelles nous avons… Voulez-vous m'interrompre monsieur CALMÉJANE ?

M. MINETTO.- Allez-y.

M. le MAIRE.- À partir de là, vous nous parlez du fonctionnement des associations.

Mme POCHON.- À quel moment pourrions-nous le faire ?

M. le MAIRE.- Je vais vous permettre de poursuivre. On insiste pour que je ne coupe pas la parole, faites-en de même.

Je dis simplement que nous prenons des décisions budgétaires pour permettre à ces associations de continuer à fonctionner d'ici le vote du prochain Budget. Ce sera bien entendu à cette occasion que vous pourrez gloser, poser des questions, décider d'allouer des subventions ou pas, d'avaliser le bon fonctionnement de ces structures associatives qui œuvrent auprès de nos habitants, quoi qu'ils votent.

À partir là, je vous propose de regarder le texte plutôt que de vous éparpiller. Nous perdons un temps fou. À ce stade du débat, je vous rappelle que notre règlement intérieur, qui a été approuvé par la majorité, prévoit dans son article 26 « *il ne convient pas d'avoir des débats trop prolongés* ».

Je vous redonne la parole mais je vous demande, à compter de ce moment, d'être synthétique.

M. MINETTO.- Quand il manque un article dans les conventions, heureusement que nous sommes là et que nous l'avons lue. Puis, vous vous trompez de débat monsieur le Maire. Nous sommes en Conseil municipal, ce n'est pas une association de quartier. Le Président ne décide pas du jour au lendemain de couper le débat.

Donc je continue. En ce moment, la Délibération qui nous est soumise est l'approbation des conventions d'objectifs. Si ce que comportent les conventions d'objectif n'est pas bon et ne nous convient pas, permettez-nous tout de même de poser des questions sur ces conventions.

Sinon, vous modifiez le texte de ce que vous voulez faire voter en disant simplement « *reconduction de 25 % du budget des associations* ». Et c'est là-dessus que l'on votera.

M. le MAIRE.- Je n'ai pas dit autre chose…

M. MINETTO.- Je n'ai pas fini.

Marcel Hanra : on parle de l'organisation d'actions de prévention et d'éducation sanitaire et sociale en direction de la population. Quelles sont donc ces activités de prévention ?

Centre culturel AACV : même question, nous en avions discuté avec sa présidente, nous étions interpellés par le fait que la Présidente soit en même temps l'élue. Nous pensions également que c'était le bon moment pour le faire.

Bergougniou : nous n'avons rien à dire.

Nous nous arrêtons là, merci monsieur le Maire de m'avoir permis de continuer.

M. CALMÉJANE.- Pour en revenir au débat, nous avons effectivement deux dossiers différents :

- les conventions qui définissent les missions des associations, et il est tout à fait normal d'avoir un débat dans le détail et de noter éventuellement s'il manque des chapitres complets comme cela a été noté par le groupe socialiste, c'est à ce moment-là qu'on va le voir ;

- les 4/12ème, nous voterons aussi individuellement mais c'est complètement indépendant.

Sinon, quand nous allons voter la vraie subvention au moment du budget du mois de mars, vous nous rétorquerez que c'est conforme à la convention. C'est aujourd'hui que nous devons débattre et regarder les éléments des conventions passées avec les structures dont la subvention est supérieure à 23 000 €. Ce n'est pas quand la convention sera à mettre en œuvre.

Il y a un respect chronologique des choses à faire.

Pour notre groupe, nous nous posons des questions. Vous nous parlez en permanence du règlement intérieur, ce serait bien qu'un exemplaire soit régulièrement remis à chaque président de groupe puisque, comme je l'ai déjà signé, nous n'avons plus les dossiers sur CDC-fast, nous n'avons plus les éléments des délibérations d'installation du Conseil. Donc le règlement intérieur n'est même pas en ligne sur le site de la Ville. Il serait bien de mettre ces éléments à jour plutôt que de se référer à quelque chose qui n'est pas accessible.

Concernant ces associations, nous notons aussi cette problématique de présidence et en même temps d'adjoint avec délégation. Nous avions fait attention dans la précédente mandature, sauf avec l'AACV faute de solution à l'époque, puis nous avons eu des problèmes avec le centre médico-social Marcel Hanra, à maintenir cette distanciation entre celui qui est gestionnaire à la Ville et cellui qui est président de l'association. À mon avis, cela peut poser des problèmes d'arbitrage quand d'autres associations œuvrent dans le même domaine.

Il faudra effectuer un vote individuel concernant ces différentes conventions. À ce moment-là, nous pourrons effectuer un véritable vote et peut-être poursuivre la discussion si des collègues veulent parler des problèmes qui viennent d'être évoqués. C'est bien là la différence entre les conventions et les montants de subvention.

M. le MAIRE.- Je passe la parole à M. Guy ROLLAND pour quelques explications sur les points soulevés.

M. ROLLAND.- Premier élément, les conventions qui vous sont proposées ne sont qu'un toilettage sur les clauses pour l'avantage de versement de l'acompte et du solde, les conventions précédentes sont échues au 31 décembre 2021.

Deuxième élément, nous avons consulté tous les présidents d'associations, nous avons la réponse de 7 sur 8.

S'agissant de Villemomble Sports, il y a une erreur de numérotation dans les clauses.

Mme POCHON.- Il faut relire.

M. ROLLAND.- Laissez-moi finir s'il vous plaît.

M. MINETTO.- Obligation n'est pas mission.

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, laissez M. ROLLAND finir.

M. ROLLAND.- Dans les obligations, il y a des éléments de mission.

Il y a donc une erreur de séquençage de numéro, on est passé de deux à quatre au lieu de passer de deux à trois. Pour nous, la clause n° 2 recouvre l'ensemble des champs. Nous vérifierons qu'il n'y a pas eu de modification fondamentale de la rédaction sur ces points par rapport à la rédaction de l'an dernier.

Sur tout le reste, je tiens à dire qu'il s'agit simplement de voter la mise à jour de cette convention, ce qui est cohérent avec le processus associé de verser les acomptes basés sur un quart de la subvention allouée en 2021. La subvention 2022 sera votée définitivement lors du BP au premier trimestre.

M. MINETTO.- Merci, monsieur ROLLAND, pour ces précisions. Veuillez m'excuser de vous avoir coupé, d'autant que ce n'est pas votre habitude.

Ce document correspond à ce que l'on nous demande de voter. Donc si on n'est pas d'accord avec ce qu'il contient, il faut bien que l'on puisse s'exprimer. Et c'est le moment de le faire. Quant au fait que, pour Villemomble Sports, on ait des objectifs, non, on voit des éléments de type comment rendre les documents comptables, etc. mais nous ne voyons pas d'éléments du type « *les clubs de sport de Villemomble adhérant à Villemomble Sports obligatoirement s'impliquer dans les écoles ou les centres de loisirs* » ou « *participeront à Villemomble Vacances* », etc. contrairement à d'autres associations dont la convention indique clairement qu'elles devront intervenir dans les structures scolaires ou de centres de loisir.

Nous pouvons comprendre que la numérotation soit mauvaise mais mettez tout de même à notre crédit que nous avons lu et étudié les documents.

Aujourd'hui, on nous demande d'approuver les subventions, on ne nous demande pas de reconduire le budget à 25 %. Si votre demande était celle-ci, nous voterions certainement pour mais, là, ce n'est pas la demande.

M. BIYOUKAR.- Quelques précisions. Étant moi-même président de Villemomble Sports, je n'ai pas attendu une éventuelle convention pour faire des activités dans les écoles et les centres de loisirs ou dans les quartiers. Villemomble Sports de ce point de vue remplit totalement ses devoirs envers les habitants.

Mme POCHON.- On se demande bien pourquoi on passe des conventions alors ?

Mme PAOLANTONACCI.- Le Club de Chefs d'entreprise est en cours de structuration. Vous n'avez pas été sollicité parce qu'en général ce sont des gens qui viennent à nous. Nous verrons si nous devons aller vous chercher mais vous êtes le bienvenu.

Concernant les missions des moins de 26 ans, l'ADEV a réuni son Assemblée générale lundi dernier, qui comprend deux volets : l'emploi et l'entreprenariat. Je n'ai pas tous les chiffres en tête mais nous pourrons vous donner le nombre de jeunes suivis par la mission locale dans le cadre des moins de 26 ans.

M. ACQUAVIVA.- Je complète : dans la partie du club d'entreprise, une dizaine d'entreprises a fait connaître son souhait d'y participer. Une sorte de grand club d'entreprise à l'échelon territorial a eu lieu à Rosny-sous-Bois en octobre, on a fait venir une quinzaine de personnes intéressées.

Concernant les quartiers prioritaires de la ville, nous avons une convention avec l'État pour organiser en 2021 le marathon de l'emploi, notamment tourné vers les Marnaudes. Nous avons eu deux séances complémentaires d'une vingtaine de personnes. Cela nous a permis de repositionner une dizaine d'emplois. C'était innovant, un article a été publié dans le bulletin municipal, expliquant la démarche et ses résultats.

En 2022, nous envisageons d'associer une deuxième structure complémentaire dans les quartiers Politique de la Ville, qui est une notion emploi et santé. En effet, de vrais problèmes de fond sont posés liés au Covid-19 et au post Covid-19, où il faut associer les notions de santé et d'emploi.

Notre Assemblée générale, qui a eu lieu la semaine dernière, nous a indiqué que l'ADEV représente aujourd'hui 70 adhérents qui sont essentiellement des socioprofessionnels. Nous n'avons pas l'intention de ne pas ouvrir, la porte reste ouverte à tous les professionnels intéressés parce que nous sommes une structure qui n'est pas politique. C'est une structure d'action au service de l'ensemble des Villemomblois et de l'économie. Si les choses vous intéressent, monsieur MINETTO, nous vous enverrons une demande d'adhésion en tant qu'entreprise et non pas en tant qu'élu.

Mme POCHON.- Une petite remarque à M. BIYOUKAR : une convention définit par essence les missions et les objectifs. Si on doit s'en remettre à la parole, aux engagements, à des « *faites-moi confiance* », etc. cela ne fonctionnera pas. En tant qu'élus de l'opposition, nous avons besoin de voir les choses écrites. Reconnaissez simplement que votre convention est un copier/coller et qu'elle n'a été ni relue ni retravaillée. Refaites votre copie et nous voterons correctement.

M. CALMÉJANE.- Nous voterons les huit conventions une par une telles qu'elles apparaissent dans le tableau. En termes d'explication de vote :

- abstention pour Villemomble Sports,
- vote pour le hand-ball,
- vote contre l'ADEV au vu des imprécisions évoquées,
- vote pour la mission locale,
- abstention pour le centre médico-social,
- vote pour les trois suivantes.

M. le MAIRE.- Procédons point par point.

M. CALMÉJANE.- C'était simplement pour éviter de reprendre la parole à chaque convention.

M. le MAIRE.- En levant la main, système éculé qui fonctionne depuis l'antiquité.

M. le MAIRE soumet aux voix la Délibération relative à Villemomble Sports :

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (17 voix),***
- ***Mme PAOLANTONACCI, M. PRINCE, Mme SERONDE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA et Mme VERBEQUE s'abstiennent***
- ***À noter que M. BIYOUKAR, Mme LEFEBVRE et M. MALLET ne participent pas au vote***

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

M. le Maire soumet aux voix la Délibération relative à Villemomble Hand-ball.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que M. BIYOUKAR et M. GERBAUD ne participent pas au vote.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

Monsieur le Maire soumet aux voix la Délibération relative à la Mission Locale :

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT, M. ROLLAND et M. BLUTEAU ne participent pas part au vote.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

M. le Maire soumet aux voix la Délibération relative à l'ADEV :

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (18 voix),***
- ***Mme PRIEUR-GUICHAOUA et Mme VERBEQUE s'abstiennent***

- ***À noter que M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND Mme LEFEBVRE, Mme PAOLANTONACCI et Mme SERONDE ne participent pas au vote***

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

M. le Maire soumet aux voix la Délibération relative au centre médico-social Marcel Hanra.

M. CALMÉJANE.- Il y a un petit flottement car la jurisprudence a évolué. En effet, d'une part, nous avons des membres du Conseil municipal désignés, d'autre part, sauf si vous avez des éléments à nous donner, il y a un Bureau et des adhérents. Or, la jurisprudence a été renforcée ces derniers mois en parlant de « *toute personne intéressée au vote* ». Autrement dit, si parmi les membres du Conseil municipal il y a des adhérents, ils ne peuvent pas prendre part au vote, étant intéressés à la chose.

Aujourd'hui, je n'ai pas en ma possession la liste des adhérents au centre médico-social, encore moins du Conseil d'administration ou du Bureau. Avez-vous cette information vis-à-vis de ce vote ?

M. le MAIRE.- Concernant les adhérents, la réponse est non puisque les adhérents certes ont un pouvoir de vote lors de l'Assemblée générale mais ce ne sont pas eux qui conduisent les décisions budgétaires ou fonctionnelles de l'association. Donc les adhérents, c'est sûr que non.

En revanche, je ne veux pas être trop long car le public ou certaines personnes ici ne comprendraient pas que je prenne du temps pour une association qui a été reprise, si je peux me permettre par des mains fortes et habiles, depuis juillet dernier à l'occasion d'une Assemblée générale, où il apparaît que pratiquement toutes les forces politiques de notre ville se sont retrouvées à la même Assemblée générale. En effet, nous avons découvert que M. CALMÉJANE et M. MINETTO ont fait adhérer en masse à cette association et que, visiblement, il y a eu manœuvre pour tenter de prendre, pardonnez-moi l'expression, le pouvoir au sein de cette association.

Mme POCHON.- Bien sûr.

M. le MAIRE.- Il apparaît que la cooptation des administrateurs en place a permis justement d'éviter que l'association, pardonnez-moi encore l'expression, ne tombe aux mains que d'un seul parti et qu'au contraire ce soit plutôt la volonté de la majorité municipale que les choses soient équilibrées.

À tel point que, par ma volonté d'ouverture, aujourd'hui vous avez un président de cette association qui est issue de vos rangs M. CALMÉJANE et que j'ai adressé un courrier à M. MINETTO pour lui proposer, après la défection de Jean-Alain STEINFELD que j'aime beaucoup et qui avait toute légitimité à faire valoir qu'il est très occupé dans beaucoup d'associations et ne pouvait pas occuper le poste de trésorier. Je vous ai adressé un courrier, monsieur MINETTO, dont j'attends encore la réponse, qui proposait que votre représentation puisse venir.

Tout à l'heure, nous aurons un vœu où vous demandez que des membres de l'opposition soient dans certaines commissions. D'emblée, je tue le suspens, ce ne sera pas possible parce que, démocratiquement et statutairement, il n'est pas envisageable de faire entrer des membres de l'opposition municipale de Villemomble dans un OPH territoriale. En bref, je vous annonce que votre vœu n'aboutira pas.

J'en reviens au sujet du centre médico-social Marcel Hanra. Aujourd'hui, vous sortez malheureusement du jeu. Je sais que depuis très récemment le poste de trésorier est désormais occupé par un autre membre de votre ancienne majorité monsieur CALMÉJANE. Nous avons essayé d'ouvrir et je rends grâce au président Marc MASURE de vouloir chaque jour y travailler mais, si nous en revenons à notre sujet, beaucoup de personnes ici sont administratrices du centre médicosocial Marcel Hanra.

À ce point de notre échange, je suis tenté de demander qui est membre du Conseil d'administration, à jour de cotisation ? M. FITAMANT, M. HADAD, M. ACQUAVIVA, M. BIYOUKAR, Mme FITAMANT, Mme PAOLANTONACCI, M. ROLLAND.

Cela sous-entend que vous ne pourrez pas prendre part au vote en tant qu'administrateurs.

Mme POCHON.- Vous remarquerez la diversité.

M. CALMÉJANE.- Il n'y a plus de majorité là.

M. le MAIRE.- Je remarque en effet que c'est surtout nous qui prenons nos responsabilités. Lorsque je vous ai tendu la main pour être membre du Bureau, vous êtes restés aux abonnés absents.

Mme POCHON.- Vous n'avez pas le droit de dire des choses comme cela sans me donner la parole.

M. le MAIRE.- Qui sollicite la parole avant que nous passions aux voix sur Marcel Hanra. Mme PAOLANTONACCI ?

Mme POCHON.- Je ne comprends pas, cela fait longtemps que je fais clignoter mon micro.

Mme PAOLANTONACCI.- Je fais partie du Conseil d'administration du CMS par simple choix parce que je pense que c'est une structure qui mérite toute notre attention vu les déboires que nous avons eus. Effectivement, nous avons eu un premier Conseil d'administration tous ensemble, vous avez été presque tous présents cela sauf un pouvoir de mémoire. Nous avons tous énormément apprécié les positions constructives de M. MASURE, Mme PAGANELLI et de M. STEINFELD qui est resté au Conseil d'administration. Tous étaient unanimes pour dire que l'on travaillait ensemble. Il n'y avait pas d'opposition pour être opposé, nous sommes là pour une association. C'est le propre de tout Conseil d'administration, que ce soit l'ADEV, l'AACV ou multiple autre association. Nous sommes là parce que nous le voulons.

Mme POCHON.- Loin de moi, madame PAOLANTONACCI, l'idée de mettre en doute votre engagement. Maintenant, je ne me laisserai pas faire la leçon sur le centre Marcel Hanra. Cela fait tout de même 20 ans que nous nous bâtons pour qu'il continue d'exister avec les précédentes majorités et maintenant.

Je vais dire exactement devant les Villemomblois comment les choses se sont passées : d'abord, Monsieur le Maire, vous apprendrez que vous êtes président d'honneur mais que c'est une association. Là, vous parlez comme si vous étiez le principal décideur de cette association, ce qui n'est pas le cas. Donc vous avez fait comme d'habitude, c'est-à-dire que nous avons adhéré dans le même esprit que le vôtre, madame PAOLANTONACCI, le fait d'être présent dans les décisions à prendre parce que, forts de tous les dysfonctionnements qui ont eu lieu dans ce centre Marcel Hanra, d'ailleurs la directrice qui -je le rappelle- a été votre responsable financière est toujours en place alors même que nous avons trouvé les manquements dont elle est responsable, ce que nous avons du mal à comprendre.

Néanmoins, en ce qui concerne les membres du CA impliqués, vous avez tous levé la main et constaté que vous aviez fait le choix parce que vous êtes majoritaire au niveau des voix, comme d'habitude, vous avez choisi qui vous voudriez avoir parmi vous, vous avez nommé M. STEINFELD trésorier alors qu'il n'avait rien demandé, il n'était même pas présent. Il vous a effectivement signifié son désaccord.

Je suis ravie que Jean-Alain, que nous connaissons et qui a de larges compétences, fasse partie du Conseil d'administration.

Maintenant, ne venez pas nous raconter que vous êtes les sauveurs du centre Marcel Hanra et que nous nous en fichons. S'il y a des gens attachés ici à ce que la santé prenne un autre tournant dans cette Ville et que ce soit un centre qui réponde aux besoins des gens qui ont besoin de payer un ticket modérateur pour la santé, c'est bien nous.

Vous allez garder vos leçons parce que ce n'est pas exactement comme cela que nous voyons en ce moment le centre Marcel Hanra. Nous soumettrons aux Villemomblois tout ce que nous pourrions faire en termes de prévention, de santé et de beaucoup d'autres choses.

Vous n'allez pas nous apporter les choses que nous attendons forcément si vous ne les soumettez pas.

Je suis tout à fait d'accord pour que nous travaillions ensemble sur le projet de ce centre mais vous ne démontrerez pas, rien que par les mains qui se sont levées, de la volonté de travailler ensemble.

M. le MAIRE.- Je vous propose de conclure.

M. CALMÉJANE.- Premier élément, c'est particulier de reprocher d'avoir fait adhérer des gens à une association. Je pensais que l'adhésion à une association était libre dans notre pays.

M. le MAIRE.- Je dénonce la manœuvre.

M. CALMÉJANE.- Vous êtes spécialiste de la manœuvre puisque, en juin 2019, quand Mme LECOEUR était encore à votre main et participait à votre campagne électorale, vous avez fait exactement la même chose : vous avez empêché la majorité de prendre la direction et vous avez approuvé tous les comptes. Vous avez accrédité toutes les démarches et actions, et éventuellement les dérives financières que nous constations à l'époque.

Je rappelle que j'étais le seul à déposer plainte sur ce qu'il se passait au centre médico-social Marcel Hanra. Je l'ai déjà dit ici. Vous n'avez rien à découvrir.

Par ailleurs, heureusement que j'ai fait mon observation tout à l'heure en demandant qui est membre du Conseil d'administration parce que le non-travail de vous ou de votre administration fait que nous aurions voté dans quelques minutes une délibération qui aurait été entachée d'irrégularité parce qu'un certain nombre de personnes sont membres du Conseil d'administration.

Donc commencez à travailler. Depuis 18 mois, c'est pénible que ce soit l'opposition qui soit obligée de vous rappeler les règles qui régissent le fonctionnement de nos conseils municipaux.

M. BANCEL.- J'avoue que je découvre un peu tous ces sujets, je n'ai pas l'ancienneté nécessaire pour en comprendre toute la subtilité.

Je m'étonne néanmoins. Je travaille dans une entreprise où je pourrais être amené à travailler sur des projets qui concernent Villemomble. D'office, nous avons une charte éthique qui stipule que M. BANCEL, élu à Villemomble même au sein de l'opposition avec très peu de pouvoirs, ne travaillera jamais de près ou de loin sur un projet en lien avec la ville de Villemomble. Pour éviter tout conflit d'intérêts et tout problème, on l'écarte d'office. Pour avoir été auparavant à la RATP, je sais que c'est un peu la même idée.

Je suis surpris de constater que l'on vote des subventions, que des gens participent et construisent la vie municipale, donnent les subventions d'un côté et les reçoivent de l'autre. On donne et on reçoit de la même main. Cela me surprend. C'est peut-être en toute honnêteté mais on peut comprendre que, par principe, cela soulève des difficultés. C'est exactement le sujet de notre débat. Si on avait clairement cloisonné, il n'y aurait pas eu de débat, on aurait gagné 36 minutes au Conseil municipal, M. BOULON pourrait partir plus tôt et on serait tous contents. Cela clarifierait les rôles de chacun. Je ne doute pas qu'il y ait des personnes compétentes dans votre majorité pour assumer le rôle, je ne soupçonne. Simplement, en clarifiant et en séparant clairement les rôles, on gagnerait tous en efficacité. C'est un peu le vœu que je souhaite formuler.

M. le MAIRE.- Vous parlez en vérité. Il n'y a pas de doute de ce point de vue. Toutefois, et ce n'est même pas un problème villemomblois, dans notre pays aujourd'hui, il apparaît que les bonnes volontés soient de plus en plus rares.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens sont d'abord dans les associations, ou l'inverse, qui veulent œuvrer auprès de leurs concitoyens, à essayer de faire de bonnes choses parce qu'ils ont des connaissances ou parce que,

professionnellement, ils ont des capacités ou autres mais la rareté pour faire vivre nos associations, et vis-à-vis des vocations politiques, conduit des gens du monde associatif, et pardonnez-moi mais nous en avons tous fait partie, nous venons tous de là, fait qu'après on passe le pas. On s'intéresse à la chose publique avec les mêmes données, les mêmes aspirations et le même engouement. D'ailleurs, le Législateur resserre de plus en plus pour éviter précisément les collusions, mélanges des genres, conflits d'intérêts et autres. Le Législateur est contraint de mettre tout un cadre parce que le constat est celui du pays : de plus en plus de gens s'investissent dans les associations, c'est aussi vrai dans les syndicats, et se retrouvent également dans le monde politique. Là, on a un mélange des genres alors que ce sont des vocations qui devraient être dissociées. Vous avez entièrement raison. C'est un état de fait.

Pour le coup, je vais maintenant mettre aux voix parce que le débat s'est pleinement exercé sur ce sujet.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (16 voix),***
- ***À noter que M. ROLLAND, Mme HECK, Mme PAOLANTONACCI, M. BIYOUKAR, Mme FITAMANT, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, M. HADAD et M. FITAMANT ne participent pas au vote***

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

M. BANCEL.- Je reviens sur votre propos pour essayer d'être constructif. J'entends la difficulté du monde associative à trouver des volontaires mais, ne serait-ce que dans votre équipe, avec une petite réorganisation, je n'ai pas toutes les délégations en tête mais, si par exemple M. GERBAUD et M. BIYOUKAR changeaient leur compétence, cela éviterait d'avoir un président d'association qui a aussi la délégation. On s'assure de bien séparer leur délégation et le monde associatif. Je ne crois pas qu'il y ait encore d'obligation légale même si on a pu lire de ci, de là des articles d'avocat qui conseillent d'aller dans ce sens mais ce serait une bonne pratique qui irait dans le sens de l'air du temps et la vie politique.

M. le Maire soumet la Délibération relative à l'AACV aux voix.

M. MINETTO.- Nous nous abstenons pour les mêmes raisons que tout à l'heure.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote pour (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (21 voix),***
- ***À noter que Mme HECK, M. HADAD, M. ROLLAND et Mme SERONDE ne participent pas au vote***

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

Mme HECK.- Je précise, s'agissant du Conseil d'administration de l'AACV, que nous ne sommes que trois membres du Conseil municipal sur onze administrateurs. Je peux vous assurer que les autres sont largement représentatifs politiquement.

M. MINETTO.- Nous interrogeons le cumul présidence et élu.

Mme HECK.- Je peux vous assurer que personne ne se bat pour prendre la présidence de l'AACV et que j'ai posé la question.

Ce sont les statuts mais nous les retravaillerons.

M. le Maire soumet aux voix la Délibération relative au Club Geneviève Bergougniou.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, M. BIYOUKAR, Mme POLONI et Mme HECK ne participent pas au vote.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

M. le MAIRE.- La technique nous informe qu'elle pouvait avoir le pouvoir démocratique au bout de la souris, que lorsqu'il y a unanimité, elle peut nous épargner de formuler notre propre vote.

M. BANCEL.- Je comprends la volonté de gagner du temps, c'est un coup d'essai mais, si cela venait à se démocratiser, pour très honnête je ne suis pas à l'aise que la technique prenne la main sur les votes, surtout si c'est ce qui fait foi.

M. le MAIRE.- Grâce à vous, monsieur le Secrétaire, il faudra que je me contente de ne faire que du premier degré, visiblement.

M. BANCEL.- Pardonnez-moi, la jeunesse.

M. le MAIRE met aux voix la Délibération relative à Villemomble partage.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je propose à la technique d'enregistrer ce vote unanime mais de l'afficher à l'écran tout de suite.

28. DÉNOMINATION DU FOYER DU THÉÂTRE GEORGES BRASSENS EN « ESPACE ROGER CAREL »

Mme HECK.- C'est avec une infinie tristesse que nous avions appris le 11 septembre 2020 la disparition de M. Roger CAREL.

Roger CAREL était un célèbre comédien à l'immense carrière. C'est grâce au doublage mais au cinéma et au théâtre qu'il a émerveillé plusieurs générations de spectateurs. Il est notamment connu pour avoir prêté sa voix à de nombreux personnages mythiques de Disney comme Mickey Mousse, Winnie l'Ourson et bien d'autres personnages tels que Astérix, C3-PO dans les Stars Wars, on a appris aussi qu'il a diffusé un film sur Harry Potter … Difficile de faire une liste exhaustive de cette légende aux mille et une voix mais il restera la voix de nos émotions d'enfant, d'adolescent et d'adulte.

Roger CAREL est arrivé à Villemomble en 1989. Depuis qu'il y a élu résidence, il s'est investi pour la Ville avec toute la générosité qui le caractérisait, il a notamment prêté sa voix au doublage du documentaire « Villemomble 1900 », il a participé à plusieurs évènements associatifs et caritatifs, et pour les écoles.

C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons rendre hommage à cet homme d'exception et afin de perpétuer sa mémoire, il est proposé au Conseil municipal de renommer le foyer du Théâtre Georges Brassens en « espace Roger Carel ».

Il est vrai que l'on s'y est pris un peu à la dernière minute parce que je trouvais pertinent de faire en même temps que le centième anniversaire de la naissance de Georges Brassens qui se déroulait le 22 octobre. C'était précipité mais cela a été un hommage très apprécié par l'ensemble des Villemomblois.

Mme POCHON.- Comme le disait Isabelle HECK, Roger CAREL a effectivement bercé notre enfance, avec une voix très particulière et très amusante, même si ce n'était pas la seule que ses qualités. Je comprends tout à fait qu'il soit honoré dans cette Ville.

Toutefois, on trouve bizarre que l'on nous le fasse approuver en Conseil municipal maintenant alors que l'inauguration de l'espace a déjà eu lieu, mais cela devient presque une habitude. J'ai découvert que VS avait consacré un espace au dojo à M. PIETRASZEWSKI.

Je ne sais pas ce qui est prévu mais il serait bien d'arrêter de prendre le Conseil municipal comme une simple chambre même plus d'enregistrement. Il faudrait que vous sachiez qu'avoir la majorité ne donne pas le droit de faire ce que l'on veut quand on le veut. Vous avez la majorité et vous en déciderez mais nous représentons aussi des Villemomblois, la moindre des choses est de nous associer, voire inviter. Monsieur le Maire disait qu'il m'avait rencontrée à l'ANRU mais il ne m'avait pas invitée. Pour VS, nous avons été invités de justesse. Il y a beaucoup de choses auxquels nous ne sommes pas invités en tant qu'élus. Nous sommes des élus, nous représentons des Villemomblois, donc j'aimerais qu'à l'avenir vous en teniez compte. De toute façon, vous avez la majorité mais cela ne veut pas dire je fais ce que je veux quand je veux.

M. le MAIRE.- Avant de passer la parole à M. CALMÉJANE, je vous le dis assez sereinement : je m'attache plutôt à ce que vous soyez invités à chaque événement. Après, quand je ne suis pas l'invitant, c'est plus compliqué. Concernant l'ANRU et le projet de rénovation urbaine, c'est l'EPT qui organise et qui invite. C'était mon collègue, M. BAKHTIARI, qui était le représentant du Bureau de l'EPT.

S'agissant de VS, tout à l'heure vous nous faisiez la remarque, presque juste, où je parlais au titre du centre médico-social, je vous renvoie la même chose : pour le coup, c'est Villemomble sport qui invitait. Je vous fais remarquer, puisque vous avez été destinataire du carton d'invitation, que la ville de Villemomble n'apparaissait pas.

Mme POCHON.- La veille.

M. CALMÉJANE.- Bien entendu, je m'associe à l'hommage rendu à Roger CAREL qui a longtemps habité Villemomble et a œuvré dans différents domaines, cinéma, théâtre et d'une façon générale dans la culture. Je suis d'autant plus à l'aise qu'il a fait partie de mon comité de soutien aux élections municipales. C'est donc à plusieurs titres que je souhaite lui rendre hommage.

Pour revenir à l'observation de Mme POCHON, je me pose la question de l'organisation de votre travail. On a un retard la délibération pour nommer le foyer Roger Carel mais, à l'inverse, on ne trouve pas sur nos tables la désignation du dojo du gymnase Hebert vis-à-vis de M. PIETRASZEWSKI. Cela viendra-t-il au prochain Conseil municipal ?

Il y a un problème de cohérence. C'est la majorité qui peut décider de donner des noms à un certain nombre d'installations municipales même si la tradition voudrait que ce soient plutôt des noms de personnes décédées. Je souhaite longue vie à M. PIETRASZEWSKI.

J'aimerais avoir des éléments sur la cohérence du travail : d'un côté, on fait des choses en retard, de l'autre côté, on ne prend pas de Délibération sur ce qui est annoncé. Comme tout à l'heure, je relève un problème de travail globalement.

M. le MAIRE.- Avez-vous d'autres interventions ? Je soumets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Nous demandons à la technique de l'enregistrer ainsi de prendre le temps de l'afficher à l'écran.

29. APPROBATION DE LA FIN DE L'EXPERIMENTATION DES TROTTINETTES PARTAGEES

M. BOULON.- La Ville de Villemomble a lancé en mars 2021 une expérimentation concernant l'utilisation de trottinettes électriques avec la société BIRD pour une durée d'un an.

Cette expérimentation s'inscrit dans une volonté portée par la Municipalité de travailler à l'utilisation de différents types de mobilité douce sur la commune et d'ainsi proposer des alternatives de transports à l'ensemble des Villemomblois.

Le premier objectif de la Municipalité à travers cette expérimentation innovante de trottinettes électriques était de tester l'intérêt des Villemomblois pour ce nouveau dispositif et son accoutumance au quotidien dans un environnement très urbanisé.

Le second était d'observer son utilisation en parallèle des autres mobilités à l'œuvre à Villemomble.

Le lancement du dispositif s'est matérialisé par 35 emplacements de parking délimités par l'application mobile BIRD (et non pas au sol) et répartis sur l'ensemble de la commune. 100 trottinettes étaient à l'origine mises à disposition sur la commune.

L'expérimentation a révélé plusieurs éléments :

- Une utilisation des trottinettes sur plusieurs axes de la Commune en particulier à proximité de la gare RER Villemomble Le Raincy et Gagny. Le premier mois, nous avons constaté 2 000 trajets, donc 500 utilisateurs réguliers. Cela montre que cette utilisation semble avoir été plébiscitée en particulier par la population active pour rejoindre les axes des transports principaux,

- Une utilisation par les secteurs périphériques de la Ville en direction du centre-ville qui bénéficie d'une valorisation.

Toutefois, on note des points négatifs propres au fonctionnement de la société BIRD :

- Une problématique de stationnement. La société BIRD n'appliquant pas les mesures coercitives en matière de non-respect du stationnement sur les emplacements ciblés via son application,

- Les mesures coercitives consistaient en une facturation plus chère puisque la course n'était pas censée s'arrêter mais cela n'a pas été mis au point,

- Une absence de réactivité vis-à-vis de son prestataire de maintenance.

Au cours de l'expérimentation, la société BIRD n'a pas été en mesure de respecter ses engagements en matière de qualité de service notamment sur le nombre de trottinettes électriques défini, la maintenance et le rechargement des trottinettes tous les soirs ainsi que son repositionnement sur les parkings.

Il y a également eu un problème de prestataire, c'est-à-dire que la société Bird travaillait avec un opérateur privé et nous avons identifié plusieurs points d'amélioration, notamment sur la recharge des batteries. Le prestataire n'a pas assuré, on s'est donc rendu compte que nous n'avions qu'une cinquantaine de trottinettes sur la commune parce qu'il ne pouvait pas assurer les cent.

C'est pourquoi j'ai souvent eu des remarques des Villemomblois me disant « *ils ont laissé les trottinettes sur les trottoirs* ».

Si on fait un bilan rapide :

- Nous avons constat un potentiel d'utilisateurs sur la commune sur les flux en direction de la gare du Raincy Villemomble.

- Problème de prestataire.

En résumé, nous avons une demande qui s'inscrit dans ce qui se fait habituellement dans plusieurs communes, puisque l'utilisation de trottinettes électriques partagées se voit maintenant partout dans France et dans le monde. Maintenant, il faut trouver un prestataire « qui tienne la route ».

Aujourd'hui, les choses évoluent. Il existe des batteries amovibles sur les nouvelles trottinettes, on n'a donc plus besoin d'un camion pour prendre les trottinettes, les recharger et les ramener. On prend les petites batteries amovibles et on les recharge tout de suite.

Autre point, nous étions seuls sur la commune de Villemomble. C'est une expérimentation qui devait durer un an, nous avons préféré y mettre un terme. À l'avenir, il faudrait regarder s'il est possible de travailler avec Grand Paris Grand Est, j'ai une réunion à 18 h 00 sur la mobilité. Si ce n'est pas possible, peut-être travailler avec des communes alentour.

Étant donné que, par exemple, on a constaté que les flux étaient en direction de la gare du Raincy Villemomble mais une partie du marché Époque n'était pas couverte. Beaucoup de concitoyens vont ou reviennent de la gare de Gagny, on ne pouvait pas couvrir cette zone puisqu'elle se situe à Gagny. Je pense que, aussi bien pour les habitants que pour l'opérateur, il est important de couvrir tous les points de la ville, notamment les plus importants la gare RER le Raincy Villemomble et la gare de Gagny.

Il faut mettre un terme à cette expérimentation, le potentiel est là mais il faut trouver un opérateur qui tienne la route et utiliser des batteries amovibles, tout en essayant de travailler avec les communes alentour.

M. MINETTO.- Combien sommes-nous en ce moment ? Nous voyons beaucoup de chaises vides, avons-nous encore le quorum ? Il y a certainement des pouvoirs ?

M. le MAIRE.- Je veux bien que l'on compte mais le quorum est d'un tiers des élus et je pense que nous sommes plus de 12.

M. MINETTO.- On compte 22 environ ?

M. le MAIRE.- Oui. Nous pouvons poursuivre et délibérer tant que nous sommes 12 au minimum.

M. MINETTO.- C'est juste par rapport aux votes.

M. le MAIRE.- Ne vous inquiétez pas, nous restons attentifs.

M. MINETTO.- Monsieur BOULON, merci de cette présentation. Je ne veux pas être désagréable comme vous l'avez été le soir du Conseil municipal d'avril. Nous parlions de l'ADEME qui demandait des études préalables et vous aviez répondu « *sur ce sujet, vous êtes un peu dépassés* ». Si j'osais, je vous dirais la même chose, avec un sourire derrière mon masque puisque l'on retrouve tout ce que vous avez évoqué dans le compte-rendu du Conseil municipal d'avril et évoqué par les deux oppositions : des parkings dispersés, les véhicules sur les trottoirs.

On est donc surpris que l'on découvre cela maintenant.

J'ai annoté le compte-rendu mais je vais faire court « *il peut y avoir des ajustements* » disiez-vous « *mais j'essaie de vous prouver que tout est fait pour que cela fonctionne dans le bon sens* ».

Pourquoi avoir attendu si longtemps avec des Villemomblois qui se sont retrouvés à ne pas pouvoir circuler avec les poussettes, des trottinettes entassées un peu partout. D'ailleurs, nous pensions que vous l'aviez fait puisque, juste avant la période estivale, nous avons vu disparaître les trottinettes. Nous nous sommes dit que l'expérience avait montré des dysfonctionnements et que vous l'aviez arrêtée. Puis, nous les avons vues revenir en septembre mais pour une quinzaine de jours.

Nous rappelons aussi que nous avions indiqué à l'époque également : ne pensez-vous pas que, en ce moment, les pistes cyclables et les parkings à vélos seraient bien plus intéressants pour que les Villemomblois puissent aller travailler ? Vous avez commencé les parkings à vélos mais ils ne sont pas sécurisés, c'est juste un système où l'on accroche son vélo. Vous nous aviez vendu un parking à vélos sécurisé à la gare mais on a vu disparaître l'affiche. Cette annonce était-elle une erreur ?

Puis, très sincèrement, si vous deviez retravailler cela -nous espérons avec nous avec une réunion de la commission idoine- ne pensez-vous pas qu'il faudrait plutôt travailler sur les pistes cyclables rapidement plutôt que de remettre un dispositif qui a montré un dysfonctionnement ?

M. CALMÉJANE.- Comme vient de le dire M. MINETTO, nous avons dénoncé ce constat à l'occasion de la mise en œuvre et d'un point de passage de ce dossier en Conseil municipal. Nous sommes dans la caractéristique typique de ce qui se voulait être une opération de communication alors que c'était technique et financier.

M. BOULON a souligné que le modèle économique n'est pas là. D'une part, le prestataire ne gagnait pas d'argent faute d'un usage suffisant. C'est d'autre part (je le dis avec mes mots) dû à l'esclavage des sous-traitants employés par ce genre de prestataire pour remplir des missions d'entretien, de recharge de batterie. Le modèle économique n'est pas là.

Maintenant que l'opération est terminée, des jeunes m'ont même expliqué que, sur Internet, on trouve des tutoriels pour expliquer comment démonter les systèmes de GPS et la privatiser en moins d'un quart d'heure ou vingt minutes ; il faut juste une petite perceuse. Ces systèmes ne sont pas adaptés à nos communes.

Vous faites le constat, vous avez eu des discussions avec les prestataires, ce ne sont pas les bons outils par rapport aux types de déplacement. Effectivement, vous constatez les flux en direction des gares, nous le savons bien, 14 000 entrants à la gare du Raincy Villemomble, il est donc normal que, parmi les gens qui prennent le train à la gare du Raincy Villemomble, certains aient été intéressants par l'utilisation d'une trottinette à un coût modique. Cela ne fait pas pour autant la démonstration d'un intérêt général sur la commune.

Autre point que vous avez vous-même souligné, comme vous êtes parti tout seul sans concertation avec la métropole, Grand Paris Grand Est ou d'autres prestataires RATP ou SNCF, le système ne tenait pas non plus.

Pour en revenir à la proposition de M. MINETTO, je me rappelle aussi les propos tenus un peu contre nous en disant « avec nous maintenant nous avons de bonnes relations avec la SNCF et les choses bougent », la démonstration en est maintenant faite. Le panneau n'est plus sur le mur, il est derrière une grille, la déclaration de travaux est donc un peu perdue. C'était un projet porté par la précédente municipalité, Ile-de-France Mobilités et la SNCF pour installer un parking vélos sécurisés.

Nous aimerions que ces sujets-là bougent plutôt que de se lancer dans des projets qui sont de simples opérations de communication. Votre petite vidéo, monsieur BOULON, où vous étiez en trottinette, c'était bien gentil mais on avait l'impression de voir…

M. le MAIRE.- Je cède la parole à M. Alex BOULON.

M. CALMÉJANE.- Puis-je terminer ma phrase ?

M. le MAIRE.- Quand vous commencez à être désagréable, je m'appuie toujours sur l'article 26 qui indique que « *le Maire peut interrompre celle-ci dans le cadre de son pouvoir de Police de l'Assemblée en cas d'atteinte au bon déroulement des débats, notamment dans les cas suivants : interventions n'ayant pas de rapport avec le point de l'ordre du jour, prolongation excessive de l'intervention, propos diffamatoire ou injurieux* ».

M. CALMÉJANE.- Aucun des trois points évoqués.

Mme POCHON.- Est-ce que l'inverse est vrai aussi ?

M. BOULON.- Premier point sur le parking de la gare, nous avons établi des relations avec la SNCF, ce qui n'était pas forcément le cas avant, qui nous a signifié que les travaux du parking à vélos commenceraient fin 2021, début 2022. Ce n'est donc pas un rêve. On ne ment pas. Je n'ai pas de souci pour en parler.

Deuxième point sur le modèle économique, je ne sais pas si vous voyagez, je vous le souhaite mais il y a partout dans le monde des trottinettes électriques. Le modèle économique de la société Bird ne correspond effectivement pas vraiment aux petites et moyennes communes. En revanche, je vous signale qu'ils sont dans beaucoup de grandes villes. Aujourd'hui, vous trouvez des trottinettes Bird par exemple à Marseille et cela fonctionne très bien. Leur modèle économique fonctionne quand il y a plus de trottinettes à disposition.

Quand vous remettez en cause l'utilisation des trottinettes et leur mise à disposition aux habitants de manière partagée, je ne comprends pas le fond de votre raisonnement dans la mesure où nous voyons que de plus en plus de communes, y compris en Île-de-France, travailler avec des opérateurs.

Bird a été défaillant parce que son prestataire n'y trouvait pas son compte. En revanche, bien d'autres opérateurs travaillent avec Nogent et d'autres villes à côté et avec qui cela se passe très bien.

Nous constatons qu'il y a une demande. C'est important. Les habitants ont besoin d'utiliser des trottinettes en service partagé. À l'occasion de la Saint-Fiacre, je me suis entretenu avec le curé de notre commune qui nous disait justement, pendant qu'elles étaient en maintenance cet été, « *où sont les trottinettes ? Je m'en sers tous les jours, c'est bien pratique* ». C'est transgénérationnel, ce n'est pas uniquement à destination des jeunes.

Je ne sais pas si vous vous en êtes servi vous-même, essayez, c'est assez agréable.

M. CALMÉJANE.- Oui. Je n'ai pas besoin de vous pour le faire.

M. BOULON.- Dernier élément, puisque vous parlez du GPS qui peut être trafiqué, je ne suis pas allé voir mais, ceux qui veulent le faire le feront, que voulez-vous que je vous dise ? C'est plutôt de manière épisodique qu'elles disparaissent. Ce qui a un peu pêché chez le prestataire de Bird est qu'il avait promis de brider les trottinettes à certains endroits, cela a été fait mais elles devaient être bridées, voire s'arrêter lors de l'utilisation sur le trottoir mais cela n'a pas été fait.

Il y a une marche de progression vis-à-vis du prestataire mais c'est aussi l'objet d'une expérimentation : si on veut continuer, on pourra travailler le cahier d'échange avec ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas. On a tiré les premiers enseignements et on mettra sur la table ce que l'on ne veut pas pour la commune de Villemomble.

M. BANCEL.- Je commence par les bons points. À titre personnel, je suis favorable au système des trottinettes s'il est bien fait. Au nom du groupe, on pense que c'est une bonne idée. Je les ai empruntées plusieurs fois, je les utilise aussi dans d'autres communes. Nous ne sommes pas contre le principe, au contraire. En plus, il y a eu un usage, ce n'est pas comme si personne ne s'en était servi.

À mon sens, certes, je comprends tout à fait les raisons qui s'opposent à leur usage sur les trottoirs mais, pour circuler sur les routes en trottinette ou à vélo, je vous assure que l'on n'est pas très serein à certains endroits. Il me semble donc que la Ville a besoin de progresser et mettre les infrastructures adéquates.

Géolocaliser entre le trottoir et la route, je ne suis pas expert mais cela me semble compliqué. À mon avis, une expérimentation même avec le bon prestataire ne sera pas concluante si elle n'est pas accompagnée par les infrastructures. Vous parliez de site de parking, par exemple, ce n'était pas matérialisé. C'est tout bête mais on arrive en trottinette, il faut sortir son téléphone, on a les mains gelées, il faut chercher le point de parking. Ce serait plus simple avec même un petit panneau.

Je pense que l'on peut imaginer la chose pour que ce soit plus facile mais cela s'accompagnera forcément d'une adaptation de la Ville par les infrastructures. Cela nécessite un investissement à un moment donné et cela engendre la problématique des vélos, des pistes cyclables, etc. Je pense que, à chaque Conseil municipal, vous m'entendrez réclamer des pistes cyclables. Je sais qu'un audit est cours, je le dis avec le sourire, je suis désolé pour la provocation mais, si c'est comme le monstre du Loch Ness, on en parle et on ne le voit jamais. Donc je vous taquinerai là-dessus mais j'avoue que j'aimerais que cela avance.

Je rejoins le vœu de réviser le règlement intérieur du Conseil municipal en m'appuyant sur une jurisprudence de 1999 qui dit qu'il a été jugé qu'un « *règlement intérieur limitant les interventions des conseillers à trois minutes porte atteinte au droit d'expression des conseillers municipaux* ». Il me semble, entre autres, que le règlement intérieur pourrait être amélioré pour se mettre en adéquation avec notre loi et notre jurisprudence.

M. le MAIRE.- Je vous propose de mettre aux voix la fin de l'expérimentation des trottinettes sur Villemomble par l'intermédiaire de ce prestataire. Je crois que nous sommes tous d'accord, d'après ce que j'ai entendu des débats, pour dire que c'est une bonne alternative aux mobilités pour notre commune, nous ne sommes peut-être pas tombés sur le bon opérateur, certains étaient des Cassandre ici pour l'avoir dit. Dès lors, je pense qu'il faut pour notre Conseil voter cette délibération mais, croyez-moi, ce n'est pas une rubrique que nous allons fermer en même temps que nous allons voter cette délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

30. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉNOVATION DU MARCHE DE L'ÉPOQUE

M. le MAIRE.- Le Marché de l'Époque et doté d'un parking d'une soixantaine de places. Il est l'un de deux cœurs de ville, avec le Marché Outrebon. Depuis sa construction, la halle du Marché n'a pas fait l'objet de réhabilitation et des avaries ont été détectées.

Certes, une première halle existait, que nous avons tous connue quand nous étions petits, mais son ouverture sur l'avenue Lucie date d'une vingtaine d'années. Ce bâti a souffert et nécessite une rénovation.

Le coût estimatif des travaux est de 1 400 000 € HT, hors option de désamiantage, réfection de la toiture et tarif de la maîtrise d'œuvre.

Ainsi, il convient de solliciter des subventions auprès de divers organismes et institutions pour un montant aussi élevé que possible.

Je vous propose de me donner autorisation à engager ces démarches.

Mme POCHON.- J'ai une question technique : quand nous passerons tous au vote électronique, ferez-vous voter à haute voix comme aujourd'hui et ensuite nous voterons électroniquement ou pas ?

M. le MAIRE.- La technique sera avec nous. Au moment où j'ouvrirai le vote, les écrans seront absolument nécessaires, tout le monde devra donc être équipé de sa tablette, nous devrons voter via cette application. Là, vous avez différents choix : pour, contre, abstention. À partir de là, les votes s'afficheront. Retenons dans un premier temps de savoir qui a voté et qui n'a pas voté. Après, l'orientation des votes. Un camembert indiquera par exemple 25 pour, 3 abstentions et 6 contre.

Mme POCHON.- Je reformule ma question : ferez-vous voter à main levée en préalable ?

M. le MAIRE.- Non, ce sera au clic.

Mme POCHON.- Donc la question que posait tout à l'heure Nathanaël BANCEL, quand il y aura unanimité, finalement, cela ne pourra pas fonctionner comme vous le faites. En effet, chacun d'entre nous devra avoir voté.

M. le MAIRE.- Oui mais non parce que, si à l'issue de débats très courts, on comprend que tout le monde va voter pour, il restera la possibilité de faire « vote à l'unanimité ». Toutefois, nous entendons votre remarque.

Sinon, voulez-vous bien que nous demandions des subventions ?

Mme POCHON.- Trouver de l'argent pour les projets, pourquoi pas. Néanmoins, nous aimerions que vous présentiez le projet de rénovation au Conseil municipal. Encore une fois, vous êtes majoritaire, donc votre choix sera votre choix mais je pense que nous pouvons parfois être de bon conseil. Peut-être que présenter le projet de rénovation du marché de l'Époque en Conseil municipal peut donc être intéressant. D'une manière générale, présenter aux élus les projets pour la Ville n'est pas interdit. Vous restez de toute façon majoritaire pour les voter.

M. le MAIRE.- Proposition acceptée.

M. CALMÉJANE.- D'une part, j'ai noté vos propos qui ont tout de même modifié la note d'information où il est indiqué que « *depuis sa construction, la halle du Marché de l'Époque n'a pas fait l'objet de réhabilitation et des avaries ont été détectées* ».

Je m'inscris en faux puisqu'une grosse réhabilitation a eu lieu dans les années deux mille, M. ACQUAVIVA était en charge du commerce à l'époque.

M. le MAIRE.- C'est exactement ce que j'ai dit. Si c'est pour répéter des propos déjà énoncés, je ne vois pas l'intérêt.

M. CALMÉJANE.- Ce n'est pas ce qui est écrit dans la note. Je souhaitais la corriger.

D'autre part, on lit dans la suite de la note que « *cette rénovation permettra également de procéder à des mises aux normes (sécurité incendie, PMR…)* ». Là aussi, nous aimerions avoir des détails. Soit la sécurité incendie est conforme et le marché peut fonctionner correctement, soit il y a un problème et des travaux urgents à réaliser. Concernant les PMR, je voudrais quelques explications.

Puis, la présentation en coût estimatif est toujours un peu particulière. Là, on a 1,4 M€ HT, soit 1,680 M€ TTC et vous précisez que c'est hors option désamiantage et même maîtrise d'œuvre. Cela signifie que cette opération sera non pas à 1,4 M€ mais à plus de 2 M€ TTC une fois ajoutées les différentes prestations obligatoires avec les bureaux de contrôle, etc. Il est important de donner les éléments réels de budget et non pas les minimisés de 33 %.

Puisqu'une question a été posée par Mme POCHON vis-à-vis des votes, j'aimerais une explication : deux de mes collègues n'ont pas de tablette. Comment pourront-ils continuer à voter lors des prochains conseils municipaux ?

Bien entendu, nous serons aussi d'accord sur la demande de subvention mais nous souhaiterions avoir plus de détails sur la nature des travaux envisagés.

Mme PAOLANTONACCI.- Le cahier des charges est en cours de rédaction, y compris avec les commerçants qui sont les premiers impliqués. Il est travaillé au niveau des accès, de l'embellissement et des éventuels couacs.

Bien évidemment, aucune décision n'a été prise. Nous n'en sommes qu'au cahier des charges mais il faut des éléments techniques pour estimer les travaux.

S'agissant de la sécurité incendie, oui, il y a des extincteurs puisque l'on a repris la délégation à la SOMAREP qui, sur notre injonction, a enfin fait au bout de deux ans un contrôle des extincteurs. Une commission de sécurité a relevé quelques prescriptions. Nous avons toujours un câble à changer mais c'est ENEDIS qui est sur le coup.

Nous allons rénover ce marché mais il est toujours en état de fonctionnement, sécurité comprise.

M. MINETTO.- Première question, c'est 1,4 M€ auxquels on ajoute quelques centaines de milliers d'euros. On vous donne l'autorisation d'aller chercher des subventions. Pour vous, quel sera l'engagement de la Ville dans cette rénovation de marché ? Imaginons que nous n'ayons pas de subvention, quel plafond à ne pas dépasser vous fixez-vous ?

Deuxième question, on nous indique qu'il n'y a pas de réfection de toiture. Pour autant, vous comme moi et comme certains ici passons beaucoup de temps au marché de l'Époque pour y faire nos courses, et pas autre chose contrairement à d'autres, et on sait qu'il y pleut. Est-ce prévu dans un second temps ? Si je ne me trompe pas, le toit est amianté. Si on commence à y toucher, cela pose problème. Comment voyez-vous l'organisation du projet par rapport à cela ?

Troisième question, vous indiquez que les commerçants ont été concertés mais de quelle manière ? Quel a été leur retour ? Je suis intéressé par le retour des commerçants par rapport à la demande de rénovation :

Enfin, tel que nous l'avons fait en commission des présidents, monsieur le Maire, nous vous avions demandé de nous présenter le projet du futur poste de police, je pense qu'il faut aussi présenter le projet du marché.

M. le MAIRE.- Chers collègues, cela fait maintenant plus de quatre heures que nous sommes ensemble, vous êtes d'accord que, là, nous nous donnons la possibilité d'aller chercher des subventions au maximum de ce que l'on voudra bien nous donner ? À partir de là, il n'y a pas de limite.

Là, vous faites tout le débat alors que nous demandons simplement à notre collectivité d'aller solliciter des subventions. Dans toutes les villes que vous avez citées tout à l'heure, monsieur MINETTO, les oppositions ont l'intelligence, si je puis me permettre, de ne pas aller plus loin et de s'attarder sur le fond des sujets. Là, le fond est : m'autorisez-vous à demander de l'argent ? Il apparaît qu'il vous faut le projet, savoir si on a consulté, etc.

Je vais néanmoins laisser la parole à Éric MALLET, notre adjoint en charge du patrimoine, pour que vous ayez d'autres éléments de réponse, après je mettrai aux voix.

M. MALLET.- Pour vous répondre de manière factuelle, la commission sécurité est passée, elle a émis un avis favorable avec des réserves. Effectivement, le marché n'était pas forcément entretenu par le prestataire et la mairie ne disait rien, suite à la dernière commission qui a eu lieu il y a quelques années.

Nous en sommes au stade du programme. Le projet a donc été estimé en valeur hors taxe travaux, ce qui se fait dans les us et coutumes, cela n'a rien de nouveau. Nous consulterons une maîtrise d'œuvre et un prestataire qui va nous faire un projet que nous présenterons.

Dans ce cadre, il y a de l'entretien du patrimoine. Le toit en fibrociment pose effectivement question. Nous verrons si nous le prévoyons en tranche optionnelle ou pas dans le cadre des marchés.

Après, il y a une mise aux normes sanitaires des points d'eau, électriques, etc. un certain nombre de choses pour avoir un marché aux normes, moderne et attractif et qu'il reste celui qu'il est avec un embellissement interne et externe.

M. MINETTO.- Je n'en demandais pas plus, merci monsieur MALLET. C'était simple Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Je mets maintenant aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

31. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION EN LIEN AVEC LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE

M. le MAIRE.- C'est le même exercice, cette fois pour le poste de Police municipale.

Mme POCHON.- Il va en falloir des subventions.

M. BANCEL.- D'abord, si je lis bien, le projet est de 400 m² au sol, on met un étage et on l'agrandit, soit *a priori* une surface de 800 m² pour 15 policiers et 8 ASVP, soit 34 m² par personne pour du personnel destiné à être surtout à l'extérieur au contact des populations.

Le montant est forcément important, comment occuperez-vous de tels locaux ? Vous m'opposerez que vous ne faites que demander une subvention mais j'imagine que cela nécessite un projet un peu ficelé. Je vois mal une collectivité donner de l'argent en fermant les yeux.

Ensuite, vous précisez que vous demandez ces subventions pour assurer un effort supportable pour la commune. Donc en dessous de combien de subventions cet effort ne serait plus supportable pour la commune ?

Puis, quel degré de probabilité pouvez-vous donner sur les chances d'obtention de ces subventions ? Autrement dit, avez-vous déjà des cas de villes voisines qui ont déjà demandé ce genre de subvention et quel est leur taux de réussite ?

Dernière question, rassurez-moi, rassurez-nous, rassurez les Villemomblois, vous n'êtes pas en train de lancer un projet dont on n'est pas sûr d'avoir les moyens de le financer si jamais on n'avait pas ces subventions ?

M. CALMÉJANE.- Globalement pour les trois dossiers, heureusement que les demandes de subvention passent en Conseil municipal, sinon, nous ne verrions pas du tout ces dossiers. Donc permettez qu'un certain nombre d'élus, notamment de l'opposition, pose des questions sur la nature du projet, son financement et les éléments techniques.

Je l'ai dit à M. HADAD en Commission d'Appel d'Offres, avec la délégation générale que vous avez obtenue, nous ne verrons pas le dossier d'appel d'offres, etc. Donc permettez qu'au moment des demandes de subvention nous demandions des informations techniques.

Pour en revenir à ce poste de police, même calcul, avec la maîtrise d'œuvre et autres, on en sera à plus de 1,7 M€ voire 1,8 M€ de départ, s'agissant d'une réhabilitation puisque l'on ne sait pas trop ce que l'on va découvrir.

Par ailleurs, j'ai posé la question en commission technique mais, n'ayant pas le compte-rendu, je la repose en Conseil municipal : s'agissant d'un secteur de fouille archéologique, avant toute réalisation de travaux en termes d'extension et de terrassement, des fouilles ont-elles été réalisées ? Avons-nous l'accord des services de l'État par rapport aux travaux que nous avons programmés ?

Pour terminer, je considère qu'il existait d'autres solutions dans la commune pour implanter un poste de police, dans des bâtiments mieux structurés et mieux implantés, plutôt que de réutiliser un bâtiment très ancien qui va vous réserver de grosses surprises au moment de sa réhabilitation.

Mme POCHON.- Concernant l'installation de la Police municipale, vous en avez décidé, c'est fait, pourquoi pas. Maintenant, nous avons tout de même certaines inquiétudes à la vue de ce qu'il se passe puisque l'enveloppe budgétaire la concernant ne fait qu'augmenter. Que ce soient soit les voitures, l'armement, le lieu, la formation et autres, j'ai l'impression que, entre l'enveloppe de départ et l'enveloppe supportée par les Villemomblois, la dette sera lourde. Comme le dirait quelqu'un que vous soutenez, il ne s'agit pas de « cramer la caisse » monsieur BLUTEAU.

Cela m'inquiète un peu d'autant que j'ai entendu, vous m'avez empêchée de répondre quand M. MAHMOUD parlait, que vous avez fait un premier bilan des conseils de quartier et on s'est rendu compte que les interventions des policiers municipaux étaient importantes concernant les incivilités. Je me souviens même que quelqu'un vous avait posé la question de savoir s'il fallait être lourdement armé pour répondre aux incivilités. Vous-même avez aussi fait la remarque que les pompiers, la Police nationale, dans la mesure où maintenant on a des policiers municipaux à mettre face à des petits sujets, ont tendance à reculer leurs missions.

C'est un peu « *on vous l'avait bien dit* » et je m'inquiète de cette enveloppe, et de ce qu'il faudra faire pour les recruter en termes d'équipement et autres car il semble qu'il y ait un vrai mercato de la Police municipale. Pour être sûr d'avoir des policiers municipaux, il faudra leur apporter des offres, ils sont mieux payés que la Police nationale, il leur faut les dernières armes, les dernières voitures, etc. Où cela va-t-il s'arrêter ?

Je veux bien demander des subventions mais cela reste notre argent par les impôts et j'aimerais que cela ne finisse pas par le fait que nous payions deux fois notre sécurité, une fois par nos impôts pour la Police nationale, une fois par nos impôts en tant que Villemomblois et peut-être même une troisième fois par le biais des subventions puisque c'est aussi nous qui les payons.

M. MALLET.- Je vous apporte quelques réponses.

J'en reviens à votre dernier point : il faut savoir que, dans le 93, nous avons été une des dernières collectivités à ne pas avoir de Police municipale.

Concernant les locaux, un poste de police municipale a plusieurs fonctions : accueil du public (information, dépôts de plainte, etc.), le CSU (Centre de Sûreté Urbaine), un bâtiment à conserver en cas d'agrandissement, le stationnement des véhicules. Et je ne parle pas du chenil. Donc ce n'est pas uniquement pour les policiers qui sont sur la voie publique, il faut aussi qu'ils rentrent faire leur rapport par exemple. En plus, ce sera un bâtiment sécurisé.

Concernant le bâtiment proprement dit, on réhabilite le bâtiment initialement conçu au début du siècle dernier pour une caserne de pompier mais on n'y touche pas. C'est derrière que l'on vient mettre un bâtiment, sur un bâtiment qui avait été démoli. Des choses avaient été construites mais ce sera démoli. Certains étaient amiantés, ils ont aussi été démolis pour faire le projet.

Nous n'avons pas encore le permis de construire mais cela ne devrait pas tarder. On verra s'ils ont des demandes complémentaires. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Quant aux subventions, l'État et la Région financent ce type d'équipement. Je pense donc que l'on peut avoir des subventions.

M. CALMÉJANE.- Et les fouilles ?

M. MALLET.- La PM prend des mains courantes, j'ai parlé de dépôt de plainte mais c'est une erreur de langage.

Pour l'instant, nous n'avons pas de retour et/ou demande, et c'était sur des bâtiments existants.

M. BANCEL.- Vous avez prévu un espace pour que les gens puissent déposer plainte au sein de la police municipale, vous êtes sûr de cela ?

M. MALLET.- Non, ce sont les mains courantes et tout ce qui est vacances tranquilles. C'est un guichet.

M. le MAIRE.- Je ne vois plus de demande de prise de parole, je soumets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

32. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION EN LIEN AVEC LE PROJET DE RESTAURATION DU CLOCHER ET DE RÉFECTION DES CHENEAUX, DES GOUTTIÈRES ET DES SOUCHES DE CHEMINÉE DÉFAILLANTS DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS (HORMIS LA CHAPELLE SAINT-GENEST)

M. le MAIRE.- Même sujet pour l'église Saint-Louis.

M. CALMÉJANE.- Pour un bâtiment qui a maintenant un siècle et un quart, il n'est pas étonnant d'avoir un gros travail de réhabilitation mais l'observation est la même que pour les deux dossiers précédents : on part de 1,775 M€ HT, TTC on est à 2,130 M€, hors maîtrise d'œuvre sachant que vous avez été cherché une maîtrise d'œuvre particulièrement coûteuse. Cette opération devrait nous amener entre 2,4 et 2,5. En recherchant dans les dossiers mis en ligne par l'État, apparemment nous avons déjà 446 360 € de subvention, n'est-ce pas monsieur ROLLAND, ce qui fait que 17 % du TTC.

Pour résumer mes précédentes interventions, avec les trois demandes de subvention qui nous sont présentées cet après-midi, c'est tout de même un engagement d'environ 6,2 M€ de travaux. C'est une estimation puisque nous nous reverrons au moment des appels d'offres, tout le monde nous dit qu'actuellement les appels d'offres sont soit infructueux soit avec des prix relativement forts à cause d'une forte tension sur le BTP à cause des JO, du Grand Paris Express, etc.

Nous reverrons ce point au moment du budget en mars mais des engagements pluriannuels vont impacter le budget de notre commune par ces simples demandes de subvention telles vous les présentez cet après-midi.

Mme POCHON.- Je rappelle simplement aux Villemomblois qu'aujourd'hui nous sommes le 9 décembre et que c'est le jour qui consacre la loi de séparation entre l'église et l'État. Néanmoins, les églises construites avant cette date sont à la charge de la commune qui en est propriétaire, en tout cas ce qui est clos et couvert. Cela fait partie des choses que nous devons faire dans la conservation de notre patrimoine.

Vous n'avez toujours pas répondu sur le fait que la séance du Conseil municipal n'était pas retransmise sur le site de la Ville, je voulais néanmoins rappeler qu'aujourd'hui est une date importante dans notre vie républicaine.

M. le MAIRE.- Ma chère collègue, je vous remercie de faire ce rappel « d'anniversaire » ou de date symboliquement fixée en ce jour particulier du 9 décembre.

Concernant le propos de M. CALMÉJANE, des investissements conséquents, beaucoup de nos bâtiments de notre patrimoine communal à remettre à niveau, à réparer, en tout cas à mieux exploiter, oui, vous avez raison et, à ce stade du débat, je n'ai envie de poser qu'une question : que n'avez-vous fait pour nous laisser un héritage pareil ?

Je mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

33. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

M. le MAIRE.- Par délibération CT2018/07/03-02 du 3 juillet 2018, le Conseil de territoire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), couvrant le territoire de l'Établissement Public Territorial du Grand Paris Grand Est. Il aborde un vaste sujet pour le destin des 14 communes du territoire, que ce soit en termes d'aménagement, d'équipements et d'urbanisme avec un socle écologique qui, aujourd'hui, traverse toutes nos réflexions et décisions. Puis, la façon dont nous nous intégrons dans la Métropole du Grand Paris, à petite échelle, comment améliorer le fait que nous soyons un territoire de proximité, avec la recherche d'une certaine qualité de cadre de vie. Avec mon collègue Ludovic TORO (Maire de Coubron) qui est vice-président en charge des sujets de santé, faire la santé territoriale.

Ce document important a été abordé et présenté en Conseil de Territoire, ainsi qu'en réunion publique ici même le 1er septembre dernier comme un peu partout.

Des sujets sont propres à Villemomble et j'imagine que certains collègues voudront en dire quelque chose.

M. BANCEL.- J'ai beaucoup de remarques car le document était dense.

Page 20, sur la première partie qui concerne, sauf erreur, toute la dimension socle écologique comme préalable au projet territorial, donc quelque chose qui nous concerne tous, il y a même quelqu'un ici qui a une délégation sur ce sujet, si on regarde le plan final de la synthèse de ce qui se passe à Villemomble, c'est quasiment une zone blanche. Il ne passe presque rien sur ce sujet. Mon collègue me fait remarquer que, en moyenne, en termes d'espaces verts accessibles au public Grand Paris Grand Est est à 14 m² par habitant quand Villemomble affiche 5 m² par habitant. Nous avons vraiment un gros sujet.

Quitte à préempter et à défendre un intérêt public, n'y aurions-nous pas un intérêt général à faire autre chose qu'un parking ?

Dans la deuxième partie qui concerne « *un acteur de projet actif et innovant qui affirme sa place dans la Métropole du Grand Paris* », Villemomble n'apparaît même pas.

Partie 3, on note page 37 2 300 logements à construire sur le territoire. Quelle sera la part de Villemomble dans ces 2 300 logements ? En plus, Grand Paris Grand Est n'a pas des personnalités politiques de Gauche, donc je suis intéressé par votre avis. « *Dont 20 % de logements sociaux* », j'imagine que vous y veillerez mais cela va toujours mieux en le disant.

On parle également de « *développer l'offre de logements pour les publics spécifiques* ». Je ne sais pas si cela vous rappelle quelques projets particuliers que vous érigez sur Villemomble, dont vous dites « *pas de ça ici* », en tout cas, Grand Paris Grand Est semble dire « *on veut bien de cela chez nous* ». C'est une de nos préoccupations. On essaiera de tout faire pour que Villemomble y prenne sa part.

M. le MAIRE.- Sur ce point-là, puisque nous notons, que voulez-vous dire par là ? Je n'ai pas compris.

M. BANCEL.- Je pense à l'association Caritas que vous aviez reçue, je n'étais pas physiquement présent, donc corrigez-moi si je dis une bêtise mais, globalement, j'ai compris que c'était « *pas de ça chez nous* ». J'entends qu'il puisse y avoir des réserves mais j'aurais plutôt imaginé ouvrir un dialogue sur comment mieux le faire ou un débat constructif parce qu'il faut bien faire quelque chose.

« *Développer les parcours de pistes cyclables* », encore une fois je relance le sujet. 18 mois de mandat, nous les attendons encore. Page 40 figure un plan avec une belle piste cyclable qui traverse la Ville, j'imagine donc que le financement viendra de Grand Paris Grand Est. Je trouve que c'est un bon point de départ. Maintenant, il pourrait être intéressant de voir comment relier toutes les parties de la Ville à cette grande piste cyclable.

« *Proposer une offre de stationnement aux besoins des différents modes de transport* » : nous en avons parlé tout à l'heure avec les trottinettes, ainsi que de l'aménagement à côté de la gare. Je me félicite que le projet arrive bientôt, nous suivrons cela de près.

M. CALMÉJANE.- Mon intervention sera un peu longue car ce dossier est important. Je préviens pour ne pas être interrompu.

L'analyse de ce PADD confirme l'ambition de Grand Paris Grand Est à prendre une part prépondérante dans l'élaboration des documents d'urbanisme des villes qui le composent et cela pose question pour l'avenir de notre ville. Il respecte globalement les orientations officielles (politiques d'urbanisme définies par la loi SRU, lois et directives sur le développement durable et de l'environnement). En revanche, un problème se pose concernant sa cohérence avec le futur SCoT métropolitain et une éventuelle révision du schéma directeur de la région Ile-de-France par l'État et la Région. Je ne parle même pas des modifications législatives à venir après les élections de 2022.

En effet, je rappelle que, si on travaille sur le PADD, notre PLUi, qui transformera le PADD en un document opposable en termes techniques à nos concitoyens, ne sera pas élaboré avant la fin 2023, d'après le planning fourni par Grand Paris Grand Est.

Pour autant, est-il à la hauteur de l'enjeu ? Nous procéderons dans un premier temps à une lecture rapide par chapitre du projet de PADD en réservant notre commentaire à certains articles particulièrement sujets à caution. Nous examinerons dans un deuxième temps les conclusions et les interrogations que nous inspire cette lecture auxquelles nous apporterons nos propres réponses.

Si on fait une lecture page à page de ce projet, en le parcourant nous avons été frappés par les imprécisions, les approximations voire les incohérences qui rendent ambiguës et contradictoires un certain nombre de propositions structurantes du PADD. Il apparaît comme un plan à géométrie variable, souvent flou. En en faisant une rapide lecture détaillée, nous nous attacherons au schéma.

Sur les grands objectifs, il est indiqué :

- « *anticiper la réalisation des nouvelles infrastructures de transport* » etc. et « *créer de nouvelles opportunités de développement autour des gares de transports communs actuelles et futures* »
- « *intensifier le développement économique du territoire* »
- « *constituer une armature de l'espace public, support des projets à partir des routes nationales RN3, RN302, RN34, RN370 »* d'ailleurs la RN302 ne s'appelle plus ainsi
- « *Poursuivre les grands secteurs de projets et de développement et de renouvellement urbain en cours (Habitat, développement économique, équipements, espaces publics)* »
- « *Préserver la qualité du cadre de vie du territoire, en particulier le tissu pavillonnaire, et renforcer les pôles urbains des centres-villes, ainsi que l'offre d'équipements* »
- « *Engager le territoire dans la transition écologique et valoriser la biodiversité et la trame verte et bleue* »

Sur ce premier volet, monsieur le Maire devra nous donner des précisions sur sa volonté de soutenir la prolongation de la ligne 11 du métro sans qu'une gare soit réalisée à Villemomble, ce qui semble complètement aberrant en termes de desserte des usagers.

Il est indiqué après « *un socle écologique, comme préalable au projet territorial* » et, là, nous sommes dans le « blabla » du document. « *Réseau d'espaces fonctionnels représentés à la fois par des espaces de nature et des liaisons écologiques* » « *Les sols, dont il convient de sauvegarder au mieux les propriétés des sols vivants, et en engageant le territoire dans une trajectoire de « zéro artificialisation nette* » « *Et l'eau, dont il convient de protéger la ressource et le cycle* ».

Il n'y a rien de quantitatif, aucun recensement, que signifie en clair « *zéro artificialisation nette* » ? Comment à Villemomble nous protégeons la ressource et le cycle de l'eau ?

Le point suivant aborde « *Vers un territoire de projets, actifs et innovants, qui affirme sa place dans la Métropole du Grand Paris* » « *Ce deuxième axe vise à faire du territoire un lieu d'innovation, recevant des projets urbains variés, qu'il convient d'intensifier en s'appuyant :*

- Sur les grandes polarités du territoire, qu'il convient de structurer et de connecter au reste de la Métropole » alors et encore une fois que M. le Maire ne porte pas le projet de la ligne 11

« - *Sur les sites de projets urbains, existants et futurs, dans lesquels la réalisation de projets « bas-carbone » et écologiques sera développée* » nous n'avons aucun exemple

« - *Sur les secteurs d'innovation : dans lesquels il s'agira de développer l'économie circulaire, accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique, et favoriser le développement de l'agriculture, dans des formes variées, à l'échelle de l'ensemble du territoire* » comment pouvons-nous favoriser un territoire agricole dans un territoire comme Grand Paris Grand Est qui est fortement urbanisé ?

« - *Sur les sites dédiés aux activités économiques, qu'il convient d'intensifier, de renforcer l'attractivité et d'adapter aux besoins des entreprises et des actifs.* » C'est là aussi malheureusement du grand « blabla » si vous me le permettez, il n'y a aucun exemple.

« *Vers un territoire de proximité et de la qualité du cadre de vie o Ce troisième axe vise à améliorer l'ensemble des composantes de la vie quotidienne des habitants du territoire et porte pour ambition de :*

- Développer la mixité des fonctions urbaines et améliorer la qualité urbaine, architecturale et paysagère dans les centres-villes et polarités secondaires, » en clair de quoi s'agit-il ?

« - *Proposer un habitat qualitatif et accueillant tous les publics, adapté aux besoins actuels et émergents* » Cette écriture est d'une banalité… !

« - *Améliorer la qualité paysagère, architecturale et urbaine du territoire : conforter les caractéristiques des tissus pavillonnaires du territoire tout en encourageant leurs évolutions qualitatives, réduire les effets de ruptures entre les tissus urbains, travailler à la qualité et à l'intégration des futures constructions, apporter une attention particulière sur les espaces publics et les rendre plus accueillants et fonctionnels pour tous les publics, valoriser les patrimoines et les paysages,* » mais qui demande le contraire ? Qui aurait le culot d'écrire autre chose ?

« - *Faciliter la mobilité et les déplacements actifs et en transports en commun* » j'en reviens à ma question sur la ligne 11

« - *Rapprocher les lieux de vie et de travail, permettant un rééquilibrage habitat/emploi*. » Tout le monde peut être d'accord.

« Vers un territoire de la santé environnementale : Le quatrième axe vise à mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé des habitants du territoire, notamment l'offre de soins, l'adaptation au changement climatique, les nuisances et pollutions :

« - *Renforcer l'accès à l'offre de soins apportée par les grands équipements, les professions libérales ou les structures d'accompagnement à l'offre de soins* » Je fais remarquer que, sur ces éléments, c'est essentiellement l'État et les ARS qui sont compétents. Puis je rappelle à M. le Maire qu'il a stoppé le projet d'une seconde RPA sur le terrain qu'il veut utiliser pour son poste de police. En termes de signes envoyés à la population dans le cadre de ce document, c'est un peu particulier.

« - *Agir sur les inégalités de santé à caractère environnemental, en améliorant le confort et la salubrité de l'habitat, et en facilitant l'accès de tous aux espaces verts et espaces de nature ouverts au public* » Là encore, c'est une évidence d'écrire des choses de ce type. C'est pour cette raison que j'indiquais dans mon propos liminaire que ce document est un tissu de banalités empilées les unes derrière les autres.

« - *Anticiper et diminuer les impacts du développement, du fonctionnement urbain et du changement climatique sur la santé humaine (amélioration de la qualité de l'air, à l'extérieur ou à l'intérieur de la construction ; anticiper le réchauffement climatique dans les démarches d'aménagement ; satisfaire les besoins des services essentiels au fonctionnement urbain)* » C'est là aussi une évidence. Je rappelle en plus que les différentes lois anciennes et celle en cours d'élaboration nous imposent déjà cette démarche.

Mme PAOLANTONACCI.- On ne va peut-être pas tout lire.

M. CALMÉJANE.- J'arrive à la fin.

« *Promouvoir et développer les activités physiques et sportives, tant dans les espaces publics, notamment naturels, qu'au sein des équipements sportifs* »

Mme PAOLANTONACCI.- Vous lisez alors que nous l'avons tous sous les yeux. Mme VERBEQUE pour des éléments de réponse.

M. CALMÉJANE.- J'ai des commentaires à chaque fois. Permettez que je termine tout de même ma conclusion.

Mme PAOLANTONACCI.- On passe la parole à M. MINETTO qui l'a demandée.

M. CALMÉJANE.- Ne coupez pas la parole de cette manière sur un document aussi important pour notre commune.

Mme POCHON.- Ce n'est pas à vous d'en décider, c'est un débat.

Mme PAOLANTONACCI.- Il y a une différence entre débat et relecture.

Mme POCHON.- Ce n'est pas à vous décider si nos interventions sont de qualité ou pas.

Mme PAOLANTONACCI.- Mme VERBEQUE pour la réponse.

Mme POCHON.- Non, c'est un débat. Donc vous laissez les gens parler.

M. CALMÉJANE.- Il reste cinq lignes à lire. Excusez-nous d'avoir travaillé.

Mme POCHON.- Monsieur Le Maire n'est même pas là sur un sujet qui intéresse sa ville.

M. CALMÉJANE.- C'est n'importe quoi, on ne peut même pas terminer une phrase.

Mme PAOLANTONACCI.- Comme indiqué, il s'agit bien d'un débat, en aucun cas on a besoin d'une relecture du document intégrale.

M. CALMÉJANE.- Relisez les notes.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Je n'ai pas besoin de relire les notes, je pense que je connais suffisamment bien le dossier, comme un bon nombre de mes collègues ici présent. Comme il est noté, c'était effectivement un débat sur plusieurs points, ce dossier est porté par Grand Paris Grand Est sur la mise en place du PADD qui a été à la base retravaillé par rapport à l'existant et d'une vue générale sur les 14 communes.

S'agissant les différents points évoqués, les points majeurs sont tout ce qui est écologie, santé dans ce PADD.

Il est travaillé de manière à être conforme au SCoT qui est en parallèle travaillé avec la métropole.

M. CALMÉJANE.- Vous lisez aussi.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Je ne lis pas du tout, ce sont mes notes.

Aujourd'hui, il est juste demandé au Conseil municipal non pas d'approuver mais d'avoir ce débat qui a été…

M. CALMÉJANE.- Qu'on n'a pas.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Ce n'est pas un débat, monsieur CALMÉJANE, vous ne faites que relire le document qui a été remis en disant que c'est du n'importe quoi. Je ne pense pas que ce débat soit très constructif pour la commune.

Aujourd'hui, vous avez les grandes orientations concernant le PADD qui va découler sur le PLUi.

Les réponses viendront avec un PADD commun aux 14 communes. Nous n'y reviendrons pas point par point.

Mme POCHON.- Il faut que ce que nous disions vous agréé, c'est quand même incroyable dans le sens de la démocratie.

M. le MAIRE.- Vous n'avez pas la parole.

Mme POCHON.- Je la prends quand même parce que vous nous coupez la parole. Il est écrit « débat ».

M. le MAIRE.- Je me suis absenté 3 minutes 30, que vous est-il arrivé madame POCHON ?

Mme POCHON.- Débat.

M. le MAIRE.- Visiblement, les débats à votre façon se passent de cette manière ? Très bien. Je souhaite que M. MINETTO prenne la parole.

Mme POCHON.- Je peux ressortir d'anciennes vidéos avec vos tabliers de boucher.

M. le MAIRE.- M. MINETTO ne répond pas, y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. CALMÉJANE.- Je voudrais terminer mes questionnements.

Mme POCHON.- Arrêtez de me faire la leçon monsieur BLUTEAU.

M. CALMÉJANE.- La lecture que nous avons faite de ce PADD nous amène à poser les questions suivantes :

- quel est l'enjeu réel du PADD ?

-Est-il de nature à créer la cohérence territoriale qui manque à Grand Paris Grand Est ? Sachant que Villemomble n'est pas Rosny, pas plus que Noisy-le-Grand, Clichy ou Coubron.

- Est-il orienté vers le respect de l'environnement et du développement durable ?

- Le projet est-il sincère ? Respecte-t-il l'engagement des élus vis-à-vis des habitants ?

Nous attendons vos réponses Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Il apparaît que Mme VERBEQUE-PELAEZ, adjointe au maire en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat a répondu à certains éléments. Il est entendu que c'est un document de travail, qui nous emmène vers le PLUi. Il apparaît également que des lois ont été votées et permettent aujourd'hui de nous déposséder du sujet. Je rends grâce au président de Grand Paris Grand Est de nous laisser tout de même la possibilité, et à l'issue des élections municipales et dans chaque Conseil municipal, de débattre sur le sujet.

J'ai cru comprendre la teneur de vos propos, vous n'aurez pas toutes les réponses ici puisque l'on est véritablement sur un PLUi, il est intercommunal. Je vais vous répondre assez simplement : ce à quoi j'aspire, c'est ce que je vous ai dit notamment à l'occasion de ma réponse tout à l'heure sur l'attaque personnelle dont j'ai fait l'objet. La vie de notre commune aspire à avoir une tranquillité de vie comme elle l'a longtemps eue, néanmoins en faisant face à toutes les exigences requises par les lois. Des lois ont été votées et obligent que la petite parisienne soit plus urbanisée, c'est un fait. À partir de là, je peux vous dire que le Bureau des maires où, comme vous le soulignez monsieur BANCEL, il n'y a pas beaucoup de gens de Gauche, nous avons plutôt une uniformité de pensée à nous dire que le sud-est du département de la Seine-Saint-Denis doit continuer à cultiver sa différence avec plus de pavillons qu'ailleurs, une urbanisation raisonnée, en laissant toute sa place au jardin.

Mme POCHON.- Et au parking.

M. le MAIRE.- Vous évoquiez le fait que l'on fasse plus de parkings que d'espaces verts mais, avant toutes choses, j'aspire que nos concitoyens aient des jardins. C'est véritablement cela l'enjeu. On n'est pas sur du collectivisme avec des espaces partagés, nous sommes au contraire pour favoriser le destin individuel de gens qui veulent se réaliser, rester, élever leurs enfants, pourquoi pas vieillir sur notre commune dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui, je vois les mutations immobilières, la tendance est que Villemomble continue à être prisée, le mètre carré immobilier augmente. Singulièrement à l'issue de la crise sanitaire que nous vivons, le type de ville comme Villemomble est plutôt souhaité par beaucoup des concitoyens franciliens. C'est une réalité.

Je vous le dis au terme de ce débat : j'aspire à ce que Villemomble puisse poursuive son destin, qui n'est pas celui d'une ville monde, qu'à partir de là on puisse avoir non pas le nombre d'immeubles qu'envisageait M. CALMÉJANE lorsqu'il était à la tête de cette commune, le nombre de résidences ou de cités comme on a pu en voir ailleurs en Seine-Saint-Denis et qu'au contraire on ait des choses plus raisonnées. S'inscrire d'ailleurs dans l'un des projets de rénovation urbaine les plus conséquents du territoire….

Mme POCHON.- Ce n'est pas grâce à vous.

M. le MAIRE.- L'un des trois les plus importants de GPGE qui se trouve sur le secteur des Marnaudes est une véritable ambition. D'ailleurs, singulièrement je le dis ici, je remercie mon prédécesseur M. MAGE d'avoir très bien défendu les intérêts de la commune et d'obtenir un montant de subvention qui étonne chacun.

Mme POCHON.- Merci Bondy.

M. le MAIRE.- Cela a été très bien défendu. Enfin, cela nous permettra de moins imaginer ce qu'était la cité de la Sablière et, au contraire, de retrouver un ensemble immobilier fait de transition, qui permettra de beaucoup mieux s'intégrer dans les secteurs pavillonnaires autour.

Ce débat n'appelle pas de vote, il requiert néanmoins que nous prenions acte que ce débat se soit déroulé. Je propose éventuellement aux présidents de groupe de nous dire un mot, nous pourrons ensuite poursuivre l'ordre du jour de notre Conseil.

M. MINETTO.- Je voudrais vous parler d'un problème de fond. En tant qu'opposition, nous travaillons les dossiers, que nous recevons dans un délai bien plus court que le vôtre. Dans ces conditions, la moindre des choses est que le Maire écoute les interventions. Nous lui demandons non pas d'être d'accord mais au moins d'écouter. Je mets au défi M. le Maire de répéter les questions posées par M. CALMÉJANE. Je ne le défends pas, ce n'est pas mon copain mais, pour autant, vous avez le droit de le respecter. Il a travaillé le dossier comme nous. À partir du moment où il a pris la parole, monsieur le Maire, vous avez quitté la salle. Vous êtes parti et, dans les yeux de Mme PAOLANTONACCI, nous avons lu l'angoisse « *que va-t-il se passer ?* » Vous n'étiez plus là, vous êtes incapable, monsieur le Maire, de répéter les questions posées par M. CALMÉJANE. Votre manière de faire méprisante est inacceptable.

Vous avez raison, continuez comme cela, coupez-nous la parole, ne nous écoutez pas lorsque nous travaillons les dossiers ; mentez sur l'historique, refaites l'histoire et le monde ; faites-nous un grand bla-bla en revenant, parce que finalement votre propos à votre retour en séance n'avait strictement rien à voir avec les questions posées par M. CALMÉJANE. Vous avez fait un grand méli-mélo, un grand bla-bla.

Donc poursuivez comme cela ; continuez à mépriser votre opposition mais ne soyez pas étonnés que nous posions des questions qui puissent éventuellement vous gêner.

M. CALMÉJANE.- Je vais finir par rougir parce que M. MINETTO m'a plus cité que les dossiers. C'était pour détendre un peu l'atmosphère.

Il est rappelé par tous que débat signifie échange. J'ai posé un certain nombre de questions, comme l'a dit M. MINETTO, vous êtes parti au début de mon propos, vous n'avez pas écouté les interrogations, nous n'avons pas eu de réponse de l'adjointe au maire chargée de l'Urbanisme.

Pour moi, il n'y a pas eu de débat aujourd'hui sur le PADD à Villemomble. En effet, nous sommes un certain nombre à avoir travaillé le document, j'ai vu mes collègues lundi dernier, nous en avons discuté, j'ai préparé une note avec des questions précises. C'est pourtant l'intérêt d'un débat : des questions sont posées, un échange a lieu. Cela n'a pas été du tout le cas à Villemomble sur ce sujet.

Que l'on ne nous dise pas qu'il y a eu un débat sur le PADD au Conseil municipal du 9 décembre à Villemomble, c'est faux.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Comme M. le Maire vous l'a expliqué juste avant l'intervention de M. MINETTO, il ne s'agit que d'un débat, à la base géré et suivi par l'EPT. Donc nous ne pourrons pas vous apporter l'intégralité des réponses.

Si maintenant vous avez besoin d'une confirmation sur nos choix pour le PADD de Villemomble, bien évidemment que nous sommes à 100 % pour développer l'écologie sur Villemomble. Comme cela a été souligné tout à l'heure, s'il y a une moyenne de 14 m² pour tout ce qui est écologique sur le Territoire et si cette moyenne tombe à 5 m² à Villemomble, on peut se poser des questions et juste affirmer que l'urbanisation précédente n'a fait qu'aboutir à ce résultat. Bien évidemment que nous travaillons à avoir un peu plus de 5 m² sur Villemomble pour les Villemomblois. C'est justement pour cette raison que nous réduisons et interdisons massivement les constructions de collectifs.

Ensuite, vous pointiez du doigt les 2 300 logements demandés. Jusqu'à présent, M. CALMÉJANE demandait 140 logements par an, c'est une obligation, nous visons plutôt les 100 logements par an par exemple. Aujourd'hui, ce n'est toutefois pas encore déterminé. Aujourd'hui, nous avons plus de 25 % de logements sociaux et, dans la charte des promoteurs, nous exigeons de la part des collectifs éventuels la part de 30 %. Donc, il n'y a pas de souci par rapport aux logements sociaux à Villemomble.

Concernant les projets spécifiques, il s'agit principalement de l'accueil de nos seniors et de jeunes étudiants. Oui, nous travaillons aussi dessus à voir où on peut avoir ce type de logement. Pour ne rien vous cacher, une construction aura lieu sur l'avenue Outrebon, ce sera une Première pour Villemomble : nous avons validé avec le promoteur... monsieur CALMÉJANE, je m'exprime s'il vous plaît.

Je vous explique que, pour essayer de développer dans les meilleures conditions possible, sont prévus deux grands appartements de type T6 pour des seniors encore autonomes avant de rentrer en maison de retraite. Ils seront situés en cœur de ville. C'est ce genre de chose que nous devons travailler et qui n'existait peut-être pas il y a cinq ou dix ans et que l'on nous donne la possibilité de faire aujourd'hui.

Concernant les pistes de cyclable, c'est en cours avec l'EPT puisqu'il faut une liaison entre les villes. C'est en cours de détermination. Nous avons aussi cette possibilité dans plusieurs endroits de la Ville, nous regardons pour que cela réponde aussi bien à l'EPT, qu'au Département et à la Région. Nous sommes vraiment sur ce chantier.

Comme je le disais tout à l'heure, pendant l'absence de M. le Maire, monsieur CALMÉJANE, je vous assure que l'EPT fait tout son possible pour que le PADD soit conforme au SCoT. Il ne devrait donc pas y avoir des problèmes de ce point de vue.

Concernant le périmètre autour des gares, aujourd'hui un périmètre d'urbanisation est déjà prévu. Nous essayons majoritairement de valider quand on a des permis mais les permis doivent être conformes avec les 30 % de pleine terre puisqu'il faut aussi respecter la végétalisation et l'imperméabilisation des sols.

C'est énormément de travail. Nous ne reprendrons pas tous les points puisque nous n'aurons pas toutes les réponses s'agissant d'un travail coconstruit avec l'EPT des 14 communes. Nous reviendrons vers vous quand tout sera fait mais notre orientation est bien celle-ci, décrite dans le PLUi.

M. le MAIRE.- Dans ces conditions, je considère que le débat s'est correctement déroulé. Cela n'appelle pas de vote.

34. MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DES DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN ET DE PRIORITÉ CONSENTIE PAR L'EPT A LA COMMUNE DE VILLEMOMBLE

M. le MAIRE.- L'EPT est seul compétent en matière d'opération d'aménagement et de droit de préemption. Il peut déléguer le droit de préemption et le droit de priorité aux personnes mentionnées à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, et notamment aux communes, pour les missions qui leur sont conférées. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées.

La Délibération n° CT2017/02/28-09 prise par l'EPT a eu pour effet de déléguer, sur une partie du territoire de la commune de Villemomble, le droit de préemption urbain à la commune, notamment sur le secteur dit « Guérin » identifié dans la convention d'intervention foncière à intervenir entre la commune et l'EPT.

Conformément à la Délibération n° CT2021/09/28-13 du 28 septembre 2021, la commune de Villemomble et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France instaurent un périmètre de veille foncière dans le secteur Guérin en vue de la réalisation du projet d'aménagement type ZAC.

Ainsi, l'EPT maintient la délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune dans son périmètre issu de la Délibération CT2017/03/28-24 mais en excluant le secteur dit Guérin.

Il demeure possible, en effet, pour le Président de l'EPT en vertu de la délégation qui lui a été accordée de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien, notamment à la Commune, ou à l'EPFIF, en vertu de la convention d'intervention foncière et en fonction des projets identifiés.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de :

- PRENDRE ACTE de l'abrogation partielle de la Délibération en tant qu'elle délègue à la commune de Villemomble l'exercice des droits de préemption et du droit de priorité dans le périmètre du Secteur Guérin,

- PREND ACTE de la possibilité offerte au Président de l'EPT de déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien, notamment à la Commune, ou à l'EPFIF selon le périmètre annexé à la présente délibération.

M. BANCEL.- Déjà, je remercie Mme VERBEQUE-PELAEZ parce que vous avez fait l'effort de répondre le plus précisément possible à mes questions. Cela me fait plaisir parce qu'avec sa première intervention j'ai pensé que je n'aurai pas de réponse. Même si on a des désaccords, je vous remercie pour l'effort.

Rapidement, je suis allé chercher un peu ce droit de préemption, j'ai cru comprendre que cela ne concernait la ZAC Guérin mais ma collègue n'a pas trop compris non plus, donc cela me rassure. Je ne suis pas le seul.

« *Le droit de préemption institué par le présent titre est exercé en vue de la réalisation dans l'intérêt général des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article 301* » que, j'imagine, vous connaissez mieux que moi.

Grosso modo, j'ai bien compris que l'on vous délègue la capacité de préempter certains terrains. Forcément, en tant que conseillers municipaux, nous vous demanderons l'intérêt général qui les motive. Pour la ZAC Guérin, cela nous semble évident mais je pense notamment à toute la liste des préemptions qui vient à la toute fin du Conseil municipal.

C'est simplement pour attirer votre attention sur ce sujet car ce sera important pour nous.

M. CALMÉJANE.- Concernant cette modification du droit de préemption et son périmètre sur la commune, nous voterons contre. Vous aviez délégation du territoire pour préempter sur l'ensemble des parcelles de la commune et là, à l'inverse, vous vous amputez d'une partie de droit de préemption au bénéfice du territoire qui va le repasser à l'EPFIF pour préempter dans le secteur de la ZAC Guérin. Étant contre la ZAC Guérin, nous ne voterons pas cette modification du droit de préemption.

S'agissant du plan en annexe de la définition de la ZAC Guérin, quelqu'un est-il capable de me lire les rues concernées, le périmètre concerné avec le document graphique qui nous est fourni ? C'est du grand n'importe quoi.

Pour ces deux motifs, nous sommes contre la ZAC Guérin et la qualité des documents fournis nous permettant de définir le secteur amputé de votre droit de préemption général, cela ne nous permet pas d'avoir une réelle opinion sur le sujet. Nous voterons contre cette Délibération.

M. MINETTO.- Pour faire très court, est-ce le document ancienne version, document nouvelle version ? Nous voulons confirmation.

Sur le document qui doit être la nouvelle version où la ZAC Guérin est dessinée, tout ce qui est en gris clair, ce sont les zones sur lesquelles la Ville a le droit de préemption et, tout ce qui est gris foncé, c'est l'EPT, est-ce bien cela ?

M. le MAIRE.- C'est bien cela. D'ailleurs, je vous rassure, les riverains du secteur concerné sont parfaitement informés du sujet. Aujourd'hui, l'interlocuteur privilégié pour répondre à leurs interrogations, calmer leurs inquiétudes et autres est la Ville. D'emblée, je vous rassure, si l'EPT concède que ce soit l'EPFIF qui ait la main sur les intentions d'aliéner, c'est nous qui sommes en première ligne pour renseigner les gens, deuxièmement c'est nous qui indiquons que le droit de préemption s'applique à l'EPFIF. C'est ce que prévoit la convention. Autrement dit, nous restons tout de même maîtres de notre territoire.

Sur le secteur, cela n'a pas été suffisamment répété, donc je le fais une nouvelle fois, le secteur concerné est dans un polygone ou pentagone : allée Courbet, RD 902, rue Villebois Mareuil, rue du Dr Calmette, rue de la Volonté, rue du Dr Guérin.

M. CALMÉJANE.- Allée du cimetière.

M. le MAIRE.- Vous avez raison. Aujourd'hui, l'allée du cimetière reste une venelle qui, si nous n'avions pas fait le diagnostic et nous n'avions pas pris la décision d'engager une procédure pour une zone d'aménagement concerté, toutes les constructions en cours lorsque l'on monte sur la zone d'activité du Plateau, on se rend compte du bétonnage à l'œuvre et que nous avions raison. Vous êtes contre mais je pense que nous avons définitivement raison d'être pour, puisqu'aujourd'hui le réseau routier communal général n'est absolument pas au niveau de toutes les constructions que vous avez autorisées produiront en termes circulation.

M. MINETTO.- La seule différence des deux côtés, nous sommes bien d'accord que c'est la ZAC Guérin ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. MINETTO.- Nous avons voté lors d'un précédent Conseil municipal le fait que l'ensemble du projet était géré par l'EPT ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. MINETTO.- L'ensemble du projet est donc géré à l'EPT mais le droit de préemption est donné à la Ville ?

M. le MAIRE.- Non, l'EPT ne préempte pas, cela reste la Ville mais qui achète ? C'est l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. Ce sont eux qui ont les fonds. Ils ont pris une première décision en mettant 4 M€ sur la table pour commencer à préempter.

M. MINETTO.- Donc vous restez l'interlocuteur, cette partie appartenait en droit de préemption à la Ville et est transférée à l'EPT ?

M. le MAIRE.- Sinon, l'EPFIF ne pourrait pas agir sans cette convention sans ce droit de préemption qui leur est dévolu. L'EPT intervient, c'est là où cela change par rapport au passé, avec son ingénierie, sa connaissance des sujets, son expérience.

M. MINETTO.- Si la Ville est l'interlocuteur pour discuter avec les habitants pour le droit de préemption et l'EPFIF gère le projet.... le mélange des deux m'inquiète. C'est compliqué.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Concrètement, un bon nombre de propriétaires a déjà pris contact avec le service Urbanisme qui est le point d'entrée pour nous dire s'ils étaient vendeurs ou pas. Une fois que nous avons les coordonnées et l'accord des propriétaires, nous transmettons à l'EPT et à l'EPFIF simultanément. Ensuite, l'EPFIF prend contact avec les propriétaires pour discuter, certains veulent par exemple vendre dans deux ans, afin de voir ce qu'il est possible de faire et à quelles conditions, sachant que la valeur des biens est estimée aujourd'hui comme s'ils revendaient à un autre particulier. Il n'y a pas de dépréciation. Quoi qu'il en soit, c'est la Ville qui reste maître au final pour dire si oui ou non nous préemptons un bien.

À la base, la délégation de préemption nous a été rétrocédée par l'EPT. Nous votons là que l'EPT reprend la main d'un point de vue légal sur les préemptions mais il signe une convention tripartite avec la Ville pour que ce soit l'EPFIF et l'EPT qui puisse préempter derrière.

Bien évidemment, nous avons des réunions régulières, par exemple hier soir, pour faire avancer le projet et c'est la Ville qui détermine *in fine* si oui ou non nous souhaitons préempter, à quel montant pour avancer sur la ZAC.

Je tiens à préciser que nous sommes encore en phase d'étude d'une ZAC, toutes les études sont en cours, certaines vont démarrer. On prévoit à peu près une fin d'étude pour mars ou avril 2023 pour créer la ZAC à la finalité de toutes ces études réalisées par l'EPT. C'est à ce moment-là que nous pourrons commencer avec un aménageur à travailler sur les différents lots.

L'EPFIF a comme travail, si par exemple nous préemptons une maison, entre le moment de l'achat et celui où la ZAC va commencer, donc débuter les travaux, de trouver éventuellement des locataires, par exemple les propriétaires ou d'autres personnes. Cela revient à eux directement.

M. le MAIRE.- Je me permets d'ajouter, parce que nous sommes à un stade d'étude, que j'ai rappelé le nom des rues sur la zone mais que même ce point peut évoluer. Une zone d'aménagement concerté visant l'équilibre financier, si certaines parcelles mettaient en déséquilibre total, c'est-à-dire que l'achat du terrain serait beaucoup trop conséquent et que l'équilibre de la revente nécessiterait de faire une tour dans le secteur de la ZAC, on se réserverait encore le droit de sortir certaines choses.

Aujourd'hui, il faut rassurer les Villemomblois sur ce sujet. Ils nous disent « nous tenons à notre pavillon ». Chaque sujet sera regardé individuellement pour que, économiquement et surtout en termes d'avenir pour ce quartier, les choses soient bien concertées.

Je soumets aux voix l'approbation de cette Délibération.

M. HADAD.- Ce n'est pas un vote, c'est une prise d'acte.

M. le MAIRE.- Je vous confirme que cela nécessite tout de même un vote.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix),***

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

35. MISE EN PLACE DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU) ET ADHÉSION AU SERVICE "FRANCECONNECT" DE LA DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ÉTAT

Mme PAOLANTONACCI.- La loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, concernant l'urbanisme, fixe la date butoir du droit de saisine des usagers par voie électronique au 1er janvier 2022. Son article 62 prévoit que :

« *Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. [...]. Un arrêté pris par le ministère chargé de l'Urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure.* »

À cet effet, l'acquisition d'un téléservice a été réalisée : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permet de recevoir mais aussi d'instruire par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce nouveau dispositif dématérialisé, totalement gratuit, permettra aux usagers de s'identifier au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme grâce au service FranceConnect, que tout le monde connaît.

FranceConnect est un service d'État permettant une identification sécurisée que ce soit pour l'usager ou pour la Commune.

Cette mise en place nécessite que le portail internet soit accompagné de mentions légales et de conditions générales d'utilisation définissant : les droits et obligations de la collectivité et de l'usager, le périmètre du guichet, les modalités de fonctionnement du téléservice, les conditions de recevabilité des demandes, les spécificités et prérequis techniques.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le règlement définissant les conditions générales d'utilisation (CGU) du téléservice « FranceConnect » pour les utilisateurs, joint en annexe de la délibération,

- D'approuver le règlement définissant les conditions générales d'utilisation du téléservice « FranceConnect » pour les fournisseurs de service, joint en annexe de la délibération,

- Les conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme « GNAU » ainsi que les évolutions réglementaires et techniques,

- D'approuver les mentions légales du portail Internet pour le GNAU, document joint en annexe de la délibération,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Ville, tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ce dispositif est engagé par la Ville par une obligation au 1er janvier 2022 et dans l'envie et le besoin de digitaliser la Commune.

Mme POCHON.- À partir du moment où c'est une loi qui impose de l'appliquer à telle date, que l'on nous demande d'approuver me paraît étonnant. Que se passerait-il si nous n'approuvions pas ? C'est paradoxal.

Par ailleurs, avez-vous prévu un accompagnement pour les personnes qui ne sont pas complètement à l'aise avec de l'utilisation de l'outil informatique ? Vous parliez du fait de rester le Villemomble que vous aimez, c'est aussi une Ville où il reste un certain nombre de personnes d'un certain âge, d'ailleurs même parmi les jeunes, certains ne sont pas à l'aise avec les outils numériques. Prévoyez-vous un sas de transition ? Quelqu'un au service Urbanisme sera-t-il en mesure d'accompagner ces personnes ? Un poste sera-t-il placé dans un coin du service Urbanisme, où les gens pourront venir pour être accompagnés dans ces démarches ?

M. CALMÉJANE.- Ma question va un peu dans le même sens que Mme POCHON : de toute façon, l'État impose cette numérisation de la société. Nous en d'autres d'ici juillet 2022 avec nos Délibération. Quel dispositif non seulement de communication au départ mais aussi d'aide aux citoyens qui n'ont pas Internet ou qui maîtrisent mal l'outil ? Il ne faudrait pas que l'on se retrouve dans la même situation qu'actuellement vis-à-vis des Cartes Grises. Comme les gens n'arrivent pas à le faire, des prestataires intermédiaires se sont intercalés entre le citoyen et le service géré par l'État.

Tout à l'heure quelqu'un parlait de son expérience avec les trottinettes, pour ma part, je vais vous parler Carte Grise : j'ai assisté une personne qui n'était pourtant pas très âgée, cela a duré deux heures trente avant de finaliser le dossier en entendant d'avoir les codes, etc. pour un changement d'adresse. Ce sont des éléments parfois agaçants ou lourds. Attention à ce qu'il n'y ait pas une rupture entre ceux qui ont la souplesse, la patience ou l'outil et ceux qui ne l'auront pas vis-à-vis d'un document d'urbanisme qui n'est déjà pas toujours facile à comprendre, encore moins quand ce sera sans assistance ou discussion avec les services.

Espérons là aussi que les services de la Ville resteront à l'écoute des citoyens et qu'ils pourront faire de l'assistance au complément des documents.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Je vais répondre à M. CALMÉJANE et Mme POCHON. L'obligation au 1er janvier est que la Ville dispose d'un service et en aucun cas on n'oblige les citoyens à utiliser ce service. C'est aussi plutôt pour tout ce qui est transfert de données, de documents et d'avis entre les différents services.

Pour instruire les permis de construire ou demandes de travaux, il faut un certain nombre de validations par différents organismes, c'est plutôt entre eux aussi qu'il y a cette obligation.

Bien évidemment que l'on ne va pas obliger les Villemomblois à utiliser la plate-forme s'ils ne sont pas à l'aise. Ils pourront toujours déposer en version papier les documents au service Urbanisme. Pour les personnes qui voudraient de l'aide pour le faire, bien sûr que le service Urbanisme sera là pour les accompagner.

M. le MAIRE.- Une fois cela évoqué, je vous propose de le mettre aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

36. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) RELATIF A L'ANNÉE 2020

37. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNÉE 2020

38. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) RELATIF A L'ANNÉE 2020

M. le MAIRE.- Vous avez eu le loisir de consulter ces rapports.

Mme POCHON.- Je ne sais pas combien d'entre vous les ont lus mais je trouve que c'est toujours intéressant pour nous éclairer un peu sur ce que nous vivons. Effectivement, ce n'est pas gai de lire le rapport du syndicat intercommunal funéraire puisque nous apprenons que l'année 2020, et particulièrement en Seine-Saint-Denis a vu ses services submergés par une vague de mortalité importante.

Ce qui m'interroge dans ces syndicats auxquels nous adhérons, ce sont certaines conditions cumulatives demandées aux Villemomblois. En effet, si notre Ville adhère à ce syndicat, cela veut dire que cela offre aux Villemomblois des tarifs privilégiés pour tout ce qui est autour du funéraire. Or, les conditions cumulatives du rapport qui impose de mourir dans une Ville elle-même syndiquée me paraissent étranges, considérant que, notamment ces derniers temps, certains malades du Covid-19 ont été transportés dans d'autres endroits que les hôpitaux locaux ou les villes à côté. Ces conditions cumulatives qui exigent de mourir dans une ville adhérente, voire d'y être enterré, je ne sais pas qui représente parmi vous…

M. le MAIRE.- M. AVRAMOVIC en tant que titulaire et Mme POLONI en tant que suppléante.

Mme POCHON.- Je pense que ces conditions doivent se discuter parce qu'elles ne me paraissent pas être complètement adaptées à la vie que nous menons. Déjà, personne ne choisit le lieu de sa mort. Ensuite, à partir du moment où on est Villemomblois, que notre ville adhère au syndicat, que l'on soit mort à l'hôpital du 92 ou dans une ville non adhérente, pourquoi en tant que Villemomblois on n'aurait pas le droit de profiter des conditions d'enterrement prévues pour les autres ? Cela me paraît étrange.

Puis, à cette occasion, j'ose rappeler, même si vous allez trouver que c'est encore à côté du sujet, que ce syndicat propose des aménagements de cimetière, de nettoyage de cimetière, etc. Je sais que ce sera un des sujets puisque l'on a vu l'autre fois que, concernant la propreté des lieux, le désherbage, etc. il y a des choses à travailler avec les Villemomblois, je voudrais aussi faire référence à des situations qui font que par exemple nous avons des Villemomblois de confession religieuse différente et qui ont le droit d'être enterrés à Villemomble dans un carré musulman ou confessionnel de leur choix. Je demande donc leur existence à Villemomble.

M. CALMÉJANE.- Sur les trois rapports que nous examinons et voyons chaque année, puisque nous sommes adhérents depuis de longues années à ces trois syndicats, je signale que je n'ai pas pu participer à la commission consultative des services publics locaux du 2 décembre puisque Monsieur le Maire avait fixé la date de la CCSPL le même jour et à la même heure que le Conseil d'administration du CCAS. Je trouve cela particulier puisque lui aussi aurait pu être présent aux deux. On a parlé d'horaire de Conseil municipal mais éviter d'organiser des réunions intéressant les mêmes personnes à la même heure et le même jour permettrait d'avoir une autre façon de travailler.

Mme POCHON a évoqué l'augmentation très forte des personnes décédées à cause du Covid. Cela a été vu partout. Malheureusement, on constate l'augmentation, on va bientôt atteindre les 130 000 décès supplémentaires sur les deux années en cours. Au regard de cette augmentation importante, avec l'appui du SIFUREP ou en interne, avez-vous fait une projection sur les capacités de notre cimetière ou sur une éventuelle nécessité de l'agrandir ou pas en fonction des concessions abandonnées, nouvelles et autres ? Cela permet d'avoir une vision à moyen terme des besoins d'aménagement de notre cimetière communal, qui est une compétence pleine et entière de notre commune.

Concernant le SIPPEREC, il y a eu un sinistre cet été sur un transformateur de la rue de Bondy. Avez-vous eu un compte-rendu ? Cela a tout de même provoqué une coupure importante pour un certain nombre de nos concitoyens, ce qui n'est jamais facile à gérer. Quand les gens sont absents, cela peut poser des problèmes vis-à-vis de leur dispositif technique. M. MALLET parlait tout à l'heure de télésurveillance, GTC, etc. quand il n'y a plus de courant, cela pose d'autres problèmes. En effet, en cas de simple coupure électrique, toutes les sécurités de gaz se mettent en route, et je ne parle pas des congélateurs, des alarmes, etc.

Aussi, récemment un courrier a été fait concernant l'entretien des transformateurs. Si je prends simplement l'exemple du transformateur situé à l'angle de l'avenue du Rond-Point et de l'avenue de Rosny, cherchez-le, il est recouvert de végétaux. Or, SIPPEREC fait des rappels réguliers à Enedis, le gestionnaire, car il n'entretient pas son patrimoine. Des gens les occupaient, ils avaient forcé la porte et s'y étaient installés au péril de leur vie. Un peu comme celui de l'avenue du Rond-Point, des plantations risquaient de créer des courts-circuits. Après, cela génère des coupures importantes sur nos communes. Y a-t-il donc eu un suivi ?

Plus particulièrement sur le SIPPEREC mais aussi sur le SIGEIF, a-t-on une idée détaillée des subventions obtenues ? D'un côté, on verse une subvention à ces organismes et, de l'autre côté, on touche de l'argent. Avez-vous un bilan 2020 des subventions obtenues vis-à-vis du SIPPEREC ?

Par ailleurs, pour aller dans la planification et dans les coûts que cela peut générer par rapport à nos voiries, avez-vous une planification précise de la disparition des fils nus et de l'ensemble des réseaux aériens ? Normalement, il y a une projection à moyen terme de disparition dans l'ensemble des communes de ce syndicat tout ce qui est réseau aérien pour éviter les phénomènes de tempêtes et autres.

Une dernière question concernant le SIPPEREC : sommes-nous toujours dans le groupement de commandes concernant les achats groupés d'électricité pour la Collectivité et pour les accès télécommunication, Internet, etc. ?

Je termine pour le SIGEIF, nous sommes simplement adhérents à la compétence gaz, sommes-nous toujours dans le groupement de commandes ? C'est ce que recommandent deux députés qui ont rendu un rapport ces jours-ci : plus les structures sont importantes (collectivités et autres), plus elles ont la possibilité de discuter avec les grands opérateurs et fournisseurs d'énergie, alors que, si on part seul avec ses propres besoins, on n'obtient pas des conditions financières intéressantes, notamment sur le temps court voire même le temps long. Sommes-nous toujours adhérents ? Une analyse ou des éléments ont-ils été donnés par les deux syndicats sur les perspectives du coût des énergies, électricité et gaz, par rapport aux contrats en cours ?

Mme POCHON.- Je ne pensais pas que l'on faisait en même temps la totalité des rapports. Je vais donc maintenant aborder les deux autres.

Où en est l'enfouissement visiblement proposé à Villemomble par ces syndicats ? Où en sommes-nous de l'éclairage public et du passage aux Leds ? Où en sommes-nous de la rénovation énergétique des bâtiments communaux ? Quelle est la part des véhicules électriques dans le parc communal ?

Le rapport indique que chaque commune dispose de 180 k€ pour action en faveur de la transition énergétique, quelle est l'utilisation de cette enveloppe à Villemomble ?

J'ai découvert en lisant l'existence d'un fonds social de précarité énergétique qui peut être utilisé par le CCAS. Nous parlions lors de la réunion du CCAS de la problématique des gens qui vont se trouver en difficulté devant leur facture, etc. La ville fait-elle donc appel à ce fonds social pour donner des enveloppes au CCAS et permettre à des Villemomblois d'avoir des factures un peu moins lourdes ?

Visiblement, ces syndicats font aussi des propositions concernant les besoins nouveaux des habitants, notamment le télétravail et tout ce qui est la cyber attaque. Quand on voit de quelle manière la commune de Bondy doit survivre à ce qui lui est arrivé, j'aimerais connaître les précautions prises par la mairie de Villemomble vis-à-vis de tout cela ?

Puis, pourriez-vous nous réexpliquer votre choix concernant les bornes électriques compte tenu encore une fois que le SIGEIF et le SIPPEREC font des propositions à la fois en termes de qualité de borne électrique, de puissance, d'installation, etc. qui paraissent être plus performantes peut-être que ce que nous avons. Donc pourquoi ce choix ?

M. le MAIRE.- Florilège de questions que vous nous posez là tandis que les rapports abordaient le périmètre global de chacun de ces syndicats intercommunaux. Je vais essayer de répondre à quelques interrogations. L'avantage est que le compte-rendu *in extenso* nous permettra à l'issue de son établissement de reprendre chacune et de s'attacher à vous répondre *a posteriori*.

Tour à tour, s'agissant de la capacité du cimetière nouveau, son évolution et éventuellement ses dispositions foncières, à savoir si elles étaient suffisantes. La réponse est oui. Il apparaît, comme partout ailleurs sur le territoire, que nos concitoyens envisagent moins d'être inhumés que la crémation. La conséquence est que les cimetières n'ont pas besoin d'extension foncière. Avec les reprises de concession (la famille ne s'occupe plus de la sépulture, constat de la déshérence, reprise de la concession), on a toute facilité à envisager le cimetière dans son périmètre actuel sans avoir besoin des réserves foncières prévues quelques dizaines d'années en arrière.

J'entends les demandes spécifiques, je n'y suis pas fermé. Sachez que différents responsables religieux m'évoquent ce sujet. Avant toutes choses, des familles ont quelques demandes. Je n'y suis pas fermé, après c'est une question de possibilité. Avec ce que je viens de dire, dont les déshérences de certaines concessions, il est toujours difficile de dédier un secteur fixé. Je vous répète que je ne suis pas fermé au sujet.

Madame POCHON, vous avez, en répétition de M. CALMÉJANE, évoqué le travail du SIFFUREP, sachez qu'aujourd'hui, en étant bassement matériel, nous permet de nous reposer sur une institution s'occupant justement de s'occuper des indigents et cela fonctionne. Quand vous êtes dans une situation particulière avec une famille qui se retrouve dans l'impossibilité d'assurer les frais d'obsèques de manière que les choses se fassent dignement, je remercie très sincèrement nos pairs et nos prédécesseurs qui ont pensé à créer un syndicat à vocation unique pour ce sujet si particulier.

J'ai noté une salve de questions sur le rapport du SIPPEREC concernant notre commune.

Je confirme que l'enfouissement se poursuit. En termes de projet, nous en avons un énorme avec la rue Laennec. qui est piloté par la commune de Rosny-sous-Bois mais dont nous bénéficierons puisque cette voie est au carrefour des deux villes. On s'est vu encore lundi avec mon collègue de Rosny pour finir un chantier considérable qui va consister en la refonte totale de cette rue, qui sera moins sinueuse, où aucun fil électrique et téléphonique ne sera visible, une piste cyclable sera réalisée, ainsi que des bandes herbeuses et plantées. Je pense que l'ensemble des automobilismes ou usagers de cette voie en seront particulièrement satisfaits. Je rappelle que cette voie est la plus empruntée de Rosny-sous-Bois en termes de milliers de véhicules/jour.

Une fois que l'on a dit cela, la conséquence sera terrible, notamment pour l'enfouissement qui a démarré l'été dernier : je vous annonce que l'été prochain sera très compliqué avec une fermeture longue de cette rue. Nous étudions l'accessibilité de la zone du Plateau et pour obtenir à terme une meilleure sécurisation puisque les carrefours de la rue Berthaud et de la rue Roger Salengro de la commune de Rosny-sous-Bois seront à feu tricolore.

Demain, nous aurons un beau résultat et le SIPPEREC prendra toute sa part en finançant l'enfouissement des réseaux.

Concernant l'éclairage public et la rénovation énergétique, je peux synthétiquement vous dire que nous travaillons sur un vaste chantier qui requiert déjà nos services et qui demain sollicitera les entreprises. C'est un véritable enjeu. Croyez-nous, nous avons bien l'intention de le mettre en œuvre jusqu'au terme de ce mandat.

Pour la question de M. CALMÉJANE, il y a eu un incendie sur le transformateur rue de Bondy et le courant a été rétabli dans la journée qui a suivi. Toutefois, à ce moment-là, on ne savait pas si le courant pourrait être remis rapidement et il est vrai que cela a mis pas mal de nos concitoyens dans la panade.

Vous avez aussi évoqué les cyber attaques. Oui, mon collègue, Stephen HERVÉ à Bondy, a dû subir cela. Sachez que l'on peut avoir un risque parce que, l'année dernière, ils se sont fait bloquer tout leur système informatique, c'est allé assez loin puisque cela gérait énormément de services municipaux.

Ils ont été victimes de cyber pirates qui leur ont demandé une rançon pour de nouveau accéder à leur système informatique. On sourit mais imaginez bien que l'on est dans un domaine de criminalité extrêmement organisé et que ce n'était pas une petite rançon. La ville de Bondy n'a pas cédé, les choses ont pu être rétablies.

Nous partons très loin s'agissant du système informatique de notre collectivité. Lorsque je côtoie mes collègues, ils parlent de système de paie, informatique, budgétaire, nous venons tout juste de sortir de Nemausic pour passer au système CIRIL. Nous avons passé un gap. Nous sommes attentifs à l'aspect protecteur mais je ne peux pas vous dire à quel moment nous serons parfaitement sereins.

Mme POCHON.- J'ai vu que le SIPPEREC proposait des solutions.

M. le MAIRE.- Nous aussi et sachez bien que nous saurons nous appuyer sur eux.

Vous avez évoqué le FSE énergie et je vous confirme qu'il est utilisé. Je pilote les commissions mensuelles d'aide aux familles, présentées par le service du CCAS, avec également la DPAS du Conseil départemental. Nous prenons des décisions, nous puisons dans ce fonds social. Malheureusement, je vous confesse qu'il n'est pas utilisé en totalité chaque année. C'est véritablement dommageable parce que ce fonds de solidarité est abondé par ce que vous payez en facture, c'est après redistribué sur les CCAS de France ou tout organisme d'action sociale à l'échelle des communes. Et on se retrouve chaque fois à ne pas tout utiliser.

Mme POCHON.- C'est un problème d'information.

M. le MAIRE.- C'est un problème d'information à l'endroit des familles. Dieu sait pourtant que l'on dit qu'on est là et que dans le même temps beaucoup de familles viennent vous solliciter. On est vraiment dans le faire savoir.

Concernant les compétences en réponse à M. CALMÉJANE, au SIGEIF, nous avons adhéré pour la fourniture de gaz uniquement, au SIPPEREC pour la partie électricité et télécommunication.

Enfin, on a tout de même fait des démarches, notamment pour obtenir des subventions du SIPPEREC pour l'éclairage dont je parlais tout à l'heure, réalisation à venir notamment sur la place Émile Ducatte et sur leur parking de la mairie.

Mme POCHON.- Et le parc automobile ?

M. le MAIRE.- Je n'ai pas les éléments immédiatement mais on « verdit », c'est assez sûr, au moins pour la voiture du maire, mais on vous doit des chiffres. Ce serait bien d'apporter une réponse précise.

Il convient que nous prenions acte de ces trois rapports.

L'assemblée prend acte à l'unanimité des trois rapports.

39. CRÉATION DE POSTE entraînant LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS FIXE AU 1er JANVIER 2021

M. le MAIRE.- Un tableau de quasiment trois pages vous présente les suppressions de poste, qui sont en réalité des grades qui ne sont plus pourvus, en retour des agents qui, par truchement soit d'obtention de concours soit de la promotion interne, changent de grade. Je pense que cela commence à être bien compris ici, chaque fois, les mouvements vous sont résumés dans le tableau ci-joint.

M. CALMÉJANE.- La seule création nette est celle d'un adjoint technique pour un poste d'agent d'entretien dans les installations sportives, à quel site est-il destiné ?

M. le MAIRE.- C'est pour Pompidou.

M. CALMÉJANE.- Pourquoi vient-il en plus ?

M. le MAIRE.- C'est pour nécessité de service.

M. MINETTO.- Comme vous venez de faire 38 nominations, c'était le moment de nous donner l'organigramme ?

M. le MAIRE.- Toujours pas parce qu'il n'est pas finalisé. C'est toujours la même réponse.

Mme POCHON.- Vous allez mettre six ans à le faire ?

M. le MAIRE.- L'organigramme est en cours d'élaboration. Il y a des choses que nous avons créées, des choses changent et, définitivement, si un jour vous obtenez l'organigramme, vous n'aurez pas forcément le nom des agents.

M. MINETTO.- Donnez-nous le maintenant.

M. le MAIRE.- Cela ne rimerait à rien. Dans l'organigramme, j'ai un chantier ouvert avec le guichet unique mairie de proximité. Tant que c'est en élaboration, vous ne l'aurez pas.

M. MINETTO.- De toute façon, on a par exemple derrière des personnes que l'on ne connaît pas. Déjà, on souhaiterait avoir des chevalets pour savoir qui est qui. Vous comprenez bien que, quand bien même on passe par le cabinet, on a besoin de parler aux services municipaux et de savoir qui fait quoi. Donnez-nous un organigramme. L'organigramme de la ville de Villemomble n'est pas un secret. Quand bien même vous nous dites qu'il est valable à la date du 9 décembre 2021 et que vous nous le donnez en début d'année, nous saurons qu'il était valable au 9 décembre 2021. Nous ne comprenons pas votre refus.

M. le MAIRE.- Je ne comprends pas pourquoi vous demandez l'organigramme. Je ne connais aucune opposition municipale dans le Département qui réclame l'organigramme. Donc je vous retourne la question monsieur MINETTO : que voulez-vous en faire ?

M. MINETTO.- Dans les autres villes, lorsqu'un conseiller municipal ou un habitant demande l'organigramme, bien souvent il est directement téléchargeable sur le site Internet de la Ville.

Nous vous retournons donc la question : nous ne comprenons pas pourquoi vous ne voulez pas le donner ? Avez-vous des choses à cacher ?

M. le MAIRE.- Parce que vous avez en interlocuteur privilégié qui est le cabinet du Maire.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non, je le soumets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

40. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES CYCLES DE TRAVAIL

M. le MAIRE.- L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 impose aux collectivités qui ne s'étaient pas mises en ordre de l'application des 35 heures, c'est désormais aujourd'hui dans le paysage du travail en France le fait qu'il soit demandé aux salariés de travailler 35 heures/semaine. Le corollaire pour les collectivités locales revient à un temps annuel global de 1 607 heures. Dès lors, chaque collectivité avait à se mettre en règle de ce point de vue.

Pour votre information, certaines communes y étaient parvenues avant nous. Je ne sais pas pour quelle raison pendant deux ans avant notre arrivée les choses n'avaient pas été mises en place. Peut-être était-ce particulièrement difficile dans le dialogue social.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver cette nouvelle organisation du temps de travail de la commune de Villemomble, en ayant comme information essentiellement que ce sujet a été abordé lors du dernier Comité technique, l'instance paritaire avec les représentants du personnel de la Collectivité et de la Direction, le 25 novembre dernier et ce sujet a été approuvé à l'unanimité.

M. MINETTO.- Nous avons bien compris que c'était la loi. Pour autant, quand on se renseigne dans les villes environnantes, on constate que toutes les villes n'ont pas procédé de la même manière. Entre autres, on se pose les questions suivantes : comment cela s'est-il passé à Villemomble ? Déjà, vous parlez du CT et du dialogue social, on aimerait avoir un retour du compte-rendu ou au moins avoir la possibilité de consulter le rapport du CT afin de connaître les échanges ce qui a été négocié, avec qui, comment, etc.

Nous ne remettons rien en cause, simplement, lorsque l'on nous demande de voter cela, ce sont des documents qu'il nous semble normal d'avoir.

Par exemple, dans certaines villes, l'ensemble du personnel a été concerté par le biais de sondages. À Noisy-le-Grand, toujours pareil, je le choisis parce qu'elle est proche de votre couleur politique, les agents ont été questionnés, sondés, ont donné leur avis par exemple sur le temps de pause. Je vois à un moment donné du document un temps de pause de 20 minutes. Peut-être certains ne déjeunent-ils pas mais, entre le temps de se restaurer, de passer aux toilettes et de retourner au travail, vous avez beaucoup de difficulté à digérer en 20 minutes. Noisy-le-Grand a négocié 45 minutes de temps de pause.

Donc tous les agents ont-ils été sondés et ont exprimé leur avis ou pas ou est-ce simplement les représentants qui ont donné leur avis ? Comment avez-vous géré les temps partiels ? À partir du moment où on augmente le temps de travail, cela impacte aussi les temps partiels.

Concernant le temps haché, je pense aux animateurs qui ont un temps le matin, le midi et le soir. Si je ne me trompe pas, il y a eu une grève nationale des animateurs il y a une quinzaine de jours et j'ai cru comprendre qu'il y en aurait peut-être une la semaine prochaine. Qu'en est-il de cette augmentation du temps de travail à 35 heures par rapport à ces personnels qui ont quand même des horaires très particuliers ? D'ailleurs, ce temps haché était vraiment une de leur revendication : on ne peut pas vivre en travaillant une heure le matin, deux heures le midi et quatre heures le soir. Comment avez-vous géré cela ?

Autre question, qu'est-ce que les agents ont perdu ou gagné clairement ? Qu'est-ce qui est noté dans les documents ? Ce n'est pas un arrangement, cela doit être prévu dans les documents. J'ai cru comprendre qu'il y avait des jours de médaille, d'ancienneté, des jours particuliers, qu'avez-vous fait ? Les agents ont-ils perdu, gagné ? Qu'en est-il ? Qu'est-il officiellement prévu ?

La question générale porte sur la concertation de l'ensemble des agents concernés ou pas et pas simplement le CT.

M. CALMÉJANE.- Mes questions vont un peu dans le même sens que celles de M. MINETTO. À l'époque de la mise en place des premières dites 35 heures et leur application dans les collectivités, nous avions pris en compte différents cycles de travail. Cela vient d'être rappelé, des agents ont un travail très cadencé s'ils travaillent en mairie ou dans d'autres services avec des horaires bien précis, d'autres travaillent en cycle, comme les centres de loisirs mais aussi les agents de restauration ou autres. Nous avions obtenu à l'époque l'autorisation d'avoir un seuil de temps légèrement inférieur du fait du temps un peu haché et de la difficulté.

J'évoque aussi d'ailleurs nos personnels de Corrençon : comment imposer autant d'heures de travail quand la structure n'est ouverte que six mois dans l'année en moyenne, sans même parler de la période Covid-19 qui a obligé un certain nombre de fermetures ou l'annulation de classes transplantées ou colonie de vacances ?

Pour terminer, la loi du 6 août 2019 met en œuvre cet article 47 mais également beaucoup d'autres articles qui concernent les structures sociales à l'intérieur des communes et d'autres éléments à délibérer dans les prochains mois. Avez-vous une perspective sur ces éléments ? Il y a non seulement la réforme du temps de travail

mais aussi des modifications à prendre en compte sur des plans pluriannuels de gestion des effectifs de la commune ou d'autres éléments. Aurons-nous un débat ou des informations complètes sur les orientations données au niveau du dialogue social et des modifications ou incidences que cela peut avoir sur le personnel ?

M. MINETTO.- Si vous me permettez de compléter par une question avant que vous ne répondiez.

Nous avions évoqué ici la mutuelle municipale. M. ZARLOWSKI avait répondu « on en parle ». Je pense à tout le personnel vacataire, qui n'a donc pas accès à une mutuelle particulière, en avez-vous profité ? Quand on négocie, on peut demander de travailler un peu plus mais on a le droit de donner un petit quelque chose en même temps. Peut-être en avez-vous profité pour permettre à ces personnels qui n'ont pas accès à la mutuelle traditionnelle des agents pour leur donner accès à une mutuelle municipale comme on l'avait évoqué ?

M. le MAIRE.- Avant de céder la parole à Serge ZARLOWSKI pour quelques détails techniques, d'emblée je vous rassure : en effet, nous n'avons pas décidé seuls et sans concertation. Cette concertation a été menée avec les représentants du personnel, les organisations syndicales qui avaient toute légitimité. On ne s'est pas vu qu'une fois, plusieurs groupes de travail ont été réunis sous l'égide de la direction générale, sans DRH d'ailleurs puisque le poste n'est pourvu que depuis le 1er décembre dernier. Nous n'avons pas attendu d'avoir un interlocuteur spécifique, c'est une DGA ici qui a mené à plusieurs reprises l'échange, le pour, le contre, la négociation mais aussi l'application de la loi.

Je me permets de préciser d'ailleurs que c'est une loi du 6 août 2019, les décrets d'application étant sortis assez vite derrière. Notre collectivité aurait dû se mettre en ordre de marche dès début 2020. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. On est vraiment à la limite puisque c'est applicable au 1er janvier. Il a donc fallu se donner le temps, alors qu'on ne nous l'avait pas vraiment laissé, pour obtenir ce nombre de 1 607 heures.

Concernant la mutuelle, ce sera de toute façon une obligation de la proposer.

M. MINETTO.- Même pour les vacataires ?

M. le MAIRE.- Je ne sais pas vous répondre.

M. MINETTO.- Je ne le crois pas.

M. le MAIRE.- Néanmoins, la mutuelle n'est pas rentrée en ligne de compte dans ce qui devait être appliqué dans le cadre de la loi. C'est un parti pris. D'autres éléments sont rentrés dans l'acceptation de la mise en œuvre des 1 607 heures alors que la Collectivité était plutôt en moyenne à 1 578 heures.

M. ZARLOWSKI.- Comme cela a été précisé, ce point porte sur l'organisation du temps de travail et des cycles et ne portait pas sur la totalité du statut social. Donc on diverge un peu sur la mutuelle, c'est un point auquel on répondra. J'entends les particularités de certains temps de travail qui entrent en considération. Néanmoins, comme cela a été dit, cela a été fait avec des groupes de travail issus des représentants du personnel, vous savez à quel point nous sommes attachés à la représentativité. Ils se font forcément les porte-parole des agents. Ils ont eu les remontées nécessaires des agents concernés.

En ce qui concerne le compte-rendu du Comité technique, vous pourrez prendre attache auprès du cabinet pour consulter ce compte-rendu quand il sera validé à la séance suivante naturellement, puisqu'il est soumis à l'approbation des membres participants.

Sur les pertes, vous évoquez des pertes de jour d'ancienneté, de médaille, etc. ce n'est pas un scoop. Oui, cela a même fait l'objet d'interventions parfois virulentes dans les médias dans certaines villes, l'objectif est de passer aux 35 heures, donc de réduire tout un tas de jours acquis dans ces formats et rentrer dans le moule des 35 heures. Le tout étant de se mettre en conformité.

Y a-t-il eu d'autres choses mises en termes de gain, etc. ? Des choses sont proposées « en compensation » des jours de travail, ce sera de travailler autrement notamment sous forme d'amélioration de prime.

Concernant les différents cycles de travail, il s'agit de compensation sous la forme de deux jours de RTT en plus des autres.

Pour les délibérations sur les grandes lignes directrices de gestion, monsieur CALMÉJANE, cela le sera par arrêté comme le permet aujourd'hui la loi. Naturellement, vous en serez informés, comme vous l'êtes de l'ensemble des arrêtés.

Cela répond-il à l'ensemble des questions ?

M. MINETTO.- Pour faire court et précis, on acte tous que les agents ont perdu des choses mais par quoi cela a-t-il été compensé ? Est-ce de la négociation « on s'arrangera » ? Ou cela n'a-t-il pas été compensé ?

M. le MAIRE.- De toute façon, cela ne pouvait pas être dans cette logique puisque ce n'est pas de la compensation à proprement parler. C'est-à-dire que la loi impose un temps de travail annuel. Il convenait que l'on fasse accepter le fait. Par exemple, certaines catégories auront l'obligation de travailler 64 heures de plus par an. Comment fait-on accepter ce nombre d'heures sur l'année ? Plutôt que ce soient des heures supplémentaires, la nécessité d'embaucher des vacataires supplémentaires, comment reventiler le volume horaire sur l'année de ces agents ?

Par ailleurs, il y a le confort au travail et la reconnaissance de la Collectivité pour la qualité du travail effectué, M. ZARLOWSKI vient de l'évoquer, avec probablement, à partir de l'année prochaine, un système de prime de manière à souligner la qualité du travail effectué par nos agents.

M. MINETTO.- Quand je parle de compensation, cela peut être par rapport à la qualité et à l'ambiance au travail, aux conditions de travail. Notre crainte avec les primes est l'iniquité éventuelle d'un service à l'autre en fonction des agents. À moins qu'il ne s'agisse d'une prime très claire pour tout le monde disant que, à partir de l'année prochaine, il y aura une compensation générale.

Nous ne cherchons pas la petite bête, nous voulons juste comprendre avant de voter.

M. le MAIRE.- Il peut y avoir des aménagements horaires selon le travail à effectuer, la fiche pose, le périmètre, M. CALMÉJANE a évoqué le fait que l'on a encore un centre de vacances qui a sa spécificité. Après, le système de prime souligne la qualité du travail de l'agent, cela peut être une prime de fonction, de sujétion et d'expertise. Après, je ne suis pas pour le système collectif stipulant que tout le monde va avoir une prime. Au contraire, c'est là pour souligner qu'il y a 150 métiers dans une collectivité, des catégories différentes, je sais que c'est pour les catégories C qu'il faut faire des efforts et cela a bien été pris en compte.

M. CALMÉJANE.- Pour être dans le concret et répondre aux questions posées par M. MINETTO : combien avez-vous provisionné l'année prochaine en termes de prime en masse salariale ? Quelle conséquence sur notre budget ? Vous dites avoir compensé les heures par tout un système, ce sera un maximum puisqu'il y aura la façon de servir, etc. mais je suppose que vous êtes dans la préparation du budget 2022 et par rapport à la Délibération proposée ce jour, combien avez-vous provisionné de prime de l'année prochaine, tenant compte des conséquences de cette nouvelle réglementation ?

Puis, vous l'avez évoqué mais je n'ai pas la réponse : comment est traité le cas de Corrençon qui est vraiment spécifique mais qui est lié à l'activité donnée à ce centre ?

M. le MAIRE.- Sur Corrençon, le sujet est encore en élaboration pour la simple et bonne raison que nous ne savons pas si les séjours familles pourront se tenir dans 15 jours.

En termes de travail des agents, je ne sais pas prédire l'avenir. Le Premier ministre et le ministre de la Santé ont évoqué des choses il y a trois jours. De nouveau, il nous faut nous adapter pour mettre cela en œuvre et je ne sais pas où nous allons. Au moment où je vous parle pour Corrençon, il y a des inconnues.

Concernant le budget, je vous donne le chiffre et nous aurons l'occasion d'en parler lors du vote du Budget Primitif, pour la commune de Villemomble, le volume des heures supplémentaires est de 1 M€ à l'année pour tout le personnel percevant des heures supplémentaires. J'éteins immédiatement ce que j'ai pu entendre ou lire dans certaines tribunes des oppositions, ce n'est pas uniquement la Police municipale.

Mme POCHON.- C'est beaucoup.

M. le MAIRE.- Cela représente entre 10 et 15 % ; c'est dit.

Dès lors, je puis vous dire que notre objectif est de rester à iso périmètre. C'est-à-dire que ce qui pourrait être compensé en prime sera ce que nous ne dépenserons plus en heure supplémentaire puisque nous demanderons aux agents de travailler selon la loi. C'est la règle.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote pour (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix),***

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

41. CRÉATION DE DIVERS EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE 2022

M. le MAIRE.- C'est un marronnier. Il convient à chaque dernière séance de l'exercice de prévoir la possibilité dès le début de l'année de créer des emplois d'agents non permanents et saisonniers.

M. CALMÉJANE.- Quand on regarde la délibération dans le détail, cela fait tout de même 74 postes. Ce ne sont pas des emplois permanents mais cela commence à faire un volume très important de ce que l'on pourrait appeler les emplois pour accroissement saisonnier. Cela pose question. Ce n'est plus saisonnier quand on crée 74 postes et que l'on a 500 salariés. Cela signifie quasiment 15 % d'agents saisonniers. On pourrait faire des ratios dans tous les sens, cela commence à faire un nombre important pour notre collectivité.

M. le MAIRE.- Avez-vous la mémoire sur comment cela se passait de votre temps ?

M. CALMÉJANE.- Il n'y en avait qu'une trentaine.

M. BANCEL.- Vous dites que c'est un marronnier, pour ma part, je découvre le marronnier. J'ai fait quelques recherches car quelques éléments m'ont surpris à la lecture.

Pour rappel, par définition, les emplois saisonniers sont prévisibles et sont exprimés en période estivale, ou en période hivernale pour les stations de haute montagne. Ces emplois correspondent à des activités spécifiques, dans les secteurs d'animation, du sport, des services techniques pour pourvoir des besoins de courte durée mais répétitif d'une année sur l'autre.

Jusque là, on est tous d'accord, saisonnier correspond à un travail sur une saison. J'ai donc pris la liste des emplois :

- 20 emplois pour effectuer des petits travaux dans les services municipaux pendant les vacances scolaires : en quoi est-ce saisonnier ? Peut-être fait-on cela dans les écoles pendant l'absence des élèves ? Si vous me le confirmez, on est d'accord, cela me convient.

- 5 emplois saisonniers de gardien avant entretien des installations sportives : sur quel événement ? Était-ce pour Villemomble Plage ? J'ai essayé de chercher en quoi c'était un événement saisonnier.

- 20 emplois saisonniers d'agent d'animation : peut-être est-ce pour les colonies ?

On est bien sur des choses saisonnières, c'est-à-dire que le centre d'accueil du soir ne fonctionne pas.

- 15 emplois pour les restaurants scolaires, 14 emplois pour les agents des traversées des passages piétons : d'abord, j'ai une petite remarque, on apprend que la Police municipale a en responsabilité les 14 personnes des sorties d'école. Pour le reste, je suis étonné puisque c'est maximum six mois, donc de janvier à juin ?

M. le MAIRE.- Non. Finissez votre raisonnement.

M. BANCEL.- Il y a deux mois d'été, avec les congés, cela veut dire que, fin septembre, il manque 15 agents pour la restauration scolaire et 14 emplois pour les traversées de passage piéton ? Surtout, en quoi est-ce un besoin saisonnier au sens de la définition propre du terme ? Il me semble que les gens mangent toute l'année.

Je me demande si on ne tord pas un peu le sens du mot saisonnier en faisant cela ?

Question subsidiaire, comme M. CALMÉJANE parlait de ratio, je serais intéressé par connaître le nombre d'agents contractuels et de vacataires par rapport au nombre de titulaires. Cela donnera une idée de la manière dont la Commune travaille sur ces sujets.

M. le MAIRE.- Vous allez le découvrir. En effet, monsieur le Secrétaire, nous employons des gens, parfois les mêmes, plusieurs fois dans l'année parce qu'un principe de saisonnalité est lié au calendrier scolaire. Par exemple, les agents de traversées des passages piétons ne travaillent pas pendant les vacances scolaires. Sur chaque période scolaire, il convient d'avoir un emploi de non permanent saisonnier à embaucher. Pensez à moi, juste avant juste avant chaque période de vacances scolaires, je re-signe 14 contrats de travail. C'est la même chose pour tout le reste : les activités périscolaires, la pause méridienne ou du soir, c'est exactement la même logique. Ces agents ne font pas forcément partie de l'effectif pendant les vacances. En revanche, nous en avons besoin. Autre exemple que vous prenez avec les gardiens, pendant les vacances scolaires à l'inverse certains ont le droit de partir en vacances, à partir de là, on prend un saisonnier non permanent pour assurer le remplacement.

M. BANCEL.- Pour le calcul, cela signifie que, à partir d'aujourd'hui, les instituteurs des travaux saisonniers... pour moi, quand j'étais ado, j'étais saisonnier quand j'allais faire les abricots.

M. le MAIRE.- Il faut vraiment que je vous coupe : dans mon personnel communal, il n'y a pas les professeurs et les instituteurs. Ils dépendent de l'Éducation nationale.

M. BANCEL.- Ils travaillent autant que les cantines scolaires.

M. le MAIRE.- Vous avez raison, ils travaillent toute l'année. C'est un exemple que vous ne pouvez pas prendre.

M. BANCEL.- Vous me recoupez la parole.

M. le MAIRE.- M. BANCEL, je vais vous redonner la parole. Cessez de vous énerver.

M. BANCEL.- Cessez de couper la parole monsieur BLUTEAU.

M. le MAIRE.- Si vous le voulez mais ne parlez pas avec des propos que l'on est obligé de corriger et que vous ne connaissez pas, mais je veux bien, on vous laisse parler.

M. BANCEL.- Peut-être ma maman s'est-elle trompée mais elle m'a appris que, lors d'un échange entre deux personnes, on laisse finir la personne, on la reprend, on la corrige. C'est le principe d'un débat. J'accepte d'avoir tort, il n'y a pas de sujet, je découvre. S'il vous plaît, ne me coupez pas la parole, je vous en saurais gré.

Même si on enlève les vacances scolaires, je pense que les restaurants scolaires fonctionnent plus de six mois dans l'année. Du coup, comment faites-vous ? Vous renouvelez ce contrat ? Mais dans ce cas on tort le sens du texte ?

M. le MAIRE.- Par rapport au ratio, il m'est extrêmement difficile de vous répondre parce que cela va dépendre de la période de l'année. On aura une période avec beaucoup plus de vacataires. Si je les additionne tous, parfois, un arrêté est pris pour le remplacement du responsable de cantine pour un midi. Traditionnellement, les responsables de cantine sont dans leur grande majorité des chefs d'établissement. C'est la directrice de l'école qui assure la responsabilité de la cantine. Il arrive qu'elle soit absente. Il faut alors que je prenne un arrêté pour prendre quelqu'un spécifiquement sur un midi. Je vous avoue que j'ai traditionnellement un arrêté pris *a posteriori* qui régularise la situation.

Du reste, la loi n'est pas si mal faite car compter en nombre d'heures annuel est beaucoup plus opérant que de compter en nombre de postes et de s'amuser à faire des ratios.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Mes chers collègues, si vous nous avions démarré notre Conseil municipal comme traditionnellement à 21 heures, il serait trois heures du matin passé.

M. MINETTO.- Mettez le samedi.

Mme POCHON.- Mettez moins de points à l'ordre du jour.

À quel endroit pouvons-nous parler si ce n'est pas au Conseil municipal ? À quel moment vous nous avez demandé de venir pour discuter de ces sujets ? À aucun autre moment que celui-ci, c'est pourquoi nous parlons en ce moment. Il nous semble que, dans une Ville, le travail des agents communaux est important, nous avons besoin de comprendre si votre organisation communale est la meilleure.

Par exemple, vous disiez tout à l'heure que les personnes qui font traverser les enfants ne travaillent pas pendant les vacances et que vous renouvelez les contrats. Parvenez-vous de cette manière à fidéliser ces personnes ? C'est une forme de travail. Peut-être êtes-vous un adepte de Mme THATCHER mais je trouve que c'est très particulier d'utiliser les gens : maintenant, ce sont les vacances, vous n'êtes pas payés. Il doit être possible d'avoir sur une année la garantie pour des personnes d'avoir toujours un revenu correspondant à leur intervention, voire de les employer autrement sur des temps de vacances. Ne me dites pas que l'on ne peut pas trouver pour ces agents des choses intéressantes à faire sur les temps des vacances scolaires. Cela me surprend que l'on ait des agents Kleenex. Cela ne me paraît pas intéressant.

M. LABRO.- Ce n'est pas gentil de dire cela.

Mme POCHON.- Vous vous trompez, ce n'est pas gentil pour eux.

M. LABRO.- De toute façon, ils ont entendu.

Mme POCHON.- J'espère qu'ils ont entendu que mon idée était de les protéger. Si vous n'avez pas compris cela, c'est que vous n'avez pas compris.

Monsieur LABRO, avez-vous un travail où on vous demande d'arrêter pendant les vacances sans être payé ?

M. le MAIRE.- Pour clore le débat, nous avons la chance d'avoir deux anciens parlementaires parmi nous, donc vous ne me contredirez pas : nous appliquons la loi. Le statut tel qu'il est prévu par la loi de 2019 nous permet mais aussi nous contraint à des choses. Nous l'avons évoqué juste avant, je me félicite que cela ait été approuvé à l'unanimité, la nouvelle organisation du travail de nos agents.

Sur l'accroissement saisonnier d'activité, nous sommes dans la vraie vie. Nous sommes dans la réalité. La réalité est que je ne peux pas fonctionnariser ou titulariser des personnes qui seraient des couteaux suisses, qui pourraient tantôt servir à faire traverser les enfants, à donner à manger, à travailler en crèche, à faire de la pédagogie. Cela n'existe pas. Dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver la création de ces divers emplois.

Il est procédé au vote - Résultat :

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote pour (7 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix),***

M. MINETTO.- Nous nous abstenons par principe.

Il est ensuite procédé au vote test électronique.

42. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LES OPÉRATIONS DU RECENSEMENT RÉNOVE DE LA POPULATION EN 2022

M. le MAIRE.- Là encore, la loi s'applique, c'est celle relative à la démocratie de proximité. Elle modifie un peu le mode fonctionnement du renoncement. Dès lors, une campagne d'enquête va de nouveau démarrer entre le 20 janvier et le 26 février pour un échantillon de 8 % de la population. C'est une mission de l'État qui nous est dévolue et qui nous amène à fixer la rémunération des agents. La plupart du temps, ils sont issus de notre collectivité. Ce sont souvent les mêmes à chaque campagne parce que c'est un métier un peu singulier.

Il est en plus de la plus haute importance puisque c'est ce qui nous permet de fixer la population exacte de notre commune. Or, qui dit population exacte, dit dotation générale de fonctionnement que nous alloue l'État. Il est donc important de recenser et de bien recenser.

Sur le fond de l'affaire, il vous est proposé une grille de rémunération qui prévoit des prix unitaires sur la feuille de logement établie, le bulletin individuel, la tournée de reconnaissance des adresses forfaitaires, agrémentés d'une prime d'assiduité.

M. CALMÉJANE.- Sur les primes et montants, il n'y a pas beaucoup de modifications, donc nous serons d'accord. En revanche et une fois de plus, je dénonce un peu le mode de fonctionnement.

D'abord, on nous parle de recensement rénové alors que cela va faire 20 ans, le texte datant de 2002. Ensuite, je rappelle que, cette année, les agents recenseurs (je les félicite pour leur mission) auront à terminer leur recensement pendant les vacances scolaires.

Puis, tout à l'heure, vous avez dit que c'était pour avoir la population exacte. Je m'inscris en faux puisque deux parlements ont rendu un rapport il y a maintenant deux ans sur le sujet, l'un sur la circonscription d'à côté, un autre de la Haute Marne. Le constat est que, notamment en Seine-Saint-Denis, le recensement de la population ne fonctionne pas du tout. Le Préfet et d'autres autorités considèrent qu'il y a un écart de 150 à 300 000 habitants par rapport aux presque 1,6 million soi-disant recensés dans ce département. Nous constatons bien dans des crises comme le Covid-19 et autres la difficulté de contacter les habitants pour réaliser un vrai travail de prévention et de vaccination puisque l'on ne sait pas à savoir qui est qui et qui est où dans nos communes.

Donc, la rémunération ne nous pose pas de problème, c'est le principe même qui devrait tomber parce que cela ne fonctionne pas dans le Département.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je soumets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

43. ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE D'ILE-DE-FRANCE

M. le MAIRE.- Cela nous permet d'avoir un contrat d'assurance groupe mais à adhésion facultative. Nous nous appuyons sur l'expertise du centre de gesse bien. Nous avons trouvé opportun de nous engager sur ce contrat de quatre ans.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Liste des décisions et contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.

M. CALMÉJANE.- Comme je l'ai dit en début de séance à l'occasion de l'approbation du compte-rendu, je n'ai toujours pas les réponses aux questions que j'ai posées sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation pour les conseils municipaux de juillet et de septembre.

Pour vous faciliter le travail, hier, je vous ai envoyé la liste des décisions et autres contrats que je souhaite obtenir. Pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse, donc je vous liste mes demandes, et j'espère que j'aurai des réponses :

S'agissant des Décisions :

2021/65 - OBJET - Approbation du marché d'exploitation avec gros entretien en Prestation Forfaitaire avec Intéressement - année 2021 jusqu'en 2027 – Conclusion du Marché à Procédure Appel d'Offres n° 2021/007 avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES

2021/66 - OBJET - Conclusion de l'avenant du Marché à Procédure Formalisée Ouverte n° 2009/084, relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains avec la société VYP

2021/68 - OBJET - Approbation du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la vidéo-protection, à la sûreté-sécurité et aux applicatifs réseaux – Conclusion du Marché à Procédure Formalisé Ouverte n° 2021/015 avec la société TPFI

2021/70 - OBJET - Approbation de la convention de mise à disposition, à titre onéreux, du Gymnase Alain Mimoun sis 38 bis Allée des Deux Communes - 93250 VILLEMOMBLE, à l'association UNION DES MUSULMANS DE VILLEMOMBLE, le mardi 20 juillet 2021 de 7h00 à 11h00
(montant de la recette : 168 €)

2021/71 - OBJET - Approbation du marché d'Assurance Dommages Ouvrages pour l'école Anne Frank à Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée Ouverte n° 2021/009 avec la SMABTP

2021/72 - OBJET - Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant des prestations payantes du marché

2021/73 - OBJET - Approbation des conventions de prise de bail auprès de l'OPH, du local sis 30/40 rue du Dr Guérin, 9/21 rue du Docteur Calmette et de la mise, à disposition à titre gracieux, au titulaire du marché de médiation sociale et urbaine, l'association PROMEVIL

2021/74 - OBJET - Protocole de location passé avec la société TRAJET FORMATION, locataire temporaire de la salle polyvalente de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble
(montant de la location : 1 080 € pour 12 jours)

2021/76 - OBJET - Mise à disposition d'autocars financés par la Mairie au profit de l'association Villemomble Sports Vacances dans le cadre des sorties familles organisées par le service Prévention de la délinquance

2021/77 - OBJET - Autorisation d'occupation du domaine public avec l'installation de stations de mesure permanentes du bruit ferroviaire au sein de la Ville de Villemomble – Conclusion de la convention d'occupation du domaine publique ouverte sous le n° 2021-C099 avec l'association BRUITPARIF

2021/78 - OBJET - Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, précaire et révocable de l'auditorium ou d'un studio de répétition au conservatoire de Villemomble en faveur du collège Louis Pasteur de Villemomble, pour le tournage et l'enregistrement d'un court-métrage réalisé par des élèves du collège.

2021/79 - OBJET - Conclusion de l'avenant n° 4 au marché n° 2017/002 passé avec la société ELIOR, relatif à la restauration collective municipale de la Ville de Villemomble

2021/81 - OBJET - Fixation des tarifs des droits de voirie et d'occupation temporaire du domaine public pour les commerçants

2021/82 - OBJET - Approbation du marché de prestations de désherbage des voiries sur la commune de Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée Ouverte n° 2021/017 avec la société SMDA
(montant de la dépense : 23 000 € HT - montant annuel forfaitaire)

2021/83 - OBJET - Approbation du marché de prestations de travaux d'impression des différents supports écrits de la commune de Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Appel d'Offres n° 2021/003 avec la société NORD IMPRIM, pour le lot n° 3
(montant de la dépense : 30 000 € HT - montant maximum annuel)

2021/84 - OBJET - Instauration de la redevance relative à l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz au titre de l'année 2021

2021/85 - OBJET - Modification de la décision n° 2021/82-DAJ du 10 septembre 2021 relative au marché de prestations de désherbage des voiries sur la commune de Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée Ouverte n° 2021/017 avec la société SMDA

2021/90 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, de la propriété sise 29, rue de la Carrière - 93250 Villemomble, parcelles cadastrées AD 305 et 306, d'une contenance de 527 m² (montant de la dépense : 307 000 € - offre d'achat proposée, net vendeur)

2021/91 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, de la propriété sise 13, rue Saint Charles - 93250 Villemomble, parcelle cadastrée I 160, d'une contenance de 694 m²
(montant de la dépense : 400 000 € - offre d'achat proposée, net vendeur)

2021/95 - OBJET - Modification des décisions n° 2021/82-DAJ du 10 septembre 2021 et 2021/85-DAJ du 16 septembre 2021, relatives au marché de prestations de désherbage des voiries sur la commune de Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée Ouverte n° 2021/017 avec la société SMDA
(montant de la dépense : 69 000 € -annuel forfaitaire / 20 000 € annuel unitaire - montants HT)

2021/96 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, de la propriété sise 8 boulevard du Général de Gaulle - 93250 Villemomble, parcelle cadastrée J 70, d'une contenance de 746 m²
(montant de la dépense : 737 000 € - offre d'achat proposée)

2021/101 - OBJET - Modification des tarifs du séjour « découverte et activités de bord de mer » pour adolescents en France pendant l'été 2021
Pour 1 séjour de 12 jours pleins (en août) : tarif Villemomblois : 463,50 € par séjour, soit 38,63 € par jour / tarif non Villemomblois : 927 € par séjour, soit 77,25 € par jour

M. le MAIRE.- N'aurait-il pas été plus simple que vous précisiez les contrats et décisions que vous ne vouliez pas ? Peut-être cela aurait-il été plus rapide ?

M. CALMÉJANE.- Je vous ai envoyé un mail.

M. le MAIRE.- Tout est à disposition en mairie, vous n'avez qu'à venir chercher.

M. CALMÉJANE.- Cela doit être en ligne.

M. le MAIRE.- Vous édictez les règles. Pour le test du vote électronique, vous n'avez pas voulu céder quelques instants votre tablette pour que l'on puisse la mettre à jour. Dans ces conditions, vous n'avez pas pu participer. Ce n'est pas vous qui édictez les règles.

M. CALMÉJANE.- Cela n'a rien à voir.

M. le MAIRE.- Donc dites-nous ce que vous ne voulez pas.

M. CALMÉJANE.- Vous ne voulez pas comprendre.

M. le MAIRE.- On vous envoie tous les contrats ou pas ?

M. CALMÉJANE.- Oui, et toutes les décisions.

M. MINETTO.- Il nous aurait semblé plus facile de les poser une par une et d'avoir une réponse immédiate.

Nous allons en prendre quelques-unes :

2021/65 - OBJET - Approbation du marché d'exploitation avec gros entretien en Prestation Forfaitaire avec Intéressement - année 2021 jusqu'en 2027 – Conclusion du Marché à Procédure Appel d'Offres n° 2021/007 avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES

Cela signifie-t-il qu'Engie est intéressé par la baisse de consommation électrique de la Ville ?

M. le MAIRE.- En effet, c'est plutôt un contrat dynamique. À partir du moment où on optimise, où l'on dit par exemple qu'il faut 19 degrés dans un équipement, s'il y parvient, il a un intéressement au sujet. *A contrario* s'il ne remplit pas ce que l'on oblige, il n'a pas d'intéressement, il peut même avoir des pénalités.

M. MINETTO.-

2021/66 - OBJET - Conclusion de l'avenant du Marché à Procédure Formalisée Ouverte n° 2009/084, relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains avec la société VYP

Les bancs réclamés dans tous les conseils de quartier sont-ils inclus ?

M. le MAIRE.- Non.

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

M. MINETTO.- Peut-être donc à prévoir un contrat pour les futurs bancs.

Mme POCHON.-

2021/67 - OBJET - Approbation du marché d'acquisition de matériels de protection sanitaire dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 – Conclusion du Marché à Procédure Formalisé Ouverte n° 2021/008 avec la société MS DIFFUSION pour le lot n° 1 et la société HYGIENE CITY pour les lots n°s 2 et 3

Dans ce cadre, la Ville fait-elle particulièrement attention à rester sur le marché français ? Beaucoup d'entreprises se sont relancées dans la fabrication de gel, de masques, etc. il me paraît donc intéressant que nous restions sur dans le marché français.

M. le MAIRE.- Concernant les masques, j'entends votre préconisation. Concernant le gel hydroalcoolique, une entreprise mieux que française puisqu'elle est Villemombloise nous a proposé de nous mettre à disposition gracieusement un surstock. On a répondu oui puisque l'on est sûr que cela ne provient pas de Chine.

M. MINETTO.-

2021/68 - OBJET - Approbation du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la vidéo-protection, à la sûreté-sécurité et aux applicatifs réseaux – Conclusion du Marché à Procédure Formalisé Ouverte n° 2021/015 avec la société TPFI

Pouvez-vous nous rappeler le montant pour cette société qui doit vous aider dans le domaine de la vidéo protection ?

M. le MAIRE.- Avons-nous l'information ?

M. MINETTO.- Il me semble que c'est près de 100 000 €.

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

M. le MAIRE.- On vous répondra *a posteriori* car la structuration ne permet pas de mettre un montant.

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

M. MINETTO.- Cela signifie-t-il que le marché a été passé sans définir de montant ?

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

M. MINETTO.- Donc c'est open bar ?

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

M. BANCEL.- C'est paru dans le JOUE, etc. ?

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

Mme POCHON.-

2021/70 - OBJET - Approbation de la convention de mise à disposition, à titre onéreux, du Gymnase Alain Mimoun sis 38 bis Allée des Deux Communes - 93250 VILLEMOMBLE, à l'association UNION DES MUSULMANS DE VILLEMOMBLE, le mardi 20 juillet 2021 de 7h00 à 11h00
(montant de la recette : 168 €)

Cette Décision m'a plu parce que j'avais envie de faire un peu cocorico quand on vous disait qu'il y avait nécessité de passer une convention à titre onéreux dans le cadre de la laïcité pour le prêt de monuments municipaux à des associations cultuelles. On approuve que vous ayez fait cette convention, vous la faites même à titre onéreux. Ceci pour dire que les lettres fournies l'année dernière en poussant des hauts cris n'étaient pas ce qu'il fallait faire.

M. MINETTO.-

2021/74 - OBJET - Protocole de location passé avec la société TRAJET FORMATION, locataire temporaire de la salle polyvalente de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble
(montant de la location : 1 080 € pour 12 jours)

Je pense que c'est l'utilisation d'une salle de l'hôtel d'entreprises ?

Mme PAOLANTONACCI.- Oui. Trajet formation est un organisme de formation qui nous a demandé de louer la grande salle pour trois semaines d'affilée.

M. MINETTO.- Ce n'est pas très cher.

Mme PAOLANTONACCI.- Mais ce sont les tarifs.

M. MINETTO.-

2021/76 - OBJET - Mise à disposition d'autocars financés par la Mairie au profit de l'association Villemomble Sports Vacances dans le cadre des sorties familles organisées par le service Prévention de la délinquance

2021/76 - OBJET - Mise à disposition d'autocars financés par la Mairie au profit de l'association Villemomble Sports Vacances dans le cadre des sorties familles organisées par le service Prévention de la délinquance

Combien y a-t-il eu de cars ? Combien de personnes au total ? Étaient-elles bien toutes Villemombloises ?

M. le MAIRE.- Et a-t-on contrôlé leur Pass sanitaire ?

M. MINETTO.- Absolument, c'est une bonne question.

M. le MAIRE.- Je ne suis pas sûr.

M. MINETTO.- Quand les deux comprennent l'humour et qu'ils savent que c'est de l'humour, cela peut aider.

M. BIYOUKAR.- C'est également Villemomble Sports en partenariat avec la Ville qui a supporté l'aspect animateur. Il y a eu deux voyages, l'un à Berck-sur-Mer, l'autre à Tréport. Pour le premier voyage, 90 Villemomblois, au second 60, tous étaient Villemomblois, avec un Pass sanitaire valide et contrôlé à l'entrée du car.

Pour le second voyage, il n'y avait qu'un car. Pour le premier voyage, il me semble qu'il y avait un car et des parents qui ont pris leur voiture.

Mme POCHON.-

2021/77 - OBJET - Autorisation d'occupation du domaine public avec l'installation de stations de mesure permanentes du bruit ferroviaire au sein de la Ville de Villemomble – Conclusion de la convention d'occupation du domaine publique ouverte sous le n° 2021-C099 avec l'association BRUITPARIF

On est plutôt content de voir enfin réaliser des mesures de bruit ferroviaire sur la ville de Villemomble. Nous tenions à vous le signaler, c'est très bien car je pense que de nombreux Villemomblois souffrent de cette histoire qui a pris trop de temps.

M. MINETTO.-

2021/79 - OBJET - Conclusion de l'avenant n° 4 au marché n° 2017/002 passé avec la société ELIOR, relatif à la restauration collective municipale de la Ville de Villemomble

Vous aviez à un moment donné imaginé qu'ELIOR pourrait peut-être reprendre les prestations de restauration scolaire, aux personnes âgées, au CCAS, etc. mais qu'en est-il ? Est-ce prolongé jusqu'à la fin de l'année ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. ZARLOWSKI.- Je crains de vous décevoir quelque peu dans le sens où on a eu la commission d'appel d'offres en présence de M. CALMÉJANE, de M. HADAD et de M. MALLET lundi, la notification de sa décision est en cours, je ne vous en donnerai donc pas le résultat. Je peux vous dire que le contrat s'arrête au 31 décembre conformément à ce qui était prévu, que nous avons alloti le marché initial avec le CCAS d'une part et la Ville d'autre part puisque ce sont des prestations bien différentes et que, dans chacun des lots, nous avons eu deux réponses

D'ici quelques jours, vous en serez informé.

Mme POCHON.- Au 1er janvier, c'est donc un autre prestataire ?

M. ZARLOWSKI.- Ou le même.

M. le MAIRE.- C'est le 3 janvier pour les scolaires et autres, en revanche, c'est dès le 1er janvier pour le portage des repas.

Mme POCHON.- Si vous changez, ce sera limite.

M. le MAIRE.- Tout va très bien.

M. MINETTO.- J'espère que c'est pour gagner en qualité, en distance de fabrication et tout ce qui va bien.

Nous avons vu plusieurs décisions du Maire par rapport aux ouvertures des écoles élémentaires de Villemomble des classes dirigées, peut-être parce qu'il y a plusieurs classes dirigées.

Également, nous n'avons pas compris pourquoi il y avait plusieurs décisions du Maire par rapport au désherbage.

M. le MAIRE.- Comme cela, je n'ai pas la réponse. Je ne sais pas si l'administration en sait plus.

M. MINETTO.- Ce qui nous interpelle est qu'au départ nous étions sur 20 000 € et que, à l'arrivée, on en est à 69 000 €.

M. BANCEL.- Cela pose question en termes de marché.

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

M. MINETTO.- C'est l'histoire de monsieur le Maire tout à l'heure avec les feuilles qui tombent, qui poussent ?

M. BANCEL.- Pour bien comprendre, le marché a-t-il été passé à 20 000 € ?

(Suspension de séance – échanges avec l'administration)

M. MINETTO.- Il est important de prendre du temps là-dessus parce que le délai est court entre votre décision et la possibilité de dire si on est d'accord ou pas. En plus, les conseils municipaux sont à des dates éloignées.

Mme POCHON.- J'avais une question sur les préemptions. D'une part, vous avez répondu (si j'ai bien compris) que toutes les préemptions à venir sont à destination de parkings. Cela nous frappe de constater que, avec ces trois-là, nous sommes déjà à 1,5 M€ avant même que celle de l'avenue Frédy ait lieu.

J'ai une question sur la publicité de la préemption car nous ne voyons pas à quelle date vous avez posé ces préemptions. Quand vous nous en parlez dans les décisions, la préemption a-t-elle déjà deux mois ou non ? À la limite, nous avons toujours notre droit de recours contre la préemption ou d'en discuter ou les délais sont-ils déjà passés ? Lorsque vous les présentez en Conseil municipal, avons-nous encore le temps éventuellement de signifier notre désaccord ou est-ce « je l'ai fait et les délais sont passés » ?

M. le MAIRE.- C'est bien la deuxième réponse qui est la bonne. C'est une Décision du Maire.

Mme POCHON.- Certes mais vous êtes d'accord qu'il existe un délai de recours ?

M. le MAIRE.- Je ne fais pas les choses seul dans mon bureau sans n'en informer qui que ce soit. Les Décisions du Maire sont affichées régulièrement.

Mme POCHON.- C'est juste l'affichage sur les panneaux ? Donc il faut que l'on regarde les panneaux tous les jours ?

M. le MAIRE.- Quand Mme PAOLANTONACCI, M. ACQUAVIVA, M. MALLET et M. PRINCE, nous étions dans l'opposition, je tiens à saluer l'âpreté qu'avait Mme PAOLANTONACCI, à systématiquement aller voir les panneaux administratifs. C'est de cette manière que nous avons travaillé lorsque nous étions dans l'opposition : nous relevions toutes les décisions, ce qui permettait d'alerter, d'apprendre que. Jusqu'à même établir des documents de campagne où, au nombre près de permis de construire ou de logements signés par M. CALMÉJANE ou M. MAGE, nous savions précisément, nous étions sûrs de nous et nous savions que c'était inattaquable l'ensemble des décisions prises.

Mme POCHON.- Un texte interdit-il de faire autrement ?

M. le MAIRE.- Vous êtes élue du Conseil municipal, ès qualités vous pouvez œuvrer et exercer votre mandat.

Mme POCHON.- Je crois que c'est ce que nous faisons.

M. le MAIRE.- C'est très simple, tout un chacun peut le faire. Il y a une obligation d'affichage public de ces Décisions. Les panneaux administratifs ne comportent pas uniquement le compte-rendu du Conseil municipal, il y a beaucoup d'autres choses parce qu'il faut que ce soit su par chacun.

Mme POCHON.- Nous pouvons aussi demander à votre cabinet de nous donner chaque semaine les Décisions prises par le Maire. Rien ne s'y oppose. À partir de maintenant, nous demanderons chaque semaine les Décisions du Maire. Je ne comprends pas votre intérêt. Si vous avez une préemption à faire, faites-le. Nous exerçons notre droit. Quel est le problème ? Pourquoi souhaiteriez-vous les cacher ?

M. le MAIRE.- Je ne cache rien du tout, je viens de dire exactement le contraire. Le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit un certain nombre de décisions qui doivent être délibérées en Conseil municipal et il y a d'autres sujets qui sont du pouvoir du Maire, comme la signature des contrats de travail, des contrats avec les entreprises, qui font l'objet de décisions et pour lequel je n'ai pas, autrement qu'au Conseil municipal pour information, à les communiquer. C'est ce à quoi servent les conseils municipaux et votre travail. Là, je m'en remets totalement à vous.

M. CALMÉJANE.- Petite précision, pour l'instant, l'affichage reste obligatoire mais, en 2022, il y aura beaucoup de changements. Il me semble que, à partir du 1er juillet 2022, il y aura des modifications, ce qui facilitera le travail de tous, non seulement des citoyens mais aussi des élus pour avoir une information complète des Décisions d'édition puisque l'on devrait passer à une étape numérique de leur affichage. C'est ce que prévoient les textes. Les petites communes râlent un peu parce qu'elles n'ont pas toutes un site Internet, pour les autres communes, ce problème sera réglé dans les six mois qui viennent.

J'attends aussi des réponses. Vous avez dit que vous alliez m'envoyer tous les contrats, je suis que preneur mais mes collègues ont posé des questions la clarté des objectifs. Annoncer faire un parking, c'est bien mais c'est mieux de définir l'objectif du parking et son fonctionnement par exemple.

M. le MAIRE.- L'objectif du parking est de stationner des véhicules.

Mme POCHON.- Même quand il est fermé la nuit ?

M. le MAIRE.- Vous me contraignez à faire du premier degré.

M. BANCEL.- Je suis sur servicespublics.fr peut-être pouvons-nous demander à l'avocat que l'on peut solliciter pour 180 €/h vu le montant que vous avez passé car il est écrit que le « *recueil est disponible en ligne sur le site Internet de la commune lorsque le site Internet existe* ». C'est comme le compte-rendu du Conseil municipal, les deux doivent être sur le site Internet de la Ville.

M. MINETTO.- Le sont-elles ?

M. CALMÉJANE.- Non.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MINETTO.- Avant de passer aux contrats, les Décisions du Maire sont-elles sur le site Internet de la Ville ?

M. le MAIRE.- Aujourd'hui, elles n'y sont pas mais elles sont affichées sur les panneaux administratifs.

M. MINETTO.- Mais il est dit qu'elles doivent aussi être sur le site Internet de la ville. C'est comme les comptes rendus ces conseils municipaux qui n'y sont pas.

Je passe aux contrats :

2021/C122	Hervé TEMPLON	23 Allée Jules Auffret 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS	Création et réalisation d'œuvre intitulée "Arbre de Mémoire"	26 375,00

Il s'agit bien la statue au Parc de la Garenne pour l'Arbre de Mémoire ?

M. le MAIRE.- Tout à fait.

M. MINETTO.- Est-ce bien la somme maximale avec étude, réalisation, pose, etc. L'autre jour, nous avions des sommes fragmentées, là nous avons la somme totale ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. MINETTO.- J'en viens à deux contrats que nous n'avons pas du tout compris :

2021/C123	KOMPAN	363 rue Marc Seguin 77198 DAMMARIE LES LYS Cedex	Fourniture et pose d'une structure ludique à l'école maternelle Jacques Prévert pour une durée de 6 mois à compter du 27 octobre 2021	34 456,50
2021/C124	SJE	Le poste Blanc Route de Thoiry 78770 AUTEUIL	Fourniture et pose d'un sol amortissant à l'école Jacques Prévert pour une durée de 6 mois à compter du 27 octobre 2021	111 430,00

Un sol a été posé pendant six mois ? Est-ce une expérimentation comme pour les trottinettes ? Les sommes sont conséquentes.

M. le MAIRE.- Je suis assez embêté, à moins que Éric MALLET ait une information puisque M. PRINCE qui s'occupe des affaires scolaires et M. GERBAUD qui s'est occupé spécifiquement de ce sujet sont absents tous les deux. C'est une pose dans la cour de la Maternelle Prévert six mois parce que nous allons de nouveau faire des travaux de réfection de la cour l'été prochain. Je vous parle de mémoire parce que des arbres ont été coupés, on en a entendu un peu parler et Dieu sait que c'était la mort dans l'âme qu'il a fallu les abattre. Après, il y avait la réfection nécessaire de la cour. Or, on ne pouvait tout de même pas considérer que les enfants n'aient pas de jeux pendant l'année scolaire. C'est pourquoi il y a la pose de ces jeux sur une durée arrêtée. Ils seront retirés. Après, on refait la cour. Je me demande s'il n'y a pas ensuite déménagement dans une autre cour.

M. MINETTO.- C'est 150 000 € pour du provisoire six mois.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas 150 000 € que l'on met à la poubelle au bout de six mois. C'est installé, après, ce sera reposé soit sur le même site soit dans une autre cour.

M. MINETTO.-

2021/C126	Cabinet GOUTAL	89 avenue Ledru-Rollin 75011 PARIS	Convention en matière de représentation dans le cadre des procédures juridictionnelles et de conseil juridique précontentieux	180€/H selon besoin de la collectivité
2021/C127	Cabinet GOUTAL	90 avenue Ledru-Rollin 75011 PARIS	Convention d'assistance en matière de conseil juridique	180€/H selon besoin de la collectivité

Notre dernière interrogation est sur le cabinet GOUTAL, qui a d'ailleurs un peu de mal à répondre en ce moment. À combien en sommes-nous en ce moment ?

Mme PAOLANTONACCI.- Le cabinet GOUTAL nous accompagne dans le cadre de plusieurs procédures. Actuellement, nous avons 45 dossiers contentieux de tous types, même si c'est principalement de l'urbanisme.

M. MINETTO.- Combien cela coûte-t-il en ce moment ?

Mme PAOLANTONACCI.- Je ne sais pas quoi vous dire. 45 procédures sont réparties sur trois cabinets.

M. le MAIRE.- Je vous propose de vous donner le chiffre à l'issue de plusieurs procédures qui ont toutes démarré en même temps quasiment. En revanche, je peux vous donner le coût que nous n'avons pas, malheureusement, au niveau du service municipal puisqu'aujourd'hui nous avons une direction juridique qui est à la peine puisque nous n'avons plus les deux juristes qui occupaient les postes.

Mme PAOLANTONACCI.- Les postes sont à pourvoir.

M. le MAIRE.- Aujourd'hui, on externalise pour cette raison. D'ailleurs, ce n'est pas si bête que cela parce que vous pouvez avoir des juristes et des spécialistes juridiques au sein de la fonction publique territoriale mais les sujets deviennent si pointus et si particuliers qu'avoir trois cabinets d'avocat différents spécialisés dans différents domaines a plutôt du sens. Pour le coup, l'externalisation a plutôt ses avantages.

M. MINETTO.- Nous vous demandons simplement de nous envoyer en début d'année le montant de la somme de ces cabinets d'avocat sur toute l'année 2021. Nous ferons la même chose après.

M. le MAIRE.- J'irai même plus loin, nous vous préciserons le type de contentieux. J'ai évoqué dans ma réponse tout à l'heure qu'il y a 45 dossiers contentieux, retenez que ce n'est pas que de l'urbanisme. Il y a beaucoup d'urbanisme mais nous sommes également attaqués sur des délibérations. C'est-à-dire que des élus de l'opposition ici attaquent nos délibérations et nous conduisent de ce fait à dépenser pour nous défendre.

M. MINETTO.- Et le Maire qui attaque les élus. Il faudrait voir ce que cela coûtera à l'arrivée.

Nous avons terminé monsieur le Maire.

Vœu

M. le MAIRE.- Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je propose que le groupe RGE nous lise le vœu qu'il nous soumet à nos voix.

M. CALMÉJANE.- Nous ne l'avons pas en document papier, nous ne l'avons pas reçu avant.

M. le MAIRE.- Vous ne l'avez pas transmis ?

M. MINETTO.- On l'a envoyé à vous.

M. le MAIRE.- J'en suis désolé, madame POCHON, que cela n'interrompe pas votre lecture.

Mme POCHON.- « *Vœu pour la transparence dans les commissions municipales*

Extrait de la charte municipale :

À l' Art 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

À l'Art 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

À l'Art 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Attendu qu'il s'agit de respecter au plus près les principes définis dans la charte qui nous a été présentée au premier Conseil municipal du mandat municipal,

Attendu que la meilleure façon de parvenir à la transparence des décisions prises dans les commissions municipales impliquent que tous les groupes politiques du Conseil municipal soient associés ou informés des travaux et décisions des différentes commissions municipales

Attendu que la majorité municipale ne sera en aucun cas entravé dans ces décisions par l'ajout de nouveaux membres,

Il est décidé qu'à partir de ce vote la composition des commissions sera revue afin d'intégrer un représentant de chaque groupe municipal d'opposition dans les commissions municipales existantes et à venir dans le mandat (contribution d'attribution de crèche, de logements, de dérogation scolaire, d'appels d'offres, etc.).

En fonction des textes qui régissent les commissions, les représentants des groupes de l'opposition deviendront des membres effectifs ou de simples auditeurs soumis également à la confidentialité des travaux de la commission. »

Si nous faisons cet appel à la transparence, c'est parce que nous avons quelques préventions là-dessus. Vous nous direz que ce n'est pas nécessaire parce que des choses sont interdites, on vous pose la question d'être de simples auditeurs. Je ne vois pas ce que vous avez à cacher. Nous avons fait un vœu il n'y a très longtemps que vous avez refusé pour qu'il n'y ait pas d'élu au sein des conseils de quartier. Finalement, les élus s'y sont pliés, ils auraient mieux fait d'accepter notre vœu. D'ailleurs, ils ne vont pas aux conseils de quartier depuis qu'ils n'y sont plus élus.

Ce vœu est un appel à la transparence, personne n'a à y perdre, et surtout pas vous, de manière que vous fassiez un pas vers ce qui est vraiment la démocratie et la transparence en acceptant que les groupes soient représentés au sein des commissions.

Nous demandons un vote à bulletin secret.

M. le MAIRE.- Ce fameux vœu est transmis aux élus du groupe UAV. Les collègues en prennent connaissance.

S'il est nécessaire de procéder à un vote à bulletin secret, je demanderai à avoir des papiers pour ce faire.

M. CALMÉJANE.- En attendant le déroulement du vote, avez-vous une idée du calendrier pour le premier semestre 2022 ? Lundi, j'ai posé la question de savoir s'il y avait des commissions d'appel d'offres, nous recevons les convocations dans les délais mais c'est mieux pour s'organiser d'avoir les dates un peu plus tôt.

M. le MAIRE.- J'en avais un, je vous le communiquerai mais je pense qu'il fera l'objet de transformation notamment sur les horaires de convocation. En effet, cela fait sept heures que nous sommes en séance. Définitivement, vous n'aurez pas compris. Si nous avions été sur une convention à 21 heures, il serait plus de 4 h 00.

Mme POCHON.- Faites-en plus souvent.

M. le MAIRE.- En plus, on rentre dans une période de sérénité, de joie, d'échange, de partage, pour le coup, définitivement vous n'aurez pas compris. Je puis vous prévenir que l'on va réviser le règlement intérieur comme vous me l'avez demandé et que, pour la prochaine fois, autant je voulais revenir sur des choses classiques, autant par votre faute ce ne sera pas le cas.

M. MINETTO.- Qu'est-ce qui vous empêche de faire deux conseils municipaux au lieu d'un avec 43 points ?

Sur quels sujets avons-nous été longs ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote à bulletin secret.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BANCEL et M. LABRO.

Mme POCHON.- Pourquoi la séance n'est-elle pas diffusée ?

M. le MAIRE.- Parce que la séance est publique.

M. MINETTO.- Vous ne faites vraiment pas comme les autres villes.

M. le MAIRE.- Le vœu proposé par le groupe RGE est rejeté par 22 voix contre, à savoir que se sont exprimés 7 bulletins blancs et 4 voix pour.

Mes chers collègues, nous avons fini notre séance du Conseil municipal, je vous en remercie. J'en profite pour vous souhaiter, si vous en avez la chance, de bonnes vacances parce qu'elles approchent, de bonnes fêtes de fin d'année pour ce que vous pourriez en profiter. D'ici là, j'aurais peut-être le plaisir de vous recroiser à l'occasion du marché spécial de Noël qui s'ouvre à partir du jeudi 16 décembre jusqu'au 19 décembre.

Après cela, nous reverrons bien entendu en 2022 ; bonne soirée à vous.

(La séance est levée à 17 h 08).

Le Secrétaire de Séance,

Nathanaël BANCEL